

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION
B. P. 179 KIGALI

CONFIDENTIEL

SYNTHESE DU RAPPORT
ANNUEL 1988

KIGALI, LE 31 DECEMBRE 1988

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION
B. P. 179 KIGALI

RAPPORT ANNUEL 1988

VOLUME I

**Services Généraux
et Affaires Administratives**

KIGALI, LE 31 DECEMBRE 1988

L'année 1988 a été caractérisée par des événements politiques importants qui, sur le plan national, ont permis de dresser le bilan en évaluant les acquis de nos vingt-six ans d'Indépendance dans l'optique d'envisager les actions nécessaires pour garantir le développement intégral de notre pays.

C'est dans cette optique que, du 25 au 29 juin 1988, le 6ème Congrès Ordinaire du MRND a tenu ses assises et a été l'occasion de présenter le bilan de la législature qui s'est achevée par des élections présidentielles et législatives des 19 et 26 décembre 1988 et le programme des années à venir en référence aux principes fondamentaux consacrés par le Manifeste de notre Mouvement.

Dans ce même contexte, le triple anniversaire célébré le 5 juillet 1988 dans la joie et l'allégresse et marquant les 26 ans de notre Indépendance, 15 ans depuis l'avènement de la IIIème République et 13 ans de la fondation du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement fut une nouvelle occasion de se rendre compte des étapes franchies et du progrès socio-économique réalisé et tributaire de la paix et de l'unité, emblème de la IIIème République.

Ainsi, au cours de l'exercice 1988 et ce, en dépit de multiples défis auxquels notre pays a été confronté suite à la conjoncture économique internationale, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a mis en avant des actions visant à consolider toujours davantage les objectifs assignés à la diplomatie rwandaise axée sur le développement dans le cadre de la politique nationale qui, à travers les événements ci-haut relevés, a réaffirmé l'importance des rapports de coopération et des relations d'amitié génératrices d'appuis nécessaires pour accompagner nos efforts de développement.

Le Département a donc maintenu l'élan nécessaire pour contribuer au développement de notre pays grâce à la mise en oeuvre des principes directeurs de notre politique extérieure marquée par la volonté de développer et de renforcer

.../...

les relations de bon voisinage ainsi que par l'ouverture tous azimuts, instrument privilégié pour élargir le cercle de nos amis en mettant l'accent sur le renforcement des relations avec les pays qui, à l'instar du Rwanda, sont épris de paix, de liberté, de justice et de progrès ainsi qu'avec les organismes susceptibles de contribuer à la réalisation de notre programme de développement en référence à l'éthique que prônent particulièrement l'ONU, l'OUA et le Mouvement des Non-Alignés.

A cet égard, un cachet particulier a été réservé au bon voisinage qu'il importe d'entretenir par le biais des contacts réguliers.

C'est dans ce cadre que le Président de la République Rwandaise a effectué une visite officielle en Uganda du 4 au 6 février 1988.

Cette visite a permis d'échanger les vues sur les problèmes d'intérêt commun en se penchant sur les problèmes politiques dont particulièrement celui des réfugiés rwandais vivant en Uganda et sur les questions de coopération bilatérale notamment en matière de sécurité et d'immigration.

La question des réfugiés rwandais vivant en Uganda a fait l'objet d'un long débat. La partie ugandaise voulait en effet que le Gouvernement Rwandais déclare que tous les réfugiés rwandais vivant en Uganda et souhaitant rentrer au Rwanda en soient autorisés. La partie rwandaise a pour sa part exprimé sa position sur ce problème en soulignant que tout en reconnaissant que le problème des réfugiés rwandais est un problème avant tout rwandais, le Rwanda, de par ses contraintes économique-démographiques, ne peut pas lui trouver, à lui seul, une solution. Comme point de compromis, les deux parties ont décidé de mettre sur pied un comité conjoint de niveau ministériel, pour étudier les voies et moyens de résoudre ce problème des réfugiés rwandais vivant en Uganda.

.../...

Du côté rwandais, le comité désigné s'est penché rapidement sur le problème et a déjà soumis ses considérations au Chef de l'Etat rwandais qui à Son tour a donné des instructions d'inviter à Kigali la partie ugandaise à une réunion du comité conjoint rwando-ugandais en janvier 1989.

Dans le domaine de la sécurité, les deux parties ont examiné le problème du trafic frontalier (mouvement des populations frontalières) et ont abouti au consensus selon lequel les Rwandais frontaliers utiliseront la carte d'identité qui sera accompagnée du Laissez-Passer Tenant Lieu de Passeport (LPTLP) sur lequel sera clairement indiqué le nom du Gombolola à visiter, tandis que les Ugandais frontaliers utiliseront le document appelé MIG, accepté lors de la réunion de la commission technique mixte rwando-ugandaise tenue à Kigali en juillet 1987.

Pour préserver la sécurité à la frontière rwando-ugandaise, les deux parties sont convenues de conjuguer les efforts pour lutter contre la fraude, le banditisme à main armée et la violation de la frontière. Dans le même contexte, ils ont reconnu la nécessité d'accélérer la restauration des bornes-frontières.

En matière d'immigration, les deux parties ont décidé de supprimer les visas dans les deux pays et un projet d'Accord y relatif a été par la suite soumis à la partie ugandaise pour considération.

En matière judiciaire, les deux parties ont procédé à la signature de la Convention en matière d'extradition et du Protocole relatif aux commissions rogatoires.

Le 10 février 1988, le Président de la République Rwandaise a effectuée une visite d'amitié et de travail au Kenya.

.../...

Cette visite placée dans le cadre de la politique de bon voisinage, constitue un geste de soutien aux efforts de réconciliation entre le Kenya et l'Uganda dont les relations tendues pendant plusieurs mois ont failli menacer la paix dans la région.

Au-delà de l'intérêt ainsi manifesté par le Chef de l'Etat rwandais pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité régionales, cette visite a permis de passer en revue les relations de coopération rwando-kenyane dans les domaines d'intérêt commun.

C'est pour renforcer encore ces relations d'amitié et de coopération que le Chef de l'Etat rwandais a répondu favorablement à l'invitation Lui adressée par Son Homologue kenyan, en rehaussant de Sa présence, les 14 et 15 octobre 1988, les cérémonies du 10ème Anniversaire de l'ère Nyayo qui a marqué l'accession du Président Daniel Arap MOI à la présidence du pays, il y a dix ans.

Le 13 février 1988, le Président de la République Rwandaise a effectué un séjour d'une journée au Zaïre, en compagnie de Son épouse, pour assister aux funérailles du Frère Cadet du Chef de l'Etat zaïrois.

La participation à ces funérailles traduit les sentiments d'amitié personnelle qui unissent les deux Chefs d'Etat ainsi que les liens de solidarité qui caractérisent les relations entre les peuples rwandais et zaïrois, cimentant ainsi les relations de bon voisinage entre les deux pays.

C'est dans ce même cadre de politique de bon voisinage que le Chef de l'Etat rwandais a effectué respectivement le 30 août 1988 à Gbado-Lite et le 7 octobre 1988 à Goma, des visites de travail auxquelles le Président MOBUTU l'avait invité avec le Président BUYOYA du Burundi, pour chercher ensemble, dans le cadre de la CEPGL, une solution au problème des milliers de ressortissants burundais qui ont cherché refuge au Rwanda suite aux événements survenus dans le nord du Burundi en août 1988.

.../...

Les relations d'amitié et de bon voisinage se sont également concrétisées par les visites de concertation ou de soutien effectuées aussi bien au niveau des Gouvernements que des formations politiques.

C'est dans ce cadre qu'il faut placer la visite effectuée au Zaïre par le Secrétaire Général du MRND, du 18 au 25 novembre 1988, à l'invitation du Secrétaire Général du Mouvement Populaire de la Révolution.

Par ailleurs, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué les missions suivantes dans le cadre du bon voisinage :

Du 21 au 24 février 1988, il a effectué une mission à Kinshasa porteur d'un message personnel du Président de la République Rwandaise au Chef de l'Etat zaïrois.

Du 7 au 8 juin 1988, il a effectué une mission à Bujumbura, porteur d'un message personnel du Président de la République Rwandaise au Chef de l'Etat burundais.

Du 17 au 19 septembre 1988, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué une mission en République Unie de Tanzanie pour remettre un message personnel du Président de la République Rwandaise au Président ALI HASSAN MWINYI.

Du 12 au 17 décembre 1988, il s'est rendu à Casablanca où il a pris part aux travaux de la 15ème Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique.

Du 21 au 24 décembre 1988, il a effectué une mission à Kinshasa, porteur d'un message personnel du Chef de l'Etat rwandais au Président de la République du Zaïre.

Le 24 décembre 1988, il s'est rendu à Bujumbura pour remettre un message personnel du Chef de l'Etat Rwandais au Président Pierre BUYOYA.

S'agissant des autres missions que diverses hautes autorités rwandaises ont effectuées au cours de l'année 1988 pour entretenir les relations de bon voisinage, il y a lieu de rappeler que le Ministre des Travaux Publics et de l'Energie et Membre du Comité Central du MRND, Monsieur NZIRORERA Joseph, a effectué une visite en Uganda du 16 au 19 février 1988, à l'invitation du Ministre ugandais de l'Habitat et du Développement Urbain.

.../...

Le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, Dr.BIZIMUNGU Casimir, a effectué une mission respectivement au Kenya du 25 au 26 septembre 1988 et en Uganda du 27 au 29 septembre 1988, pour remettre aux Chefs d'Etat kenyan et ugandais des messages Leur destinés par le Président de la République Rwandaise.

Du 12 au 13 septembre 1988, une délégation rwandaise conduite par le Préfet de Préfecture de Ruhengeri et comprenant notamment le Préfet de Préfecture de Byumba, a séjourné à Kabale (Uganda) pour participer à une réunion des autorités frontalières rwando-ugandaises.

Du 16 au 20 mai 1988, une délégation rwandaise conduite par le Militant KAVARUGANDA Joseph, Président de la Cour de Cassation et membre du Comité Central du MRND a participé à Kinshasa, aux travaux du 4ème Congrès Ordinaire du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR).

Du 14 au 21 octobre 1988, une délégation rwandaise conduite par Monsieur KAVARUGANDA Joseph, membre du Comité Central du MRND et Président de la Cour de Cassation et comprenant notamment Monsieur MBARUSHIMANA Bonaventure, Procureur Général près la Cour de Cassation, a assisté à Kinshasa aux festivités qui ont marqué le 20ème Anniversaire de la Cour Suprême de la République du Zaïre.

Pour promouvoir les relations de bon voisinage dans un esprit de complémentarité agissante et de réciprocité, les pays voisins ont encouragé des visites au Rwanda et c'est dans cette optique qu'en ce qui concerne le Burundi, le Chef de l'Etat burundais, le Major Pierre BUYOYA a exprimé le souhait d'effectuer une visite officielle au Rwanda. L'invitation officielle à cet effet Lui fut remise en juin 1988 et la visite fut programmée du 5 au 7 septembre 1988. Mais elle ne put se réaliser en raison des événements survenus dans le nord du Burundi en août 1988.

.../...

De même, il convient de souligner que depuis l'avènement de la IIIème République au Burundi, les relations rwando-burundaises ont encouragé des échanges de visites au niveau des autorités frontalières.

C'est ainsi que le Gouverneur de la Province burundaise de Cibitoke a effectué une visite officielle en Préfecture de Cyangugu du 19 au 20 janvier 1988; que le Gouverneur de la Province de Muyinga a effectué une visite en Préfecture de Kibungo du 26 au 27 février 1988 et que l'Administrateur de la Commune burundaise de Mabayi a effectué une visite d'amitié en Commune de Karengera (Cyangugu) en date du 29 mars 1988.

Mais les événements sanglants survenus dans le nord du Burundi en août 1988 et qui provoquèrent un afflux de milliers de réfugiés burundais sur le territoire rwandais faillirent compromettre ces relations de bon voisinage.

En effet, alors que pour renforcer les relations de bon voisinage les autorités rwandaises n'ont ménagé aucun effort pour aider le régime du Président BUYOYA à s'affirmer et à se consolider aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, les officiels burundais n'ont pas manqué, après les événements de Ntega et Marangara, de faire croire dans divers milieux politiques et diplomatiques, que le Rwanda aurait facilité aux réfugiés burundais, vivant à l'extérieur, l'entrée sur le territoire burundais pour exciter la population à la rébellion et aux massacres.

Pour sa part, et malgré cette fausse accusation, le Rwanda s'est gardé de commenter les raisons internes au Burundi qui ont provoqué ces événements. Il a plutôt préféré concentrer toute son attention sur les secours d'urgence aux ressortissants burundais arrivés par milliers au Rwanda, dans un état de total dénuement avec plusieurs cas de blessés graves.

.../...

Notre pays mit sur pied une commission interministérielle pour suivre de près la situation, tandis que des contacts diplomatiques furent menés auprès des partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale en vue de rassembler les aides d'urgence nécessaires. En attendant l'arrivée de ces aides, le Gouvernement Rwandais débloqua un budget de 15 millions de FRW pour venir en aide à ces réfugiés burundais.

Le 21 août 1988, le Rwanda organisa à Butare, la première réunion d'échange d'informations en rapport avec la situation de ces ressortissants burundais. Cette réunion, dirigée par le Préfet de Butare, regroupait les Gouverneurs des Provinces de Ngozi et Kirundo abritant les Communes de Ntega et Marangara où les événements se sont produits.

Le 18 août et le 16 septembre 1988, le Président de la République Rwandaise reçut en audience, successivement le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération et le Ministre de l'Intérieur du Burundi, que le Chef de l'Etat burundais dépêcha auprès de Lui pour expliquer la situation politique au Burundi, en rapport avec les événements de Ntega et Marangara.

A cette occasion, le Président de la République Rwandaise souligna l'attachement du Gouvernement Rwandais à la politique de bon voisinage et sa détermination à poursuivre cette voie pour maintenir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Il réitéra la politique du Gouvernement Rwandais de ne jamais permettre un élément quelconque de troubler, à partir du territoire rwandais, la paix et la sécurité des pays voisins, frères et amis et souligna la nécessité des rencontres fréquentes et régulières des autorités concernées, afin de collaborer au maintien de la sécurité frontalière.

C'est dans le cadre des rencontres ainsi préconisées que le Président de la République Rwandaise a répondu, avec Son Homologue burundais, à l'invitation du Président de la République du Zaïre, pour les deux rencontres au sommet

.../...

de Gbado-Lite le 30 août 1988 et de Goma le 7 octobre 1988, rencontres au cours desquelles les trois Chefs d'Etat des pays membres de la CEPGL, ont réaffirmé Leur engagement à préserver la paix et la sécurité dans la sous-région et à viser la création des conditions favorables au retour dans leurs foyers, conformément aux conventions internationales, des ressortissants burundais qui ont quitté leur pays suite aux événements survenus au mois d'août 1988 dans le nord du Burundi.

Le Rwanda continua à s'occuper, dans la mesure de ses moyens et sur un plan strictement humanitaire, de ces réfugiés burundais. L'appel lancé aux pays amis et à toute la communauté internationale pour leur venir en aide reçut aussi un écho favorable car les pays et organismes amis ainsi que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés apportèrent des aides en argent et en nature.

Par ailleurs, la présence de ces milliers de réfugiés burundais au Rwanda donna lieu à des missions de concertation que certaines personnalités de l'extérieur effectuèrent dans notre pays.

C'est le cas de la mission d'information et d'octroi d'une aide d'urgence, que Maître NYMI MAYIDIKA NGIMBI, Vice-Premier Commissaire et Commissaire d'Etat aux Droits de l'Homme et Libertés du Citoyen de la République du Zaïre, effectua au Rwanda du 26 au 27 août 1988; de la mission que Monsieur Brownson DEDE, Secrétaire Général-Adjoint de l'OUA effectua du 11 au 14 septembre 1988 et de la mission inscrite dans le cadre de la "solidarité africaine" effectuée au Rwanda au début de septembre 1988 par Monsieur BOUTROS BOUTROS GHALI, Ministre d'Etat égyptien pour les Affaires Etrangères.

Faisant suite aux instructions issues des rencontres au sommet, respectivement de Gbado-Lite et de Goma, le Rwanda organisa deux réunions quadripartites Burundi-Rwanda-Zaïre-HCR pour examiner les conditions et les possibilités de rapatriement des ressortissants burundais arrivés au Rwanda suite aux événements de Ntega et Marangara.

.../...

La première réunion, de niveau technique, qui se tint à Butare du 19 au 21 octobre 1988 sous la présidence du HCR, passa en revue les différentes mesures susceptibles d'inspirer confiance aux réfugiés burundais en vue de leur rapatriement volontaire. Ces mesures portaient essentiellement sur les garanties juridiques, matérielles et physiques devant être offertes par le Gouvernement Burundais.

La deuxième réunion, de niveau ministériel, et à laquelle l'OUA participa en qualité d'observateur se tint à Butare du 9 au 11 novembre 1988. Elle examina les garanties offertes par le Gouvernement de la République du Burundi.

Les cinq délégations qui participèrent à cette réunion étaient conduites respectivement par le Lieutenant-Colonel Aloys KADOYI, Ministre de l'Intérieur de la République du Burundi; le Dr. Casimir BIZIMUNGU, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales de la République Rwandaise; la Citoyenne MUDUKA INYANZA, Commissaire d'Etat aux Affaires Sociales de la République du Zaïre; Monsieur Cécil KPENOU, Chef du Bureau Régional pour l'Afrique au siège du HCR à Genève (Président de la réunion) et l'Ambassadeur Yilm TADESSE, Secrétaire Général-Adjoint de l'OUA pour les Affaires Politiques.

Parmi les garanties examinées par la réunion quadripartite ministérielle pour permettre aux réfugiés burundais de rentrer chez eux dans le cadre d'un rapatriement volontaire et librement consenti, conformément aux conventions internationales en la matière, la plus importante à noter est que le Gouvernement de la République du Burundi a accepté de renoncer à toute poursuite et/ou sanction visant des personnes rapatriées, pour avoir quitté leur pays d'origine ou pour avoir été impliquées dans un fait quelconque en rapport avec les événements de Ntega et Marangara.

.../...

L'acceptation par le Burundi d'une telle garantie qui, en fait, retient des effets identiques à ceux d'une amnistie générale en faveur de ces personnes a permis à la réunion ministérielle de souligner la nécessité de procéder rapidement à la sensibilisation des réfugiés en vue de leur rapatriement et de mettre en place une commission quadripartite chargée de mettre en oeuvre les modalités pratiques de l'opération de rapatriement ainsi qu'un comité de suivi des opérations de rapatriement et de réhabilitation, comprenant au Rwanda les Ambassades du Burundi, du Zaïre et la délégation du HCR à Kigali, sous la présidence du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales et au Burundi, les Ambassades du Rwanda, du Zaïre et la délégation du HCR à Bujumbura, sous la présidence du Ministère burundais de l'Intérieur.

Depuis la tenue de cette réunion quadripartite ministérielle, la sensibilisation des réfugiés burundais à rentrer librement chez eux a été effectuée et la plupart des réfugiés burundais se sont montrés satisfaits du message de paix leur transmis et se sont déclarés prêts à retourner au Burundi.

Le rapatriement volontaire a aussitôt commencé à s'effectuer en masse et d'une manière si rapide que, en date du 27/12/1988, il ne restait dans les camps que 1.601 réfugiés sur les 63.000 qui étaient arrivés au Rwanda.

Le Rwanda peut légitimement se féliciter de l'attitude calme et pondérée qu'il a adoptée face à cette situation difficile, attitude qui lui a permis d'orienter sans heurts avec le Burundi, le problème vers une solution heureuse.

En même temps, il peut compter sur les pays de la région, qui connaissent les contraintes économique-démographiques auxquelles notre pays fait face pour qu'ils acceptent d'accorder un asile définitif à quelques réfugiés burundais qui, pour une raison ou une autre, n'accepteraient pas de retourner au Burundi.

.../...

Concernant les relations entre le Rwanda et le Zaïre, il y a lieu de noter que la qualité de l'amitié que les deux pays se portent s'est traduite au cours de cette année 1988, particulièrement par la sollicitude du Chef de l'Etat zaïrois à l'égard de notre pays confronté à la situation créée par les éboulements de terrain et les inondations suites aux pluies torrentielles du mois de mai qui se sont abattues sur le Nord et le Nord-Ouest du pays provoquant des pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables et à l'afflux massif de réfugiés en provenance du Burundi.

Rappelons-le, l'octroi d'une aide de 150.000 dollars américains en faveur des sinistrés victimes des pluies torrentielles et l'envoi au Rwanda du Vice-Premier Commissaire et Commissaire d'Etat aux Droits et Libertés du Citoyen, porteur d'un message spécial au Président de la République Rwandaise et d'un chèque de 250.000 dollars US soit l'équivalent de 20 millions de FRW pour aider le Rwanda à secourir les réfugiés burundais ainsi que celui du Commissaire d'Etat aux Affaires Sociales pour participer aux travaux de la Conférence Ministérielle quadripartite qui devait étudier les voies et moyens de promouvoir le rapatriement volontaire et librement consenti des réfugiés burundais, sont autant de signes de l'intérêt que le Zaïre accorde, en pays ami, à la sauvegarde de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Rwanda et dans la sous-région.

Par ailleurs, le séjour au Rwanda d'une délégation zaïroise pour participer aux travaux du 6ème Congrès National Ordinaire du MRND qui s'est tenu du 25 au 29 juin 1988 constitue une preuve de la volonté, de part et d'autre, de renforcer la coopération au niveau des formations politiques soeurs : le Mouvement Populaire de la Révolution et le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.

Il y a lieu également de rappeler que le Citoyen BUKETI BUKAYI, Secrétaire d'Etat zaïrois aux Affaires Etrangères a effectué une mission au Rwanda à la tête d'une délégation qui a participé aux travaux de la 3ème Grande Commission Mixte rwando-zaïroise de coopération.

.../...

Au cours de cette session, les deux parties ont, sur le plan politique, arrêté les modalités de suppression effective de la zone neutre Goma-Gisenyi. Il s'agit d'une part, de l'interdiction d'entreprendre des installations ou exploitations dans cette zone, et d'autre part, du déblocage par le Conseil Exécutif zaïrois, des fonds nécessaires de façon que, compte tenu des procédures d'exécution du budget, la construction des bornes-frontières soit terminée avant le 31 décembre 1989.

Dans les domaines de la coopération judiciaire et de la sécurité, une sous-commission des affaires judiciaires composée des autorités judiciaires des deux pays ainsi qu'une sous-commission régionale mixte chargée de veiller aux bons rapports et à la sécurité notamment à la frontière commune et de combattre le trafic illicite ont été créées.

Par ailleurs, la partie zaïroise a signalé que la procédure de ratification de la Convention sur la libre circulation et le droit d'établissement se trouvait à un stade très avancé.

Enfin, pour renforcer les relations d'amitié et développer davantage l'entente, la collaboration et la complémentarité entre les peuples rwandais et zaïrois, les deux parties ont confirmé l'intérêt du jumelage. A cet égard, elles ont préconisé le jumelage des villes frontalières de Gisenyi et Goma et de Cyangugu et Bukavu ainsi que le jumelage des institutions et autres entités régionales.

S'agissant d'autres visites effectuées au Rwanda par des officiels zaïrois, il y a lieu de rappeler celle que le Commissaire d'Etat aux Arts et Tourisme a effectuée en novembre 1988 à la tête d'un groupe d'artistes qui a participé à une semaine culturelle zaïroise au Rwanda ainsi que la visite que le nouveau Commissaire de la Région du Nord-Kivu a effectuée en Préfecture de Gisenyi en décembre 1988.

.../...

Au niveau de l'Uganda, il y a lieu de souligner que le renforcement des liens d'amitié avec le Rwanda s'est concrétisé notamment par la participation d'une délégation du NRM au 6ème Congrès Ordinaire du MRND.

Il y a lieu également de rappeler qu'en date du 10 novembre 1988, le Ministre ugandais de la Coopération Régionale, l'Honorable Paul ETIANG est arrivé au Rwanda porteur d'un message spécial du Président Yoweri MUSEVENTI au Président de la République Rwandaise.

S'agissant de la République Unie de Tanzanie, les échanges de visites se sont effectuées cette année, particulièrement au niveau des autorités frontalières (Préfecture de Kibungo et Région de Kagera). Mais il convient aussi de rappeler la participation de la délégation tanzanienne à la troisième réunion du Comité Spécial rwando-tanzanien chargé respectivement des problèmes de sécurité, des échanges commerciaux et des arrangements bancaires qui s'est tenue à Kigali du 14 au 17 mai 1988.

En matière de sécurité, le Comité spécial ad hoc a souligné que les irréguliers arrêtés tout comme les prisonniers seront traités, dans les deux pays, avec fraternité. Il a indiqué que l'utilisation de la carte d'identité pour les frontaliers tanzaniens deviendra effective et qu'une escorte allait désormais protéger les marchandises rwandaises tout au long des trajets Rusumo-Runazi et Lusahunga-Kahama en territoire tanzanien sur lesquels régnait une certaine insécurité.

Au-delà des pays voisins, le Rwanda a accordé, au cours de cette année 1988, une attention particulière aux autres pays africains particulièrement le Mozambique, la République Populaire du Congo, l'Egypte, la Zambie, le Gabon et la Côte d'Ivoire.

.../...

Ainsi, du 11 au 13 avril 1988, le Président de la République Rwandaise a effectué une visite officielle en République Populaire du Mozambique, pour témoigner du soutien et de la solidarité du Gouvernement et du peuple rwandais envers le Mozambique, mais également envers les autres pays de la Ligne de Front ainsi que les Mouvements de Libération Nationale, dans la lutte qu'ils mènent contre le système d'apartheid en Afrique du Sud et contre la politique de déstabilisation menée par l'Afrique du Sud dans les pays de la région, en particulier dans les pays de la Ligne de Front.

Pour la République Populaire du Congo, il y a lieu de signaler que du 14 au 16 août 1988, une délégation rwandaise conduite par le Secrétaire Général du MRND et comprenant notamment Monsieur François NGARUKIYINTWALI et Monsieur François NSHUNGUYINKA, respectivement Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et Préfet de Préfecture Gisenyi, tous les deux membres du Comité Central du MRND, a représenté le Rwanda aux festivités marquant le 25ème Anniversaire de la Révolution Populaire au Congo.

S'agissant des relations avec la République Arabe d'Egypte, il sied de relever que le Secrétaire Général du MRND a effectué une visite officielle dans ce pays, du 11 au 15 septembre 1988.

Lors de cette visite, il a eu un échange de vues avec les autorités égyptiennes sur l'actualité politique africaine et internationale et sur les questions de coopération entre le Rwanda et l'Egypte. Le point qui a retenu le plus l'attention est le projet d'accord-cadre de coopération entre le Parti National Démocratique Egyptien (PND) et le MRND, que la partie égyptienne a proposé à la partie rwandaise.

Ce projet d'accord a été examiné et adopté le 21 octobre 1988 par la Commission de la Politique et de la Coopération internationales du Comité Central du MRND.

.../...

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a de son côté effectué une visite en Egypte du 19 au 22 janvier 1988 dans le cadre du renforcement des relations d'amitié et de coopération entre la République Rwandaise et la République Arabe d'Egypte.

Répondant à l'invitation du Gouvernement Egyptien, notre pays a participé du 31 octobre au 2 novembre 1988 au Caire, à la 5ème réunion du Groupe Undugu. Rappelons que l'objectif de l'Undugu est de promouvoir une coopération régionale entre les pays riverains du Fleuve Nil.

A cette occasion, le Rwanda a annoncé que désormais il participera aux réunions de l'Undugu en qualité de membre à part entière. Une telle position, l'Egypte la sollicitait depuis deux ans par le Zaïre interposé. Le Rwanda, après avoir considéré que sa participation aux sessions du Groupe Undugu traduisait un acte de solidarité avec d'autres pays africains et tenant compte du fait que le Groupe Undugu étant informel, y participer comme membre à part entière ne comportait aucune obligation ni politique ni financière, prit la décision politique de devenir membre à part entière du Groupe. Cette décision donna satisfaction à la fois à l'Egypte et au Zaïre et contribua ainsi à renforcer les relations d'amitié qui existent entre ces deux pays et le Rwanda.

Une délégation rwandaise conduite par Monsieur RUHIGIRA Enoch, membre du Comité Central du MRND et Secrétaire Général de la CESTRAR a participé au Caire du 14 au 18 novembre 1988, au Congrès de l'Interafricaine Socialiste.

Toutes ces visites et missions effectuées au Caire au cours de cette année 1988, témoignent de la volonté politique de développer les relations d'amitié et de coopération avec l'Egypte même si jusqu'ici, en considérant la capacité et les domaines d'intervention du Gouvernement Egyptien, il y a lieu de se demander si le Rwanda peut s'attendre à une aide importante au titre de la coopération de la part de la République Arabe d'Egypte.

.../...

Concernant les relations avec la Zambie, il sied de noter qu'en date du 3 août 1988, Monsieur Reuben CHITANDIKA KAMANGA, membre du Comité Central de l'UNIP, est venu au Rwanda porteur d'un message spécial du Président Kenneth KAUNDA au Chef de l'Etat rwandais.

Le message portait notamment sur l'invitation adressée au Rwanda pour participer aux travaux de la 10ème Conférence Générale de l'UNIP tenue à Lusaka du 16 au 26 août 1988.

Notre pays a été représenté à cette Conférence par une délégation conduite par le Dr. NTABOMVURA Venant, Président de la Commission Politique du Comité Central du MRND et Recteur de l'Université Nationale du Rwanda.

S'agissant des relations avec le Gabon, le Rwanda a voulu souligner l'intérêt qu'il y accorde, en envoyant une délégation conduite par Monsieur KAVARUGANDA Joseph, membre du Comité Central du MRND et Président de la Cour de Cassation, aux festivités qui ont marqué le 12 mars 1988, le 20ème Anniversaire de la création du Parti Démocratique Gabonais (PDG).

La sollicitude dont bénéficie le Rwanda de la part de beaucoup de pays africains mérite d'être soulignée. A cet égard, il y a lieu de souligner que la Côte d'Ivoire a marqué son attachement aux relations d'amitié avec le Rwanda, par la visite que Madame HOUPHOUET-BOIGNY, épouse du Chef de l'Etat ivoirien a effectuée au Rwanda du 28 au 30 octobre 1988.

En guise de réciprocité, Madame HABYARIMANA Agathe, épouse du Chef de l'Etat rwandais a effectué à son tour une visite en Côte d'Ivoire du 7 au 11 décembre 1988.

La participation aux travaux du 6ème Congrès du MRND des délégations du PDCI-RDI de Côte d'Ivoire, du FLN d'Algérie et du RPDC du Cameroun, qui se sont jointes à celles de l'UPRONA du Burundi, du CCM de la Tanzanie, du NRM de

.../...

l'Uganda, du MPR du Zaïre, du PCT de la République Populaire du Congo, du KANU du Kenya, de l'UNIP de Zambie, démontrent également l'attention que beaucoup de pays africains accordent au renforcement des relations d'amitié avec le Rwanda.

La volonté du Rwanda de renforcer les relations de bon voisinage et de développer le rapprochement avec les autres pays africains, s'est accompagnée d'un net souci de favoriser la politique d'ouverture tous azimuts, en vue de consolider et d'élargir le cercle des amis sur lesquels notre pays peut compter pour le soutien à ses efforts de développement.

C'est dans cet objectif de consolider les relations d'amitié et de coopération établies avec nos partenaires, que le Chef de l'Etat rwandais a effectué une visite de travail au Japon du 21 au 25 mars 1988.

Cette visite qui a eu lieu au cours de cette année où le Rwanda et le Japon célébraient le 25ème anniversaire de l'établissement de leurs relations diplomatiques, a constitué un signe d'espoir pour l'avenir de l'amitié et du renforcement des relations de coopération entre les deux pays.

Dans cette même optique de renforcer les relations avec les partenaires et amis du Rwanda, il y a lieu de rappeler ci-après les visites que d'autres hautes personnalités rwandaises ont effectuées dans plusieurs pays en 1988.

Ainsi, le Secrétaire Général du MRND a effectué une visite officielle en République Fédérale d'Allemagne du 9 au 16 octobre 1988 à l'invitation de la Fondation Konrad Adenauer.

Le Président du CND a effectué une visite en URSS du 23 au 31 juillet 1988, à la tête d'une délégation de parlementaires rwandais. La visite a été effectuée à l'invitation des Présidents des Chambres du Soviet Suprême de l'URSS, qui ont souhaité que s'établissent des relations de coopération et d'échanges entre les parlementaires des deux pays.

.../...

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué une mission au Canada à la tête d'une délégation qui a participé aux consultations rwando-canadiennes tenues les 9 et 10 mars 1988 pour arrêter le programme de coopération entre les deux pays pour la période 1988-1992.

Le 1er mai 1988, il a conduit en Chine une délégation qui devait participer aux travaux de la commission mixte rwando-chinoise de coopération.

Du 20 septembre au 4 octobre 1988, il a effectué une mission à Paris, Bruxelles, Bonn, Genève, Berne, New-York et Washington, pour d'une part expliquer à nos partenaires le problème posé par la présence de milliers de réfugiés burundais sur le territoire rwandais, suite aux événements survenus en août 1988 dans le nord du Burundi et pour d'autre part renouer le contact avec ces différents partenaires, pour renforcer les relations d'amitié et passer en revue les programmes de coopération avec le Rwanda.

Par ailleurs, le Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales et le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif ont effectué une visite en République Fédérale d'Allemagne, respectivement du 6 au 13 avril et du 9 au 18 avril 1988. Le Ministre de la Justice a effectué une visite dans ce même pays du 10 au 19 septembre 1988, juste après la visite de deux semaines qu'une délégation de 10 Bourgmestres conduite par le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal venait d'effectuer à partir du 22 août 1988.

Une délégation rwandaise conduite par le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat a représenté le Rwanda aux festivités qui ont marqué le 9 septembre 1988, le 40ème anniversaire de la fondation de la République Populaire Démocratique de Corée.

Du 23 janvier au 6 février 1988, le Préfet de Gisenyi a effectué une visite dans la Province du Hainaut (Belgique) jumelée à la Préfecture de Gisenyi.

.../...

En réponse à cette politique d'ouverture tous azimuts dont l'objectif est de consolider les amitiés acquises et de chercher le soutien aux efforts de développement du Rwanda, diverses personnalités étrangères ont effectué des visites dans notre pays au cours de cette année 1988.

Ainsi, il y a lieu de souligner, en ce qui concerne la République Fédérale d'Allemagne, la visite d'amitié et de travail que le Dr. Bernhard VOGEL, Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat a effectuée au Rwanda du 17 au 23 juillet 1988, à la tête d'une importante délégation.

Il importe de signaler que le Dr. VOGEL qui était Président du Parti CDU depuis 1974 et Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat depuis 1976, a abandonné définitivement ces deux fonctions le 2 décembre 1988 après les élections qui se sont déroulées à Koblenz le 11 novembre 1988 donnant comme nouveau Président de la CDU, Monsieur Hans-Otto WILHEIM qui était Ministre de l'Environnement.

Les fonctions de Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat sont revenues quant à elles à Monsieur Karl Ludwig WAGNER, personnalité très proche de VOGEL et ayant été son plus proche collaborateur depuis une dizaine d'années. Il est entré officiellement en fonction le 8 décembre 1988.

Le départ de VOGEL qui a initié et officialisé depuis six ans, les relations de jumelage-coopération entre la Rhénanie-Palatinat et le Rwanda ne pouvait que susciter des appréhensions sur l'avenir de cette forme originale et efficace de coopération entre les deux pays.

D'aucuns restent cependant convaincus que ces relations se poursuivront sans entrave et se renforceront chaque jour davantage.

En effet, à l'occasion de la cérémonie d'adieux organisée le 2 décembre 1988, le Dr. VOGEL a légué à son successeur et au peuple de Rhénanie-Palatinat, la promotion du jumelage-coopération avec le Rwanda.

.../...

Le nouveau Président du Land de Rhénanie-Palatinat a eu l'occasion de confirmer à l'Ambassadeur du Rwanda en poste à Bonn, qu'il est déterminé à agir dans la ligne tracée par Monsieur VOGEL, en faveur de la promotion du jumelage-coopération avec le Rwanda.

Il y a lieu de noter également la visite que Monsieur Kurt WURZBACH, Secrétaire d'Etat au Ministère fédéral de la Défense a effectuée au Rwanda du 14 au 17 février 1988; celle que Monsieur Rudolf GEIL, Ministre de l'Intérieur et des Sports du Land de Rhénanie-Palatinat a effectuée au Rwanda du 9 au 14 juin 1988 et celle que Monsieur George GOLTER, Ministre rhéno-palatin des Affaires Culturelles, de l'Education Primaire, Secondaire et Supérieure a effectuée du 8 au 14 septembre 1988.

Pour la Belgique, il y a lieu de souligner la visite que Monsieur André GEENS, Ministre de la Coopération au Développement a effectuée au Rwanda du 3 au 8 juillet 1988 pour des contacts avec les autorités rwandaises juste après son entrée au Gouvernement. Il a encore séjourné au Rwanda du 26 novembre au 2 décembre 1988 à la tête d'une délégation belge qui a participé aux travaux de la commission mixte belgo-rwandaise de coopération. Il sied aussi de rappeler la visite officielle que Monsieur Michel TROMONT, Gouverneur de la Province du Hainaut (Belgique) a effectuée au Rwanda du 11 au 17 juillet 1988 pour renforcer les relations de jumelage établies entre la Préfecture de Gisenyi et la Province du Hainaut.

Il convient également de signaler la participation des délégations de deux grands partis politiques belges, le CVP et SPP, aux travaux du 6ème Congrès Ordinaire du MRND.

Dans le cadre des relations d'amitié et de coopération entre l'Union Soviétique et le Rwanda, une délégation du Comité Soviétique de Solidarité avec les pays d'Afrique et d'Asie (CSSPAA) conduite par l'Ambassadeur SPITSKY, membre du Présidium du CSSPAA, a effectué une visite officielle au Rwanda du 24 octobre au 1er novembre 1988.

.../...

Au niveau de la coopération entre les formations politiques, le Parti Communiste de l'URSS s'est fait représenter par une délégation de haut niveau, aux travaux du 6ème Congrès Ordinaire du MRND.

Dans le cadre des contacts entre les responsables politiques rwandais et chinois, une délégation de la Conférence Consultative Politique du Peuple Chinois (CCPPC), conduite par Madame QIAN ZHENGYING, Vice-Présidente du Comité National de cette Conférence, a effectué une visite au Rwanda du 19 au 23 juillet 1988, à l'invitation du Secrétaire Général du MRND.

D'une manière générale, il y a lieu de noter qu'au cours de l'année 1988, la diplomatie rwandaise a une fois de plus privilégié la politique de bon voisinage, accordé beaucoup d'intérêt aux autres pays africains et renforcé la politique d'ouverture tous azimuts, aux fins de consolider les amitiés acquises et mobiliser une coopération active au service du développement du Rwanda.

Dans les faits, cette volonté s'est concrétisée par 400 missions à tous les niveaux, envoyées à l'extérieur à raison de 206 délégations en Afrique, 137 en Europe, 24 en Amérique, 10 en Asie et 2 en Océanie.

Les efforts ainsi consentis par le Rwanda dans un esprit de réciprocité, ont permis à notre pays d'accueillir à son tour, au cours de cette année 1988, 199 visites et missions étrangères importantes qui sont venues soit dans le cadre des activités d'ordre politique soit pour examiner les programmes d'aide à la coopération pour le développement de notre pays.

.../...

Au-delà des relations strictement bilatérales, le Rwanda a marqué son intérêt vis-à-vis des activités des Organisations Internationales et Régionales.

Pour ces organisations, l'année 1988 a été caractérisée par une sorte de point d'orgue sur le thème de la paix en ce qui concerne les problèmes politiques, et par la quête d'une synthèse dans les efforts vers la solution aux problèmes économiques qui continuent d'obstruer les horizons surtout pour les pays en voie de développement.

Dans les domaines politiques et économiques, les préoccupations de l'humanité se sont donc constellées autour de deux axes principaux que sont la recherche et le maintien de la paix dans le monde, et la promotion du développement intégral des peuples.

Il convient de souligner que, comme par le passé, notre pays a suivi de près et en y jouant un rôle très actif, les efforts qui ont été menés par chacune des Organisations Internationales et Régionales dont il est membre, soit dans la recherche de solutions appropriées aux problèmes examinés au sein de ces Organisations, soit par sa contribution à la redynamisation de celles-ci.

A cet effet, malgré la conjoncture économique défavorable, surtout pour les pays les moins avancés dont le Rwanda fait partie, cette année encore, notre pays a répondu à tous les rendez-vous importants organisés aussi bien sur le plan international que régional.

Sur le plan régional et sous-régional, notre pays a pris part au 24ème Sommet de l'OUA, à la 10ème Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL tenue à Bujumbura en janvier 1988 et a participé à la réunion du Groupe Undugu au Caire du 31 octobre au 2 novembre 1988 et aux assises ministérielles de la CEEAC, du CICIBA et de la CAPTAC.

.../...

La présence du Rwanda au sein des Organisations Internationales et Régionales s'est également affirmée par le détachement de ressortissants rwandais auprès des Organisations dont il est membre et, dans ce cadre, une demi-douzaine de fonctionnaires rwandais ont été détachés auprès de l'OUA, de la CEPGL, de la BDEGL et de l'ASAFED.

Au niveau des grandes rencontres internationales, force est de noter que le Rwanda a participé à la 43ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies tenue à New-York et à Genève de septembre à décembre 1988, à la 15ème session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement tenue à New-York du 31 mai au 26 juin 1988, à la 41ème Assemblée Mondiale de la Santé tenue à Genève du 2 au 13 mai 1988, à la 75ème session de la Conférence Internationale du Travail tenue à Genève du 1er au 22 juin 1988, aux deux sessions annuelles du Conseil Economique et Social tenues à Genève en mai et en juillet 1988, à la 44ème session de la Commission des Droits de l'Homme tenue à Genève du 1er février au 11 mars 1988, à la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique Australe tenue à Oslo du 22 au 24 août 1988, à la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Pays Non-Alignés tenue à Chypre du 5 au 10 septembre 1988 et au Sommet des Chefs d'Etat de France et d'Afrique tenu à Casablanca du 14 au 16 décembre 1988.

Au-delà des principaux problèmes politiques qui ont été abordés à l'occasion de ces rencontres, il importe de souligner que concernant les préoccupations d'ordre économique, le problème de la dette extérieure des pays en voie de développement et celui de la crise économique mondiale ainsi que les problèmes qui leur sont connexes ont maintenu leur triste record.

Au sein des grandes Organisations internationales, le point de la situation sur l'évolution des problèmes politiques évoqués ci-dessus et leurs perspectives d'avenir donne à l'année 1988 un bilan positif et une note d'optimisme quant à leur solution définitive.

.../...

Au niveau des Organisations sous-régionales visant surtout le développement économique, social et culturel comme la CEPGL, l'OBK, la CEEAC, la CAPTAC, la ZEP et le CICIBA, cet optimisme résulte de la volonté politique manifestée cette année pour leur redynamisation.

Pour la CEPGL, notre pays qui en a assuré la présidence au cours de cette année, s'est réjoui de la redynamisation enregistrée au sein de la Communauté à l'occasion des assises de sa 10ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat tenue à Bujumbura les 16 et 17 janvier 1988.

En effet, au cours de ces assises, les Chefs d'Etat ont réaffirmé leur volonté de s'engager résolument à redynamiser la CEPGL et ses organismes spécialisés, en leur permettant de réaliser, sans entraves, leurs programmes d'activités en vue d'accélérer l'intégration économique et sociale de notre Communauté.

Cette volonté politique renouvelée s'est notamment matérialisée, en ce qui concerne le Burundi, par la liquidation de tous les arriérés de contribution. Ce geste joint à une attitude de confiance et de franchise adoptée par le nouveau régime burundais a contribué grandement au déblocage des dossiers de construction des sièges de l'IRAZ et de la BDEGL.

Sur la même toile de fond, le dossier concernant les Commissions Techniques Spécialisées a été déblocqué au cours des assises de Bujumbura qui ont décidé de maintenir le statu quo, le Burundi ayant fait montre de flexibilité quant à l'utilité des CTS dans la coopération communautaire, alors qu'il ne voyait plus leur nécessité, 2 ans auparavant.

Cette nouvelle attitude des autorités de Bujumbura envers la Communauté avait permis, dès le début de l'année 1988, de dresser une note d'espoir quant à l'avenir de la politique de bon voisinage et de la coopération sous-régionale.

.../...

A cet égard, nos deux partenaires ont donné formellement, au cours desdites sessions, l'assurance de ratifier prochainement la Convention sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et sur le droit d'établissement, ratifiée uniquement par le Rwanda jusqu'à ce jour. Malheureusement, l'année 1988 s'est clôturée sans que cet engagement ait été suivi d'effet.

L'esprit communautaire qui a caractérisé le 10ème Sommet et l'engagement renouvelé de redynamiser la Communauté et ses organismes spécialisés devraient augurer du succès conséquent dans la mise en application effective des accords et conventions conclus entre les Etats membres, ainsi que dans l'exécution des décisions de la Conférence et du Conseil. Malheureusement, les troubles sanglants survenus au mois d'août dans le nord du Burundi ont provoqué un certain ralentissement de l'élan de départ dont les effets sur la vitalité de la Communauté ne pourront être évalués qu'avec le temps.

Toutefois, même dans ces moments difficiles pour la CEPGL, la diplomatie rwandaise a permis de sauvegarder les intérêts supérieurs tant sur le plan national que communautaire.

Dans ce contexte, il convient de souligner que le programme d'activités de la CEPGL n'a pas eu à souffrir desdits événements et qu'au contraire la recherche de solutions y relatives a bénéficié d'une constante concertation entre les trois pays membres.

A l'heure actuelle où la création de grands ensembles sous-régionaux devient le gage de survie économique, le Rwanda, par sa politique d'ouverture tous azimuts, a participé activement aux activités de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale et, rappelons-le, le Chef de l'Etat a pris part aux assises de la 4ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC tenue à Kinshasa les 26 et 27 février 1988. L'ordre du jour de ce sommet comprenait essentiellement des questions administratives et financières.

.../...

Au chapitre des questions administratives, la Conférence a pris acte de la réalisation du programme d'activités pour 1987 et a tracé un nouveau programme pour l'année 1988. Outre la poursuite des activités en cours, notamment dans le domaine commercial et des communications, le nouveau programme s'est attaché à mettre en place la Chambre de Compensation de la CEEAC, à réaliser les études nécessaires sur les transports sous-régionaux en Afrique Centrale et à identifier les priorités en ce qui concerne le secteur de l'agriculture et de l'industrie.

Il a été par ailleurs décidé d'institutionnaliser la Table Ronde des opérateurs économiques de la CEEAC, d'établir des axes routiers communautaires et de tenir à Kinshasa en 1989, la première Foire Commerciale de la CEEAC.

La sixième session du Conseil des Ministres tenue au mois d'août 1988 a permis d'évaluer l'évolution de ce programme dont l'état d'exécution est satisfaisant.

Au chapitre des questions financières, la Conférence a doté le Secrétariat d'un budget de 3.678.329,76 \$ dont 76.882,31 \$ (2,1 %) à charge du Rwanda. Elle a adopté le plan comptable, la nomenclature budgétaire et le règlement financier.

Dans le cadre de la coopération technique sous-régionale, le Rwanda a participé aux activités de la Conférence des Administrations des Postes et Télécommunications de l'Afrique Centrale (CAPTAC) qui a tenu deux sessions extraordinaires du Conseil des Ministres, l'une en février et l'autre en octobre 1988.

Parmi les décisions prises à l'occasion des deux sessions, on peut signaler la définition du rôle de la CAPTAC auprès de la CEEAC. Devenue Institution Spécialisée de la CEEAC de par la décision ad hoc prise par le IVème Sommet de la CEEAC tenu à Kinshasa les 25 et 26 février 1988, la CAPTAC aura

.../...

désormais à étudier tout dossier relatif aux Postes et Télécommunications préalablement à sa présentation aux Chefs d'Etat de la CEEAC.

Une autre décision à signaler concerne la réduction du personnel de la CAPTAC à 64 % de son effectif.

Le Conseil a également adopté les textes organiques de la CAPTAC et procédé à une révision des objectifs jugés trop ambitieux alors que l'organisation connaît des difficultés financières consécutives à la crise économique qui secoue les pays africains.

Dans le domaine de la coopération culturelle sous-régionale, il sied de rappeler avant tout que les difficultés du CICIBA dans la gestion financière et administrative, longtemps relevées par plusieurs Etats membres dont le Rwanda, avaient amené la cinquième session du Conseil d'Administration, tenue à Kinshasa en juillet 1987, à créer une Commission ad hoc chargée d'examiner la question en profondeur et de proposer des mesures de redressement. Composée du Rwanda, de l'Angola, du Gabon et de la Zambie, cette Commission s'est réunie à Libreville en février 1988. La réunion a adopté diverses recommandations dont notamment la séparation du pouvoir d'engagement de celui du paiement, afin d'éviter qu'un même service soit en même temps juge et partie.

Notre pays a décidé de suivre attentivement la question de la rentabilisation de son appartenance au CICIBA en veillant à ce que ce Centre réponde effectivement à sa vocation et puisse contribuer à la promotion de la culture dans les pays membres pour justifier les efforts financiers qui lui sont consentis.

Dans le cadre des efforts visant la solution des principaux problèmes politiques et ce, au niveau de l'Organisation Panafricaine, la 24ème Conférence des Chefs

.../...

d'Etat et de Gouvernement de l'OUA tenue à Addis-Abéba du 25 au 28 mai 1988 dans l'ambiance des festivités marquant la célébration du 25ème anniversaire de cette Organisation, a pu parvenir à des résultats satisfaisants.

Ainsi, lesdites assises ont enregistré avec attention le message du Colonel KADHAFI qui a annoncé un tournant positif dans le conflit entre le Tchad et la Libye. Il est heureux de souligner que l'année 1988 aura permis d'enregistrer le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays.

Le rétablissement des relations diplomatiques entre l'Ethiopie et la Somalie d'une part, entre l'Ethiopie et la Tunisie d'autre part, ainsi qu'entre l'Algérie et le Maroc a été salué à l'occasion du 25ème anniversaire de l'OUA.

Quant aux festivités marquant cet important événement, il sied de relever qu'elles ont été caractérisées par une trop grande simplicité, ce qui a laissé aux délégations présentes dans la capitale éthiopienne une impression de prosaïsme, voire une certaine déception. La mauvaise organisation et l'improvisation qui y ont été décelées sont imputables au Secrétariat Général de l'OUA qui a requis la collaboration des Etats membres avec un retard considérable.

En effet, hormis l'inauguration de la Plaque Commémorative des 25 ans d'existence de l'Organisation et la plantation d'arbres symboliques par les Chefs d'Etat et de délégations dans l'enceinte de l'OUA, aucune autre activité importante n'est à signaler dans le contexte de ces festivités. Néanmoins, la modestie qui a caractérisé la célébration du 25ème anniversaire de l'Organisation Panafricaine ne traduit pas un manque d'intérêt de la part des pays africains pour cet important forum où se débattent avec un réel succès des problèmes vitaux pour le continent africain.

.../...

Ainsi, concernant la question de l'autodétermination au Sahara Occidental, au niveau de l'OUA, l'annonce à l'occasion du 24ème Sommet, du rétablissement des relations algéro-marocaines, a été comme le symbole d'un dénouement prochain de cette situation épineuse au Nord-Ouest du continent; et la suite n'a pas tardé à confirmer un développement positif dans la région.

En effet, les efforts de la Communauté internationale et du Secrétaire Général de l'ONU en particulier ont abouti cette année à l'acceptation par les deux parties au conflit, le Maroc et le Front Polisario, du plan de paix de Monsieur Javier Perez de Cuellar déterminant le processus et les conditions devant permettre l'aboutissement au référendum d'autodétermination au Sahara Occidental, dont la tenue est prévue en avril 1989.

Même si à la fin de l'année 1988, les deux parties au conflit n'arrivent pas encore à se mettre d'accord sur l'exigence de négociations directes posée par le Front Polisario, il y a lieu cependant d'espérer que ce plan de paix sera mis en oeuvre étant donné que les négociations indirectes sont devenues fréquentes entre les protagonistes.

Les observateurs estiment par ailleurs que l'entente récente entre l'Algérie et le Maroc revêt une importance cardinale pour la solution définitive de la situation au Sahara Occidental.

Quant à la situation en Afrique Australe, l'OUA a suivi activement tous les efforts menés par la Communauté internationale pour la recherche d'une solution définitive. Face à une situation en perpétuelle dégradation, les pays membres de l'OUA ont été soulagés de voir une lueur d'espoir à travers la série de pourparlers quadripartites entre l'Afrique du Sud, l'Angola, les Etats-Unis et Cuba entamés à Londres et poursuivis à Brazzaville, au Caire et à New-York.

..//..

Pour cette question, la Communauté internationale a noté avec un réel soulagement la progression de ces négociations quadripartites qui ont abouti à la signature, le 13 décembre 1988 à Brazzaville, d'un accord sur le retrait des troupes cubaines d'Angola.

Concernant le problème de l'apartheid, l'année 1988 avait débuté avec les problèmes habituels. La situation en Afrique Australe a continué à se détériorer, le régime de Prétoria ayant poursuivi sa politique meurtrière contre la population noire d'Afrique du Sud et contre les pays voisins.

C'est ainsi que le premier trimestre de l'année 1988 a connu la décision d'interdiction prononcée contre 17 organisations noires anti-apartheid d'Afrique du Sud par le Gouvernement de Prétoria.

Dans le même contexte, des condamnations à mort à l'issue de procès contestables ont alerté l'opinion internationale qui a imploré la grâce présidentielle en faveur des condamnés. Le cortège des méfaits dûs au régime d'apartheid a culminé dans l'assassinat, en mars 1988, de la Représentante de l'ANC à Paris, Dulcie SEPTEMBER.

Mais vers le milieu de l'année, après une intense activité diplomatique dans la région de la part notamment des Etats-Unis et du Secrétaire Général de l'ONU, et suite à une pression toujours plus accrue de la Communauté internationale, la situation a évolué sensiblement.

En effet, les autorités de Prétoria, commençant à ressentir les effets des sanctions internationales prises contre elles, ont cherché à briser leur isolement en entreprenant des contacts avec des Chefs d'Etat des pays voisins (Malawi et Mozambique) et avec les Chefs d'Etat du Zaïre et de Côte d'Ivoire.

.../...

Par ailleurs, la Communauté internationale s'est, à juste titre, félicitée de certaines mesures adoptées à la fin de cette année par les autorités de Prétoria et qui étaient inimaginables dans un passé récent. Il s'agit notamment de la graciation de treize condamnés à mort victimes de l'apartheid, et du non renvoi en prison de Nelson MANDELA après le traitement médical qu'exigeait sa santé.

Ces mesures qui font partie d'une politique générale d'apaisement intérieur et extérieur sont surtout destinées à calmer et éventuellement à abuser l'opinion internationale, car jusqu'à présent, la volonté de démanteler l'apartheid reste étrangère aux tenants de ce système honni. Toutefois, ce relâchement intervenu dans la rigueur implacable du régime d'apartheid devrait donner plus de prise à la Communauté internationale pour battre en brèche, jusqu'à son éradication totale, la politique anachronique de l'apartheid.

Cet espoir est corroboré par l'évolution de la situation en Angola et en Namibie vers une solution définitive comme il a été indiqué ci-dessus. C'est dire que l'état actuel de la situation exige une vigilance et une fermeté accrues de la part de la Communauté internationale jusqu'au démantèlement total de l'apartheid.

Pour sa part, le Rwanda reste fidèle à ses engagements de soutenir la juste lutte des peuples d'Afrique Australe pour recouvrer leur dignité, leur indépendance et leur liberté. A cet égard, l'appui indéfectible de notre pays aux Mouvements de libération reconnus par l'OUA et aux pays de la Ligne de Front s'exprime par tous les moyens à sa portée chaque fois que l'occasion se présente.

Cette détermination est notamment concrétisée par l'engagement à libérer dans les délais requis les contributions du Rwanda au Fonds Spécial de l'OUA pour le Comité de coordination pour la libération de l'Afrique.

.../...

Sur le plan international, la question des droits de l'homme a également bénéficié d'une grande attention de la part de la Communauté internationale. Cette année, le Rwanda a participé, aux côtés des 42 autres membres à la 44ème session de la Commission des Droits de l'Homme qui s'est tenue à Genève du 1er février au 11 mars 1988. Cette session a constaté que des progrès remarquables ont été enregistrés en matière de codification du droit international et dans la création des mécanismes chargés de veiller à l'application des principes universellement reconnus dans le domaine des droits de l'homme.

Nonobstant ces résultats enregistrés, il importe de préciser que de graves préoccupations persistent suite aux diverses violations qui sont commises à travers le monde. C'est le cas en Afrique Australe avec la poursuite de la politique d'apartheid et du régime colonial en Namibie, au Moyen-Orient avec la tragédie palestinienne, etc... D'autres situations particulières dans diverses régions du monde révèlent ainsi un ensemble de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, tels que les cas de torture, d'exécutions sommaires ou extrajudiciaires, de détentions arbitraires, de discrimination raciale, d'intolérance religieuse, de disparitions forcées ou involontaires etc...

Soucieux du strict respect des principes universellement reconnus en cette matière, le Rwanda s'est rallié à la majorité des autres Etats pour condamner les cas de violation des droits de l'homme dans le monde et la Commission des droits de l'homme dont il est membre, a relevé et condamné, lors de sa 44ème session, tous ces cas, en invitant vivement les pays concernés à respecter les dispositions contenues dans divers instruments internationaux et auxquels ils ont librement souscrit.

Cette année encore, le Rwanda a fait l'objet de pressions de la part des Etats-Unis d'Amérique pour qu'il soutienne le projet de résolution présenté par ce pays et demandant que les Nations Unies et les organisations humanitaires soient autorisées à mener des enquêtes sur la situation des droits de l'homme à Cuba. En dépit de ces pressions américaines insistantes, notre pays a gardé son attitude d'abstention sur tous les aspects de cette question qui reflète plutôt une lutte idéologique et politique dans les débats de la Commission des Droits de l'Homme.

Il y a lieu de noter enfin qu'au cours de cette année 1988 notre pays n'a fait l'objet d'aucune critique dans ce domaine comme cela fut le cas en 1987 avec le problème des Témoins de Jéhovah.

Dans le domaine de la recherche de la paix dans le monde, l'on se rappelle que la fin de l'année 1987 a réjoui le monde entier suite à la rencontre Reagan-Gorbatchev qui a produit une détente entre les deux super-puissances et qui a réduit quelque peu la hantise d'une guerre thermo-nucléaire exterminatrice de l'humanité. Néanmoins, les grands foyers de tensions créés par la rivalité Est-Ouest sur le théâtre du Tiers-Monde demeurent toujours préoccupants.

A part le conflit afghan qui s'est engagé dans la voie d'une solution prochaine suite à la signature des accords de Genève, il est à relever que le peuple palestinien a manifesté plus que par le passé et ce, depuis le mois de décembre 1987, sa profonde déception, son impatience et son refus catégorique du fait accompli. L'armée israélienne a réagi contre ces manifestations par une brutalité sans commune mesure avec les troubles et les agitations des masses palestiniennes sous occupation.

L'opinion mondiale a été émue par cette répression israélienne et, par trois résolutions successives, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a exprimé sa vive préoccupation et a demandé à Israël de respecter la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre et de mettre notamment fin à la déportation des civils palestiniens.

../..

Pour sa part, le Conseil des Ministres de l'OUA lors de sa 47ème session tenue à Addis-Abéba du 22 au 27 février 1988, a entre autres exprimé son appui total au soulèvement du peuple palestinien et lancé un appel pour la convocation d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient. Il a en outre réaffirmé le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance.

Restant ferme sur sa position de ne pas rétrocéder les territoires arabes occupés, Israël a refusé de collaborer à la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies qui préconisent la création de deux Etats en Palestine, l'Etat Juif et l'Etat Arabe.

Quant aux Etats-Unis d'Amérique qui ont toujours tenté de résoudre la question palestinienne sans la participation de l'OLP et de l'URSS, ils devaient publier un nouveau règlement, le plan Schultz, jusqu'à présent boudé par toutes les parties.

Il est vrai que les pays arabes ne peuvent pas cautionner un plan qui ignore l'existence de l'OLP, seul et authentique représentant du peuple palestinien, mais considéré par les Etats-Unis comme une bande de terroristes, raison pour laquelle ils ont fermé le Bureau de l'OLP à Washington, tenté de faire de même pour son Bureau de New-York auprès de l'ONU et refusé le visa à Monsieur Yasser ARAFAT pour prendre part aux travaux de la 43ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU.

La question palestinienne va sans doute connaître de nouveaux rebondissements maintenant que l'OLP vient de proclamer, le 15 novembre 1988 à Alger, l'établissement de l'Etat palestinien indépendant avec Jérusalem pour Capitale.

Il va sans dire que l'avènement de l'Etat palestinien indépendant déjà reconnu à l'heure actuelle par plus de quatre-vingts Etats ne saurait laisser intact le paysage de la géopolitique mondiale, dans la mesure où les positions des deux super-puissances divergent sur la question et que pour des raisons idéologiques liées aux intérêts divergents, l'opinion internationale s'avère également divisée sur cette question.

.../...

Couronnement de l'acte de déclenchement de l'Intifida (soulèvement) en Palestine, le 9 décembre 1987, l'aspect spectaculaire et historique de l'avènement de l'Etat palestinien indépendant est sans conteste la reconnaissance explicite par l'OLP de la nécessité existentielle de l'Etat d'Israël au Proche-Orient, l'un des atouts essentiels que Monsieur Yasser ARAFAT a mis sur la table alors que Israël n'admet pas l'existence d'un Etat palestinien.

A travers l'arsenal juridico-politique de l'ONU, la Communauté internationale assiste au triomphe du bien-fondé de la résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967 et de la résolution 338 (1973) du Conseil de Sécurité, lesquelles marquent les temps forts de la dynamique du conflit israélo-arabe. Ces deux résolutions épaulent la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, par laquelle l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté le Plan de partage de la Palestine proposé par l'ONU.

A Genève, l'Assemblée Générale des Nations Unies s'est prononcée sur la première résolution, relative à la convocation d'une conférence internationale sur la paix au Proche-Orient, selon le schéma tracé par M. ARAFAT lors de son discours de mardi 13 décembre 1988. Présenté par une vingtaine de pays, ce projet de résolution a été adopté par 138 voix, 2 contre (Etats-Unis et Israël) et 2 abstentions (Canada et Costa-Rica).

Pour s'expliquer et se justifier, Washington a fait comprendre à ses partenaires occidentaux que son vote ne devait pas être interprété comme une condamnation sans appel de la conférence, mais que sa décision était motivée par de simples réserves.

Quant aux Douze de la Communauté économique européenne, ils parlaient d'une seule voix en faveur de cette première résolution malgré les réticences premières de Londres, qui a soudain modifié sa position après l'annonce par Washington de l'ouverture d'un dialogue avec l'OLP.

La seconde résolution "prend acte de la proclamation de l'Etat palestinien", ce qui signifie en fait qu'un écriteau "Palestine" se substituera désormais à celui où l'on pouvait lire jusqu'à présent "OLP".

L'Assemblée Générale de l'ONU a adopté cette deuxième résolution par 104 voix, la majorité automatique faisant force de loi, avec 36 abstentions dont celles des Douze et de la Suède, qui, à l'instar de nombreux occidentaux, estimaient ce vote prématuré.

Aux yeux des observateurs avisés, ces résolutions ne risquent guère de demeurer lettre morte, dans la mesure où les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU en soutiennent à l'unanimité l'esprit et se joignent aux autres membres de la Communauté internationale, exprimant le désir commun d'utiliser au mieux les deux textes.

Toujours dans la région du Moyen-Orient, le conflit armé entre l'Iran et l'Irak qui date de 1979 a connu, au cours de l'année 1988, des résultats positifs dans la recherche d'une solution durable pour mettre fin à la guerre fratricide qui oppose les deux pays.

En effet, grâce à la diplomatie internationale, il a été possible d'amener les deux belligérants à s'asseoir autour d'une table de négociation. Les négociations de Genève entre l'Iran et l'Irak, sous les auspices du Secrétaire Général de l'ONU, ont permis aux deux pays d'accepter l'application de la résolution 598 du Conseil de Sécurité sur l'arrêt des hostilités entre les deux pays.

L'on se souviendra qu'au départ, l'Iran s'était refusé à obtempérer à ladite résolution aussi longtemps que l'Irak n'aurait pas été désigné comme agresseur et condamné ainsi par la Communauté internationale.

C'est donc avec soulagement, mais aussi avec prudence que la Communauté internationale suit de près les négociations de Genève qui devraient permettre de restaurer un climat de paix dans cette région.

..//..

La Conférence Internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique Australe tenue à Oslo (Norvège) du 22 au 24 août 1988 a été convoquée suite à l'initiative prise par l'OUA en juillet 1986.

Le Rwanda a tenu à participer à cette Conférence qui s'est attelée à identifier la nature et les causes profondes des mouvements de populations en Afrique Australe, ainsi que le genre d'assistance à apporter aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées dans cette région.

La Conférence a décelé les principales causes des mouvements des populations en Afrique Australe dans la politique d'apartheid, l'occupation illégale de la Namibie ainsi que dans la politique de destabilisation menée par le régime minoritaire et raciste de Prétoria contre les pays de la région, particulièrement le Mozambique, l'Angola, le Botswana et le Lesotho.

Cette conférence a adopté la Déclaration et le Plan d'Action d'Oslo qui visent à mettre fin aux causes identifiées et à soulager dans l'immédiat les personnes concernées à savoir les réfugiés et autres personnes déplacées, tout en allégeant également le fardeau imposé aux pays d'accueil et aux pays d'origine.

Le Rwanda a participé également aux travaux de la 15ème Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique tenue à Casablanca (Maroc) du 14 au 16 décembre 1988. Ledit Sommet a abordé les problèmes économiques et politiques internationaux en général et ceux touchant l'Afrique et la France en particulier.

Sur le plan économique, il y a lieu de signaler que la persistance de la crise économique mondiale, la détérioration continue des termes de l'échange consécutive à la dépréciation des produits de base, les déficits permanents des balances de paiement et le lourd fardeau de la dette extérieure ont incité la France à reconduire son rôle d'avocat des pays africains au sein du dialogue Nord-Sud.

La France, a déclaré le Président François MITTERRAND, a choisi la formule la plus favorable, celle qui consiste à "annuler effectivement le tiers des créances qu'elle détient sur les pays concernés".

Sur le plan politique, le Sommet France-Afrique de Casablanca s'est félicité du vent de détente favorisant le règlement progressif des conflits régionaux et en offrant les perspectives réelles de paix en Afghanistan, au Moyen-Orient (Iran-Irak), au Proche-Orient (Israël-OLP), au Sahara Occidental, au Tchad ainsi qu'en Afrique Australe où les récents pourparlers quadripartites de Brazzaville ont abouti sur un accord propice au désengagement des troupes dubaines d'Angola et à l'indépendance de la Namibie.

Pour le suivi des travaux, les Ministres des Affaires Etrangères se réuniront désormais à mi-parcours, tout en préparant le Sommet suivant des Chefs d'Etat de France et d'Afrique.

Toujours du chapitre relatif à la recherche de la paix dans le monde, à part quelques ombres au tableau relevées ici et là, la Communauté internationale peut légitimement se féliciter de la tendance globale enregistrée cette année pour la plupart des foyers de tension dans le monde.

Dans ce contexte, il est utile d'évoquer les efforts déployés depuis 1983 par les deux super-puissances dans les domaines du désarmement et de la détente. Depuis la première rencontre entre REAGAN et GORBATCHEV à Genève en novembre 1985 suivie de celles de Reykjavik en 1986, Washington en 1987 et Moscou en juin 1988, le monde a fait un grand pas en avant sur le chemin de l'instauration d'une ère de paix. Les peuples du monde entier se sont félicités des développements positifs enregistrés dans les relations américano-soviétiques et de leurs effets sur le processus de désarmement ainsi que sur l'extinction des principaux foyers de conflit dans le monde.

Même s'il y a lieu de déplorer que la 15ème session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le désarmement tenue à New York au mois de juin de cette année n'ait pas été à la hauteur des espoirs placés en elle, l'on conviendra cependant que les progrès réalisés dans le domaine du désarmement à l'heure actuelle sont très significatifs. En effet, en date du 8 décembre 1987 les Chefs d'Etat américain et soviétique ont procédé à la signature du Traité sur l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire et le 1er juin 1988, ils ont procédé à l'échange des instruments de ratification dudit Traité et ont convenu que la prochaine étape sera la conclusion d'un Traité sur la réduction de 50% des armements offensifs stratégiques.

Il convient de souligner, par ailleurs, que le nouveau Président américain, Monsieur Georges BUSH, s'est déjà prononcé pour la tenue d'un nouveau Sommet américano-soviétique après son entrée officielle en fonction, ce qui a été très bien reçu à Moscou et qui renforce les motifs d'optimisme de la Communauté internationale.

Notre pays reste aux côtés de ceux qui estiment qu'il convient de continuer à encourager les deux grandes puissances à accélérer le processus qu'elles ont engagé, tout en veillant à ce que les mesures qu'elles prennent trouvent un écho sur le plan international.

Pour joindre sa voix à celle de tous ceux qui militent en faveur de la paix au service du développement et du mieux-être des peuples du monde, le Rwanda a maintenu l'élan nécessaire pour jouer pleinement son rôle dans le concert des nations dans le cadre des relations politiques bilatérales et multilatérales.

A ce propos, il y a lieu de se féliciter du fait que le crédibilité de la politique extérieure du Rwanda a bénéficié à deux reprises cette année de la preuve de sa solidité sur le plan international. En effet, suite aux calamités provoquées par les pluies torrentielles du mois de mai 1988 qui ont endeuillé et endommagé particulièrement certaines régions du pays, la Communauté internationale a manifesté sa compréhension par une intervention urgente et efficace.

Cette manifestation de la solidarité des pays et organismes amis s'est de nouveau manifestée avec autant de sollicitude et d'efficacité lors de l'afflux massif des ressortissants burundais qui fuyaient les troubles survenus dans le nord de leur pays à la mi-août 1988.

Une telle audience auprès de la Communauté internationale illustre brillamment le crédit de la politique extérieure du Rwanda axée sur le bon voisinage et l'ouverture tous azimuts, dans un esprit de solidarité agissante.

Sur le plan de la coopération internationale, la conjoncture internationale n'a pas permis de trouver une solution satisfaisante à certains problèmes qui, ces derniers temps, préoccupent les pays en développement, en l'occurrence la dette extérieure et le prix non rémunérateur payé aux producteurs des matières premières.

Malgré ce constat, il convient de souligner avec satisfaction que pour le cas spécifique du Rwanda, l'année 1988 s'est caractérisée à la fois par la mise en oeuvre des programmes arrêtés en 1987 lors des différentes réunions et commissions mixtes et par la mise en place progressive des mécanismes de coopération répondant à la mission que le Chef de l'Etat a assignée à la coopération en particulier à travers le discours qu'il a prononcé à l'occasion des festivités marquant le 25ème Anniversaire de l'Indépendance du Rwanda.

C'est dans ce contexte que le CIC en matière de Plan et de Coopération Internationale a finalisé la stratégie de la Coopération, que les mémorandums élaborés dans une large consultation puis soumis aux partenaires ont donné une place prépondérante au renforcement des capacités de la Commune et que les différentes réunions et Commissions Mixtes tenues cette année particulièrement avec le Canada, le Japon, la CEE, la Chine, la République Fédérale d'Allemagne et la Belgique ont mis l'accent sur la gestion ainsi que sur le développement communal.

D'une manière globale, la contribution de la Coopération Internationale au développement du Rwanda a dépassé le niveau atteint en 1987, du moins si l'on considère le volume des décaissements. Cette augmentation provient en grande partie des apports du Japon, de la Belgique et de la CEE qui ont nettement été plus importants que les moyens libérés en 1987.

Comme le confirme le bilan ci-après établi pays par pays et organisme par organisme, le secteur de la Coopération au Rwanda a, en 1988, en contrepartie du dynamisme dont la partie rwandaise a fait montre, bénéficié de l'attention de nos bailleurs de fonds traditionnels.

I. SUR LE PLAN BILATERAL

A. PAYS D'AFRIQUE

1. BURUNDI

La visite au Rwanda du Président de la République du Burundi, le Major Pierre BUYOYA, attendue en septembre 1988 et en marge de laquelle devait se tenir une Commission Mixte Ministérielle n'a pas eu lieu en raison des événements qui ont éclaté dans le nord du Burundi au mois d'août.

Cependant, du 4 au 6 août 1988 avait eu lieu à Kigali dans une ambiance empreinte d'esprit d'ouverture et de franchise une session d'experts rwandais et burundais en vue d'examiner le programme de coopération bilatérale dans les domaines du commerce, des postes, des télécommunications, du tourisme et du transport des personnes entre Kigali et Bujumbura.

Dans le domaine du commerce, il a été procédé à l'examen des avantages et préférences réciproques pouvant aller au-delà de ce qui est prévu dans le cadre des organisations sous-régionales dont les deux pays sont membres. Dans le même secteur, la réunion des experts a préconisé la diffusion par les deux chambres de commerce respectives des produits disponibles à l'exportation et a obtenu l'engagement par la partie burundaise d'importer les houes et les autres instruments aratoires produits au Rwanda. Elle a recommandé la participation des opérateurs économiques aux expositions commerciales à tenir dans l'un et l'autre pays et a encouragé l'organisation des semaines commerciales, la possibilité pour les opérateurs économiques de créer des succursales ou de s'installer sur l'un et l'autre territoire conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi que l'ouverture des marchés respectifs aux produits originaires des deux pays.

Dans le secteur des postes, les deux délégations ont retenu qu'en attendant l'acheminement du courrier par avion (SAL), sera utilisé le transport en commun sur la ligne

.../...

Kigali-Bujumbura. Elles ont également préconisé la lutte contre la concurrence grâce à la télécopie et à l'instauration du système de courrier accéléré (EXPRESS MAIL SERVICE) fonctionnant déjà à Kigali. Elles ont par ailleurs reconnu la nécessité d'actualiser l'arrangement postal CEPGL signé en 1980.

Concernant les télécommunications, un projet d'accord a été finalisé et devait être signé à l'occasion de la visite au Rwanda du Président BUYOYA. Les deux parties ont préconisé la concertation régulière pour résoudre le problème de la disponibilité des liaisons de télécommunications, et ont exprimé le souhait de réhabiliter immédiatement les liaisons télex et télégraphiques directes entre les deux pays.

Pour ce qui est du transport des passagers Kigali-Bujumbura, l'itinéraire, les arrêts, les horaires, les fréquences et les tarifs ont été fixés. Ont été aussi examinées les modalités d'extension de l'assurance, de dépannage, de gardiennage des bus, les questions de sécurité des personnes, des bagages ainsi que les formalités aux services de douanes et d'immigration. La question de l'application de la réglementation des changes sur la vente des billets et les modalités de change pour les passagers et les équipages devait être analysée ultérieurement en collaboration avec les agents des banques centrales. Enfin, la réunion avait envisagé le démarrage de la liaison Kigali-Bujumbura pour juillet 1989.

Dans le domaine du tourisme, les deux délégations ont préconisé les rencontres régulières des responsables et des opérateurs du tourisme, l'échange d'expériences et des informations, une position commune dans les négociations à la baisse des prix auprès des compagnies AIR FRANCE et SABENA, la promotion du tourisme dans les parcs nationaux et la concertation sur l'organisation des circuits touristiques.

2. ZAIRE

L'année 1988 a été marquée en ce qui concerne la coopération avec le Zaïre, par la 3ème session de la Grande Commission Mixte tenue à Kigali du 24 au 27 juillet 1988.

.../...

Comme d'habitude, la Commission a échangé les points de vue sur les questions politiques, de sécurité et de coopération judiciaire, les questions économiques, la coopération culturelle, scientifique et technique et la coopération sociale et sanitaire.

Sur le plan de la coopération économique, les deux parties ont surtout mis l'accent sur les mesures susceptibles d'accroître les échanges commerciaux. C'est dans cette optique qu'elles ont reconnu la nécessité d'actualiser l'Accord Commercial signé le 4 mai 1966 et l'Accord portant organisation du commerce frontalier et de coopération commerciale et douanière et la mise à jour des listes des produits à échanger. Elles ont de nouveau insisté sur l'importance de lutter énergiquement contre la fraude et de sensibiliser les opérateurs économiques et les populations frontalières sur la nécessité de passer par les voies régulières.

La partie zaïroise a informé la partie rwandaise que le Conseil Exécutif a déjà entamé la procédure de ratification du Protocole portant libéralisation des produits du cru originaires et fait démarrer l'étude d'une formule appropriée en ce qui concerne les produits dits sensibles.

Enfin, la Commission Mixte a demandé aux Chambres de Commerce et aux opérateurs économiques des deux pays de participer plus activement aux Foires commerciales et à l'organisation des Semaines commerciales dans l'un et l'autre pays. Afin de promouvoir davantage la coopération économique, il a été mis sur pied un Comité Spécial Mixte de commerce et de la coopération douanière.

Dans le domaine des transports, les deux parties ont reconnu la nécessité de rétablir la liaison aérienne Kinshasa-Kigali par AIR ZAIRE ou tout autre instrument qui serait désigné par les autorités zaïroises compétentes.

SCIBE Zaïre est aussitôt entré en contact avec AIR RWANDA pour étudier les modalités d'ouverture de cette liaison.

.../...

Aussi, en marge de la visite qu'une délégation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda a effectuée en décembre 1988 auprès de l'Association Nationale des Entreprises du Zaïre, les responsables d'AIR RWANDA et de SCIBE ZAIRE ont décidé la réouverture de la ligne Kinshasa-Kigali avec les avions de SCIBE AIRLIFT, à partir du 10 décembre 1988.

Dans le secteur de la météorologie et des télécommunications, il a été demandé aux services techniques concernés de se rencontrer en vue de finaliser les questions d'informations météorologiques, d'établissement des circuits téléphoniques entre Goma et Kigali et d'accroissement des circuits entre Bukavu et Kinshasa d'une liaison rapide et régulière entre les deux capitales.

Au sujet de la promotion de l'agriculture et de la pêche, la Commission Mixte a insisté sur l'échange d'informations sur les recherches effectuées de part et d'autre, en particulier sur le comportement des ravageurs des cultures et sur les études menées par une équipe d'experts japonais sur le Lac Kivu du côté zaïrois.

Dans le domaine de l'énergie, la partie rwandaise a pris bonne note des possibilités de formation offertes par la REGIDESO et la SNEL et appuyé l'idée de collaboration dans l'exploitation des tourbières ainsi que dans l'assemblage et le montage des modules solaires.

Dans le secteur du tourisme et de la conservation de la nature, il a été convenu que les services concernés se rencontreront pour discuter les modalités de leur collaboration notamment en ce qui concerne l'organisation des circuits touristiques, l'organisation des patrouilles communes et l'équipement de celles-ci.

Pour ce qui est de la coopération culturelle, scientifique et technique, les deux parties ont insisté

.../...

sur l'échange de chercheurs et d'expériences surtout dans les domaines de la médecine, de la pharmacopée, de l'agriculture, de l'élevage et de la volcanologie.

3. TANZANIE

Durant l'année 1988, la coopération a été surtout marquée par deux réunions mixtes; celle du Comité Spécial en matière de sécurité et celle du Comité Spécial chargé des affaires commerciales et des Arrangements bancaires. Ces deux réunions se sont tenues à Kigali du 14 au 17 mai 1988 en application des décisions de la réunion ministérielle tenue à Dar-Es-Salaam à l'occasion de la visite que Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise a effectuée du 24 au 27 avril 1987 en Tanzanie.

Au sujet des échanges commerciaux, les deux parties ayant constaté que l'évolution des échanges entre les pays est peu satisfaisante, ont proposé un plan d'action comprenant les points suivants :

- Encouragement des visites d'affaires et des missions de prospection commerciale des deux côtés.
- Participation aux Foires nationales et internationales organisées dans chacun des deux pays.
- Echanges des noms et adresses des importateurs et exportateurs des deux pays.

En ce qui concerne le commerce frontalier, les deux parties ont convenu que du côté tanzanien les autorités régionales concernées et les succursales de Banques centrales ainsi que les banques agréées recevront les autorisations nécessaires pour délivrer les licences d'importation et d'exportation. A cet effet, les deux banques centrales ont été invitées à échanger les formulaires de ces documents afin de faciliter le contrôle douanier et à procéder à la clôture des comptes réciproques conformément à la décision prise en juin 1987 à Addis-Abéba dans le cadre d'une plus grande utilisation de la chambre de compensation de la ZEP.

.../...

Enfin, il a été établi un programme d'action préconisant l'identification d'accès utilisés par les fraudeurs, la mise en place des patrouilles communes de lutte contre la fraude et l'échange d'informations sur l'identité des fraudeurs.

Le Comité a également exhorté les investisseurs de l'un et l'autre pays à investir librement dans chaque pays pourvu qu'ils se conforment aux lois et règlements en vigueur et au Code des Investissements de chaque pays.

4. UGANDA

Le Président de la République a effectué une visite officielle en Uganda du 4 au 6 février 1988 en marge de laquelle s'est tenue une réunion mixte de niveau ministériel qui a centré les discussions sur les questions suivantes concernant notamment le commerce, les transports et communications, l'énergie, la santé et la coopération dans le secteur des télécommunications.

En matière judiciaire, les deux parties ont procédé à la signature de la Convention en matière d'extradition et du Protocole relatif aux Commissions rogatoires. Au sujet du problème des réfugiés rwandais en Uganda, les deux parties ont décidé d'examiner cette importante question au sein d'un Comité conjoint de niveau ministériel à mettre sur pied.

Dans le domaine du commerce, le Protocole de troc signé à l'occasion de cette visite a été complété par l'Arrangement bancaire signé entre les deux banques centrales le 28 mars 1988. Depuis, malgré différents contacts entre opérateurs rwandais et ugandais, le commerce de troc qui constitue un système nouveau pour le Rwanda ne se concrétise pas encore. A cette allure, on risque de reconduire le protocole en février 1989 sans qu'une opération concrète ait été conclue, même si à l'issue d'une mission d'une délégation d'hommes d'affaires et industriels ugandais qui a séjourné dans notre pays du 1er au 6 août 1988, les contacts effectués au Rwanda ont abouti à des propositions de contrats portant sur divers produits à échanger.

.../...

En ce qui concerne la coopération dans le secteur de l'énergie, il sied de noter qu'une réunion d'experts rwandais et ugandais s'est tenue à Kigali du 8 au 11 novembre 1988. La partie rwandaise a promis de fournir environ 1.000 KV à la région de Cyanika-Gisoro et a été informée de la disponibilité dans 6 mois d'une puissance de 15 MW au départ de Jinja jusqu'à la frontière de l'Uganda avec la Préfecture de Byumba. Il a été préconisé le système de troc pour le paiement des consommations.

Dans le domaine de la santé, il importe de signaler deux réunions bilatérales. La première s'est tenue à Ruhengeri du 29 au 30 mars 1988 et a émis des recommandations pertinentes sur la façon de collaborer dans la surveillance épidémiologique. La deuxième qui s'est tenue à Mbarara du 28 au 31 août 1988, a permis l'échange des informations sur la situation sanitaire le long de la frontière commune.

La question d'organiser un service passagers entre Kampala et Kigali a également été soulevée à l'occasion de la visite à Kampala du Président de la République. Le principe a été accepté par les deux parties; il ne reste qu'aux services techniques concernés d'en arrêter les modalités pratiques.

Pour le secteur des postes et télécommunications, la partie ugandaise a réalisé l'augmentation du nombre de lignes Kampala-Kigali et a promis d'installer un entrepôt pour le courrier postal à la frontière Byumba-Kabale. En attendant cette installation, l'Uganda continue d'accorder des facilités au transport du courrier et maintient l'exemption des taxes.

Dans le domaine du transport, les deux parties ont reconnu la nécessité d'utiliser un système intégré rail/route comprenant la voie ferrée Mombasa-Kasese et la route Kasese-Ishasha-Ntungamo-Kagitumba.

Suite à la visite en Uganda de Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise, les services compétents des deux parties s'emploient à identifier

.../...

d'autres possibilités de coopération, notamment en ce qui concerne l'éducation et la culture, le tourisme et la conservation de la nature, l'agriculture, l'élevage et la pêche, l'environnement et le développement des ressources hydrauliques et minières.

5. KENYA

A l'occasion de la visite de travail effectuée au Kenya le 10 février 1988 par le Président de la République Rwandaise, les deux parties ont passé en revue tous les domaines faisant l'objet de la coopération entre le Rwanda et le Kenya.

Même si la décision alors prise par le Kenya de recevoir dans ses établissements d'enseignement supérieur des ressortissants rwandais boursiers de leur Gouvernement n'a pas encore été suivie d'effet, il est heureux de signaler que les services concernés des deux pays se sont rencontrés à Kigali du 2 au 6 mai 1988 pour examiner les projets de conventions judiciaires en matière civile et commerciale et en matière d'extradition et de commissions rogatoires pénales. Cette réunion constitue une phase préliminaire aux négociations proprement dites prévues à Naïrobi dans un proche avenir.

Toujours au chapitre du bilan de la coopération rwando-kenyane, il y a lieu d'inscrire les échanges de visites et d'expériences entre chercheurs de l'ISAR et les techniciens du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts avec leurs homologues kenyans, les possibilités entrevues de transférer les malades du Rwanda dans les hôpitaux de référence kenyans, l'accord de principe du Kenya d'organiser avec le Rwanda les circuits touristiques complémentaires ainsi que les multiples contacts entre les opérateurs des pays dont le point culminant a été la Foire Internationale de Naïrobi à laquelle une forte délégation rwandaise a participé en novembre 1988.

.../...

6. CAMEROUN

L'important élément à retenir de la coopération entre le Rwanda et le Cameroun est que les compagnies AIR RWANDA et CAMAIR ont finalisé leurs négociations et que le Zaïre a autorisé CAMAIR à faire escale à Kinshasa sur la ligne Douala-Kinshasa-Kigali-Nairobi et retour. Le 1er vol de CAMAIR a eu lieu le 3 décembre 1988 et cela, il faut le souligner, constitue un pas de plus dans le désenclavement du Rwanda et un prélude à la promotion des échanges entre le Rwanda et les Pays de l'Afrique de l'Ouest.

7. CONGO

C'est seulement en avril 1988 que les autorités compétentes congolaises ont accepté les cinq candidatures présentées pour l'année académique 1987-1988 à l'ENAM de Brazzaville. Considérant ce retard et les difficultés rencontrées par le premier contingent de boursiers du Gouvernement Congolais, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire a préféré ne pas présenter de nouveaux candidats pour l'année 1988-1989.

8. COTE D'IVOIRE

Une mission rwandaise composée de fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts et d'un homme d'affaires intéressés par le projet de transformation du manioc s'est rendue en Côte d'Ivoire en janvier 1988 dans le but de visiter la société ivoirienne qui a mis au point une technologie de traitement du manioc dans son usine de TOUMODI. Cette dernière s'est déclarée prête à apporter son appui technique à la promotion d'un projet semblable au Rwanda.

9. MOZAMBIQUE

A l'occasion de la visite officielle que le Président de la République Rwandaise a effectuée en République Populaire du Mozambique du 11 au 13 avril 1988, les deux Chefs d'Etat ont souligné la nécessité de développer une coopération effective entre leurs Pays. A cet égard, il a été

.../...

décidé de procéder dans les meilleurs délais à la conclusion d'un Accord général de Coopération et un projet d'Accord y relatif a été soumis au Gouvernement Mozambicain par la partie rwandaise.

En attendant la signature de cet instrument juridique et afin de lui donner **une** base solide, les deux parties ont convenu d'inventorier d'abord à l'occasion d'une rencontre de niveau ministériel les possibilités de coopération bilatérale notamment dans les domaines économiques, de l'information et des échanges culturels. La partie rwandaise a déjà manifesté un intérêt à accueillir quelques étudiants mozambicains à l'Université Nationale du Rwanda et à profiter de l'expérience mozambicaine en matière d'exploitation de la télévision.

10. ZAMBIE

La coopération avec la Zambie n'a connu aucun progrès cette année. Même les réunions sectorielles qui devaient se tenir dans les secteurs du commerce, des transports et de la recherche technologique pour préparer la Commission Mixte n'ont pas eu lieu faute d'accord des deux parties sur les propositions de dates. Ces réunions se tiendront probablement en 1989.

11. ALGERIE

Le Gouvernement Rwandais a formulé une requête visant à élever l'Ecole Agri-Vétérinaire de Busogo - initialement conçue pour accueillir les élèves du secondaire - au rang d'Ecole Supérieure de niveau A1. Le Gouvernement Algérien n'a pas émis d'objection mais a été également sollicité pour fournir un supplément d'équipements et une assistance technique.

A l'issue d'une mission algérienne des entreprises ENEDIM et ENIPEC qui a séjourné au Rwanda au mois de juillet, il a été envisagé que la Société ENEDIM enverra au Rwanda une mission d'une durée d'environ 12 mois

.../...

deux experts pour assister la SODEPARAL, et que le montant de 75.000 \$US qui avait été réservé pour le projet cuirs et peaux sera utilisé pour défrayer les coûts de cette assistance technique à la SODEPARAL dans le cadre de l'amélioration du traitement du cuir.

En matière de coopération culturelle, sur les 34 bourses offertes, 13 bourses de formation universitaire et 4 de niveau A1 ont été consommées par le Rwanda qui, par contre, n'a pas utilisé les 17 autres bourses de niveau inférieur qui ne répondent pas à nos besoins de formation à l'étranger.

12. EGYPTE

L'année 1988 a été marquée par la visite officielle que le Ministre rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuée du 19 au 22 janvier.

Comme résultat de cette visite, on retiendra qu'un projet de programme de mise en exécution de l'Accord culturel, scientifique et technique signé le 10 octobre 1977 couvrant la période 1988-1990 a été proposé à la partie rwandaise. Il a été soumis à l'examen des services rwandais intéressés avant de communiquer la contreproposition rwandaise nécessaire pour permettre sa mise en route.

Sur le plan commercial, les deux parties ont convenu d'encourager les opérateurs économiques à examiner les possibilités de promouvoir les échanges économiques entre les deux Pays. Pour commencer, les listes d'importateurs et de produits ont été échangées à l'intention des Chambres de Commerce et d'Industrie des deux Pays. Enfin, il est à signaler que les 2 parties ont décidé de créer une Commission Mixte de Coopération tandis que dans le domaine culturel et technique, la coopération se poursuit par l'octroi en faveur des ressortissants rwandais, de bourses de stages et l'envoi de quelques assistants techniques.

.../...

13. LIBYE

Cette année, la coopération avec la Libye n'a pas reçu le souffle nouveau qu'on attendait. Même la Commission Mixte a été reportée à 1989.

A. Projets confiés à la SOPROTEL

Dans le cadre de sa mission, la SOPROTEL gère 3 projets.

- HOTEL UMUBANO

S'agissant du contrat de gestion de l'hôtel Umubano, l'Assemblée Générale des actionnaires, en sa séance du 10 décembre 1987, a donné mandat au Conseil d'Administration de poursuivre la négociation d'un contrat révisé avec la Société des Hôtels Méridien et en cas de refus de celle-ci, d'examiner les possibilités de faire gérer l'hôtel par une autre société de gestion ou d'étudier les possibilités de gérer directement l'hôtel. Comme l'hôtel n'a pas un nom à vendre, c'est la première option qui a prévalu. C'est ainsi que la SOPROTEL et LAFITRADE (siège social à Malte) ont signé un contrat de gestion le 1er janvier 1988. Le contrat est renouvelable tous les ans.

Ce nouveau contrat ne résout pas cependant le problème principal auquel fait face la SOPROTEL, à savoir les pertes de la société qui représentent 43 % de son capital, ces pertes provenant essentiellement de l'impôt sur les honoraires des travailleurs libyens. Bien au contraire, le nouveau contrat crée de nouveaux problèmes dans la mesure où le personnel expatrié que LAFITRADE mettra à la disposition de la SOPROTEL sera rémunéré par celle-ci au moment où elle paiera aussi des honoraires à la société contractante.

- UMUBANO TOURS AGENCY

Umubano Tours Agency doit redynamiser et diversifier ses activités en vue d'une meilleure situation financière, étant donné que ses pertes cumulées atteignaient au 30 juin 1988 la bagatelle de 10.731.620 FRW.

.../...

- Construction d'un hôtel de 30 chambres à Ruhengeri

Lors de la 9ème session ordinaire de l'Assemblée Générale tenue à Kigali le 10 décembre 1987, les actionnaires de la SOPROTEL ont pris la décision d'augmenter le capital de la société de 265 millions de FRW - juste le montant requis pour construire un hôtel à Ruhengeri - mais sous les quatre conditions préalables suivantes :

1. Attribution du marché à la société libyenne LIBMA INTERNATIONAL CONSTRUCTION LTD;
2. Prorogation de 5 ans de l'exonération de la SOPROTEL des taxes et impôts ainsi que des droits de douane;
3. Ouverture au nom de la société d'un compte étranger en francs rwandais convertibles;
4. Exonération des taxes professionnelles pour le personnel de nationalité libyenne travaillant à la SOPROTEL.

Le Gouvernement Rwandais ayant pris les dispositions nécessaires pour satisfaire à toutes ces conditions, les travaux de construction devraient démarrer dans les meilleurs délais.

Il y a lieu de signaler que l'augmentation du capital en vue de la réalisation de ce projet devant se faire dans les mêmes proportions que celles qui ont prévalu lors de la constitution du capital initial, l'actionnaire libyen apportera 159.000.000 FRW et l'actionnaire rwandais 106.000.000 FRW. L'actionnaire rwandais a déjà pris les dispositions nécessaires en prévoyant sur son budget de 1989 le montant requis pour la réalisation de cette opération.

B. Projets dont l'exécution est confiée à la SODEPARAL

La SODEPARAL gère actuellement 3 unités de production :

- Le Centre du cuir de Nyabugogo;
- La Ferme de Rubilizi;
- Le Projet Théicole de Nkuli-Nyakinama.

.../...

- Le Centre du cuir

En 1987, la production et le chiffre d'affaires du Centre du cuir se présentaient comme suit :

Produits	:	Production	:	Commercialisé
	:	(10 ³ FRW)	:	(10 ³ FRW)
- Cuir finis	:	25.310	:	2.298
- Chaussures	:	52.562	:	50.308
- Maroquinerie	:	4.084	:	2.762
Total	:	81.956	:	55.368

La faible production s'explique par un équipement assez vieux et par un manque de personnel qualifié. Une étude de réhabilitation et d'extension est en cours d'élaboration et vise l'augmentation de la capacité de production de l'usine.

- Ferme laitière de Rubilizi

La production en 1987 est ainsi évaluée :

- 377.740 litres de lait, soit une moyenne de 7 litres par vache traite.
- 23.153 litres de crème fraîche.
- 4.625 Kg de beurre.
- 4.430 pots (12,5 cl par pot) de yaourt.

La ferme étant encore à ses débuts, elle se heurte encore aux problèmes de trouver les animaux laitiers à haut rendement.

Une étude de modernisation et d'extension a été réalisée par une équipe composée d'agents de la Banque Rwandaise de Développement et de la SODEPARAL.

.../...

Le programme d'investissement à réaliser et le plan de financement se présentent comme suit :

- Apport propre	: 13.443.631 FRW
- Prêt BRD	: 22.000.000 FRW
Total	: 35.443.631 FRW.

La Banque Rwandaise de Développement a déjà débloqué 16.632.655 FRW pour l'achat du matériel de laiterie.

Ces investissements permettront à la ferme de réaliser une production journalière de 2.000 litres au lieu de 1.000 litres produits actuellement.

- Projet Théicole Nkuli-Nyakinama

Neuf ans après son démarrage, le projet théicole Nkuli-Nyakinama n'a aménagé qu'une superficie de 525 Ha de plantations théicoles sur les 700 Ha prévus, ce qui signifie qu'il reste encore 175 Ha à aménager.

Pour ce qui est de l'usine, les travaux préparatoires de construction sont très avancés. La lettre de passation de marché a été signée le 22 mai 1987 entre la SODEPARAL et une société kenyane MARSHALL FOWLER pour la fourniture des machines. Un avis d'appel d'offres pour la construction des bâtiments a été lancé le 25 mai 1988. L'analyse des offres a été proposée au Conseil d'Administration; le choix de l'adjudicataire est déjà fait, mais la lettre de passation de marché n'est pas encore signée. La Société SIX CONSTRUCT SBBM a été adjudgée pour la construction des bâtiments.

C. Secteur socio-culturel

Avec la rentrée académique 1987/88, les autorités libyennes ont instauré un système sélectif pour les ressortissants de l'Afrique noire. C'est ainsi que certains des étudiants rwandais (7) furent contraints d'interrompre intempestivement leurs études et rentrèrent au Rwanda.

Suite à cette situation, les 8 rescapés ont finalement obtenu leur inscription et commencé les cours de langue arabe le 6 juin 1988, soit après 8 mois d'attente en Libye. Après 3 mois de session, les cours ont été interrompus suite au non-paiement par les services libyens concernés des frais de cette session spéciale qui devait durer 6 mois. Les cours de la langue arabe furent repris le 10 octobre 1988 mais les étudiants ne sont pas encore inscrits en Faculté car, sur décision libyenne de dernière minute, l'apprentissage de la langue arabe durera désormais au moins deux années et les étudiants doivent réussir l'examen y relatif avant d'entrer en Faculté.

C'est dire que l'avenir de la coopération culturelle entre notre Pays et la Libye est incertain.

14. MAROC

Quatre étudiants rwandais boursiers du Gouvernement Marocain poursuivent leurs études au Maroc depuis l'année 1987. Cependant, ils se plaignent déjà de l'insuffisance des moyens de subsistance mis à leur disposition.

Un émissaire du Souverain marocain a séjourné à Kigali du 25 au 29 octobre 1988 et a estimé que son Gouvernement pourrait offrir une vingtaine de bourses d'études annuellement au Gouvernement Rwandais.

Il a également annoncé certaines possibilités de coopération notamment dans les domaines du commerce, du tourisme, de l'agriculture, de la santé, des mines et de la géologie, de la culture et de la formation.

Toutefois, l'optimisme à ce sujet doit être modéré car aucune indication ne permet de relever d'autres Pays de l'Afrique subsaharienne qui entretiendraient une coopération agissante avec le Maroc.

.../...

15. TUNISIE

Le Gouvernement Tunisien a offert quatre nouvelles bourses d'études supérieures pour l'année académique 1988-1989. Tous les candidats ont été retenus, mais la modicité de la bourse n'a pas incité le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire à l'utilisation effective de cette offre.

B. PAYS D'ASIE

1. PAYS ARABES DU GOLFE

a) Arabie Saoudite

Les projets en cours n'ont pas connu une évolution satisfaisante en ce qui concerne les financements attendus.

Suite à la restructuration en fin 1987 - début 1988 du Conseil d'Administration du Fonds Saoudien de Développement, le projet routier Gitarama-Mukamira n'a pas pu obtenir l'accord définitif de financement de l'Arabie Saoudite malgré le calendrier prévisionnel d'exécution de ce projet convenu avec tous les bailleurs de fonds concernés, l'insistance et les multiples rappels du Gouvernement Rwandais pour que la signature de l'Accord de crédit avec le Fonds intervienne dans les meilleurs délais.

Dans ces conditions, les travaux d'exécution de ce projet vont démarrer avec les financements disponibles des autres bailleurs de fonds en attendant que le financement du Fonds Saoudien soit disponible. Le marché d'exécution des travaux vient d'être accordé aux entreprises ASTALDI et CNCTPC.

En ce qui concerne le financement complémentaire de l'Hôpital Fayçal à Kigali, le Conseil d'Administration du Fonds ne s'est pas encore réuni depuis sa restructuration intervenue en fin 1987 - début 1988 pour

confirmer définitivement l'accord de principe déjà donné et permettre ainsi la signature de l'Accord de crédit y relatif. La question sera soumise en priorité à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Par contre, il y a lieu de se féliciter de la signature le 8 mars 1988 de l'Accord de prêt de 11 millions de Rials accordés au Rwanda en 1987 dans le cadre de l'aide spéciale à l'Afrique Subsaharienne et destinée au financement des travaux de réfection de la route Cyangugu-Bugarama.

b) Koweït

Dans le cadre du projet routier Gitarama-Mukamira, le Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe a accepté de modifier la liste des biens et services qui seront financés avec son crédit de 10 millions \$US en vue de permettre le démarrage des travaux d'exécution du projet (lot II) malgré le financement du Fonds Saoudien de Développement qui n'est pas encore disponible pour boucler le financement. Ainsi, le financement du Fonds Koweïtien sera utilisé pour couvrir les travaux à réaliser en premier lieu tandis que les autres travaux du même lot seront financés par le crédit du Fonds Saoudien de Développement.

Le Fonds Koweïtien a, une fois de plus, renouvelé son accord de principe de participer au financement de la réalisation du Plan-Directeur du Mutara. Il a promis de se faire représenter à la réunion des bailleurs de Fonds de ce projet qui est prévue en février-mars 1989.

Enfin, le Fonds ayant rejeté la proposition du Ministère des Transports et des Communications d'utiliser le solde de 329.365,184 DK constituant le reliquat sur le prêt destiné à la construction de l'Aérogare à Kanombe pour la réalisation des travaux d'amélioration des infrastructures existantes, ce Département a renoncé à l'utilisation de ce reliquat en demandant toutefois que soient ajustées les modalités de remboursement du prêt effectivement utilisé.

c) Emirats arabes unis

Le Gouvernement Rwandais a soumis au Fonds d'Abu Dhabi une nouvelle proposition d'utilisation du reliquat sur le prêt destiné au financement de la construction de l'Aérogare de Kanombe pour l'amélioration des infrastructures existantes. Le coût des nouveaux travaux et fournitures acceptés par le Fonds, en plus de ceux retenus en 1987, est estimé à 23.200.000 FRW.

Les démarches entreprises par le Gouvernement Rwandais depuis 1987 en vue de relancer la coopération avec le Fonds d'Abu Dhabi n'ont pas encore abouti. En effet, le Fonds n'a pas encore réagi à la requête rwandaise portant sur le financement de 3 projets agricoles (aménagement intégré de Bugesera-Cyohoha; projet Butare-Nord et Butare-Sud; projet de développement des Communes Karengera, Nyakabuye et Bugarama) parmi lesquels le Fonds s'était déclaré prêt à choisir un seul projet pour le financement.

De leur côté, les Gouvernements d'Oman et du Qatar qui s'étaient déclarés en 1987 prêts à considérer le financement d'un projet de construction et d'équipement d'une Ecole Secondaire ont renoncé au financement de tous les projets qui leur avaient été présentés par le Gouvernement Rwandais sous prétexte que la situation économique actuelle de ces Pays ne leur permet pas pour le moment de considérer favorablement ces demandes.

2. CHINE

Les projets de la 2ème programmation ont pratiquement été achevés avec la fin du premier semestre 1988 mais n'ont pas encore été remis officiellement à la partie rwandaise.

Lors de la Commission Mixte sino-rwandaise tenue à Pékin du 2 au 9 mai 1988, les deux parties ont procédé à l'échange de lettres relatif au remboursement du crédit

.../...

faisant l'objet de l'Accord de coopération économique et technique du 13 mai 1972. Par cet échange de lettres, les deux parties ont convenu des modalités de remboursement de ce crédit et ont rallongé de 5 ans le délai de remboursement.

Les deux parties ont également négocié et conclu un accord de crédit portant sur un montant de 30 millions de Yuans RMB destiné au financement des 3 projets de la 3ème programmation, à savoir : la rénovation, l'extension et l'équipement de l'Hôpital de Kibungo; la construction et l'équipement de l'école agri-vétérinaire de Ntendezi et l'aménagement d'un périmètre rizicole au Mutara. Cette enveloppe financière étant insuffisante pour couvrir les coûts des 3 projets, la partie chinoise a promis, après insistance de la partie rwandaise, d'accorder un financement complémentaire le moment venu.

Par ailleurs, deux missions chinoises d'études ont séjourné au Rwanda, l'une en janvier-février pour le projet d'aménagement d'un périmètre rizicole au Mutara, et l'autre en septembre-octobre pour le projet d'école agri-vétérinaire de Ntendezi. L'échange de lettres et le contrat de conception de l'école de Ntendezi ont été signés les 14 et 25 octobre 1988 tandis que pour l'Hôpital de Kibungo les projets de textes sont en cours d'examen par la partie rwandaise.

Il est à signaler aussi l'échange de notes du 15 avril 1988 relatif à l'envoi d'une 4ème mission médicale chinoise au Rwanda pour une durée de 2 ans et une mission rwandaise de 5 techniciens dans le domaine de la riziculture qui a séjourné en Chine du 19 octobre au 4 novembre 1988 pour se rendre compte des résultats atteints par ce Pays dans le domaine de la riziculture et de la protection des sols.

Par ailleurs, la partie chinoise a accepté d'envoyer au Rwanda une mission d'experts dans le domaine de la recherche rizicole.

.../...

Enfin, il y a lieu de noter que sur l'offre de 14 bourses d'études, 12 étudiants rwandais sont partis en Chine pour les études universitaires de 1er cycle, 2 pour le 3ème cycle.

3. JAPON

La coopération nippono-rwandaise a été marquée cette année par la visite de travail que le Président de la République a effectuée au Japon du 21 au 25 mars 1988, visite en marge de laquelle les délégations rwandaise et japonaise ont tenu une séance de travail au cours de laquelle la partie japonaise a fait les promesses suivantes :

Programme immédiat dans le cadre de la coopération financière non-remboursable :

- Année fiscale 1987-88 : Fourniture d'autobus à l'ONATRACOM : 800.000.000 Yens.
- Année fiscale 1988-89 :
 - Aide en marchandises : 300 millions Yens.
 - Equipements pour l'hygiène et l'assainissement urbain de Kigali : 250.000.000 Yens.
 - Pièces détachées pour la Station terrienne de Kicukiro : 250.000.000 Yens.
 - Equipements médicaux : 250.000.000 Yens.
 - Aide pour l'augmentation de la production vivrière : 300.000.000 Yens.
 - Remise d'intérêts : 100.000.000 Yens.
- Année fiscale 1989-90 :
 - Ecole Technique Secondaire à Tumba (1ère tranche).
 - Aide pour l'augmentation de la production vivrière.
- Année fiscale 1990-91 :
 - Ecole Technique Secondaire à Tumba (2ème tranche).
 - Aide pour l'augmentation de la production vivrière.

.../...

Programme probable après mars 1991

- Construction de hangars de stockage de pommes de terre;
- Fourniture d'autobus à l'ONATRACOM;
- Aménagement du marais Rugeramigozi.

La partie japonaise a également indiqué qu'elle va augmenter sensiblement le nombre de ses volontaires oeuvrant au Rwanda parallèlement à l'augmentation de l'enveloppe de la coopération financière non remboursable.

Dans cette optique, la partie japonaise a promis d'envoyer une mission d'évaluation du Fonds de Coopération Economique d'Outre-Mer.

Enfin, le Gouverneur de la Préfecture de KAGOSHIMA que le Président de la République a visité les 24 et 25 mars 1988, a promis de recevoir des stagiaires rwandais en agriculture et élevage et de recruter des Volontaires à envoyer au Rwanda pour amorcer la coopération entre le Rwanda et cette Préfecture.

Dans le cadre du suivi des résultats de cette visite de travail du Président de la République, 4 échanges de lettres ont été déjà signés : l'un le 15 avril 1988 et portant sur le montant de 800 millions de Yens destiné à l'achat des autobus pour l'ONATRACOM; deux autres le 24 octobre 1988, portant respectivement sur l'acquisition des équipements pour l'hygiène et l'assainissement urbain de la ville de Kigali pour un montant de 250.000.000 Yens et l'achat des pièces détachées pour la station terrienne de Kicukiro pour un montant de 250 millions de Yens et le quatrième intervenu le 5 décembre 1988 portant sur un montant de 300 millions de Yens destiné à l'achat des produits pharmaceutiques et des outils agricoles en vue de contribuer à l'augmentation de la production agricole. En outre, des missions techniques et d'études ont été envoyées au Rwanda notamment dans le cadre du projet de fourniture des équipements médicaux, de l'école technique à Tumba et de la Centrale de Mukungwa II pour laquelle le Gouvernement Japonais a déjà confirmé son accord pour un prêt de 3.062 millions de Yens.

.../...

Enfin, il y a lieu de relever deux échanges de lettres intervenus le 12 février 1988 dans le cadre du programme de coopération pour l'année fiscale 1987 : l'un porte sur une remise d'intérêts de 86.026.000 Yens et l'autre sur un don de 300 millions de Yens destiné à l'achat d'engrais chimiques et des outils agricoles.

Ainsi, l'aide financière accordée à notre Pays par le Gouvernement Japonais dans le courant de cette année 1988 totalise 1.986.026.000 Yens dont 1.186.026.000 Yens relevant du budget de l'année fiscale 1987 et 500.000.000 Yens relevant du budget de l'année fiscale 1988 encore en cours jusqu'au 31 mars 1989.

4. COREE DU NORD

Depuis un peu plus de deux ans, la coopération avec la Corée du Nord s'essouffle. Il y a lieu de croire qu'après la division de la péninsule coréenne en deux Pays, le Gouvernement de la Corée du Nord a nettement privilégié la coopération avec les pays en voie de développement afin de gagner leur soutien et leur sympathie. Aujourd'hui, après avoir conquis l'amitié de beaucoup de pays, la Corée du Nord ralentit ou même suspend les nouveaux programmes de coopération pour dégager les moyens financiers importants nécessaires à la réalisation des infrastructures de développement national et surtout à l'exécution de grands ouvrages aussi imposants par leur grandeur que ceux des Pays hautement industrialisés.

Après la mise en service de la Maïserie en avril 1987 et son inauguration en juillet, le Rwanda et la Corée du Nord ont finalement conclu, le 1er septembre 1988, un contrat d'assistance technique selon lequel la Corée du Nord mettra à la disposition de la Maïserie des experts pour la maintenance et la production.

Lors de la visite effectuée en Corée du Nord en septembre 1988 par le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat à l'occasion de la 40ème Anniversaire de la Fondation

de la République Populaire Démocratique de Corée, la partie coréenne a accepté de fournir à la partie rwandaise les pièces qui ne peuvent pas être trouvées au Rwanda pour la maintenance des machines de la Maïserie ainsi que les matériels et équipements pour le projet d'irrigation au Bugarama.

Pour la Maïserie, elle a renouvelé son accord de principe pour la prise en compte d'une raffinerie pour améliorer la qualité de l'huile produite si les analyses techniques à faire à ce sujet conjointement par les techniciens coréens et rwandais concluent à la faisabilité de cette raffinerie.

Concernant le projet d'irrigation au Bugarama, la partie coréenne a promis de réserver une suite nécessaire au rapport d'évaluation établi en février 1988 par les techniciens rwandais et dont les recommandations visaient l'amélioration de la qualité et la rapidité des travaux à exécuter.

5. COREE DU SUD

La coopération avec la Corée du Sud n'a pas repris avec la vigueur souhaitée. En effet, elle n'a jusqu'à présent porté que sur la fourniture, au cours de cette année, de quelques médicaments et de 15 véhicules promis en début 1986. Parmi ces véhicules, 10 camions benne sont tombés en panne peu de temps après leur mise en service et ont manqué des pièces de rechange, celles livrées en même temps que ces véhicules n'étant pas du même type. Cependant, un nouveau lot de pièces détachées vient d'être livré à Kigali.

Par ailleurs, ce Pays n'envisage pas encore d'autres actions importantes dans sa perspective de coopération en dépit de l'insistance et des diverses démarches de la partie rwandaise de l'amener à choisir de nouveaux projets à réaliser, conformément au mémorandum lui soumis en 1985. Dans ce mémorandum figurent des projets d'envergure : la construction et l'équipement d'une école secondaire et d'un hôpital ainsi que l'aménagement d'un périmètre rizicole.

.../...

6. AUTRES PAYS D'ASIE

En ce qui concerne l'Inde, notre coopération s'est poursuivie comme par le passé dans le cadre de la coopération culturelle et technique. Elle s'est concrétisée par des offres de bourses de stages et des invitations à participer aux différentes Foires et Expositions organisées en Inde. Toutefois, le Gouvernement Rwandais ne parvient pas encore à tirer profit de ces offres de bourses à cause des problèmes inhérents à la langue d'enseignement et suite au manque de financement pour la participation aux Foires et Expositions.

Avec le Pakistan, 3ème acheteur du thé rwandais, les négociations de l'Accord commercial se poursuivent en vue de trouver un point d'équilibre aux échanges commerciaux. Par ailleurs, le Gouvernement Rwandais a déjà présenté des candidats à l'offre pakistanaise de 1.250 bourses d'études et de stages en faveur des Pays en voie de développement.

C. PAYS D'EUROPE

1. BELGIQUE

En février et en novembre 1988, la coopération avec la Belgique a connu des développements fort encourageants. En effet, le 3 février 1988 ont été signés 5 Accords Particuliers portant sur un montant total de 655 millions de FB. Il s'agit de :

- a) Arrangement particulier relatif au projet d'animation rurale dans la Commune de Mudasonwa : 44 millions de FRW;
- b) Arrangement particulier relatif au projet d'animation rurale dans les Communes de Giti et Rutare : 73 millions de FRW;
- c) Arrangement particulier relatif au projet d'animation rurale en Préfecture de Kibungo : 245 millions de FRW;
- d) Arrangement particulier relatif au projet de multiplication et de diffusion de semences sélectionnées : 130 millions de FRW;
- e) Arrangement particulier relatif à l'établissement de la carte pédologique du Rwanda : 163 millions de FRW.

.../...

Du 27 novembre au 1er décembre 1988, a eu lieu à Kigali la réunion de la Commission Mixte d'évaluation du programme de coopération belgo-rwandaise arrêté en octobre 1984. Le programme quinquennal ainsi évalué porte sur un montant de six milliards FB réparti dans les secteurs-clés de développement du Rwanda : l'agriculture et le développement rural, l'enseignement, la santé, les infrastructures, l'industrie, le commerce et l'Administration Publique. En plus de la réorientation de certains projets retenus en 1984, la Commission Mixte a fixé à deux ans la période de programmation (à partir de 1990) et décidé que les Commissions Mixtes sectorielles (pour le secteur du développement agricole et rural, pour le secteur de l'enseignement-formation, pour le secteur de la santé publique et pour le secteur des infrastructures et du développement économique en général) se tiendront tous les ans.

Au-delà de l'évaluation satisfaisante du programme d'actions retenues en octobre 1984, la Commission Mixte, soucieuse de l'efficacité et reconnaissant la nécessité de surmonter certains handicaps pour que les résultats et l'impact de la coopération belgo-rwandaise soient nettement plus sensibles sur le développement du Rwanda, s'est penchée avec succès sur un schéma de réorganisation des mécanismes de coopération entre le Rwanda et la Belgique. Elle a effectivement tracé un cadre de travail appelé à répondre mieux aux attentes des deux parties dans le sens de la transparence des procédures, de la co-responsabilité des partenaires et de la concentration des interventions dans les secteurs prioritaires choisis de commun accord.

Dans cet esprit, et en vue de la rapidité d'exécution des décisions des Commissions Mixtes, la Commission Mixte a mis en place un fonds d'études. Cet instrument approprié à la préparation des études sera doté de mécanismes souples à la fois pour son fonctionnement et pour sa gestion. Pour la période qui nous sépare de la prochaine programmation, c'est-à-dire celle couvrant la période 1990-1991, ce fonds est doté d'un montant de 50 millions de francs belges.

Les débats ont également porté sur la nécessité de ne pas disperser les efforts. A ce sujet, les deux parties ont convenu de concentrer les interventions sur un nombre limité de projets mais répondant de manière appropriée aux orientations du Plan Quinquennal de Développement Economique, Culturel et Social et tenant compte de la richesse de l'expérience belgo-rwandaise en matière de coopération. C'est ainsi que pour la programmation 1990-1991 qui s'inscrit dans l'optique de réussir la stratégie alimentaire, le renforcement des capacités communales recevra 5 % de l'enveloppe globale, le développement agricole et rural 22 %, les infrastructures 15 %, l'enseignement-formation 23 %, la santé publique 24 % et le plurisectoriel 11 %.

Enfin, la Commission Mixte a fait aboutir la réflexion sur la co-gestion et la co-responsabilité en adoptant les procédures à suivre en la matière. Seul le point concernant la procédure d'exécution des projets fera l'objet d'un examen approfondi ultérieurement avant l'approbation des deux Gouvernements de ses modalités pratiques de mise en oeuvre.

A l'issue des travaux de ladite Commission, il y a lieu de noter pour les grands projets de la coopération belgo-rwandaise les orientations suivantes :

- Projets agricoles en cours.

Pour les 5 projets dont les Arrangements Particuliers ont été signés en février, les comités de gestion se réuniront en janvier-février 1989 pour faire rapport à la Commission Technique Mixte pour le secteur du développement agricole et rural qui se réunira pour la première fois en mars 1989.

- Carte pédologique du Rwanda

Comme ce projet se termine en 1989, les deux parties ont convenu de ne pas créer de rupture entre ce projet et l'exploitation de ses résultats. Elles ont à cet effet décidé de prolonger ses effets par la création d'un Centre

pédo-agronomique (coût : 260.674.000 FB sur 4 ans) à partir de 1989, le préfinancement devant être tiré de l'enveloppe actuelle du programme de la stratégie alimentaire. Tout en attachant une importance particulière à l'utilité de ce Centre pour l'agriculteur, la partie belge a cependant subordonné son accord pour ce projet à l'analyse du dossier ad hoc lui soumis le 23 novembre 1988.

- Programme de recherche sur le manioc et la patate douce.

L'intérêt de ce programme a été reconnu par les deux parties.

Toutefois, la partie belge, tout en marquant l'intérêt que revêt ces deux cultures et spécialement la patate douce, estime que sur le plan écologique il n'est pas encore confirmé que la zone de Gitarama choisie et qui convient parfaitement pour la patate douce est en même temps la région la plus appropriée pour la culture du manioc.

Les services techniques rwandais et belges ont été chargés d'élaborer dans l'immédiat un dossier technique dans l'optique de permettre un accord sur le financement.

- Centre Hospitalier de Kigali

La Belgique en plus de 35 millions FB (cadeau du couple royal) a accepté de trouver un complément pour préfinancer la construction d'une maternité au Centre Hospitalier de Kigali.

- Télécommunications

La partie belge s'est engagée dans un programme de télécommunication (téléphonie rurale). Les moyens nécessaires à sa réalisation seront trouvés sur le reliquat global de l'enveloppe 1985-1989.

.../...

- Lignes électriques MT : Zaza-Rukoma-Sake; Zaza-Mugesera; Kabarondo-Kiziguro.

La partie belge a confirmé l'exécution en cours de 2 premières lignes par la firme ABAY T.S. tandis que le dossier technique de la ligne Kabarondo-Kiziguro est prêt. La partie rwandaise a néanmoins souhaité que l'ELECTROGAZ soit associée au montage de cette dernière ligne.

- Adduction d'eau en milieu rural.

A la proposition rwandaise d'exécuter un groupe de 4 projets situés à la périphérie de Rwamagana, en Commune de Giti, de Mugambazi et de Runyinya-Turba, la partie belge a confirmé son intention d'étudier ce groupe de projets sur la base du dossier technique que lui présentera le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie. Rappelons qu'à ce projet a été réservé une enveloppe de 100 millions FB.

- Gaz méthane du Lac Kivu.

La partie belge a confirmé son intérêt pour ce projet dont elle attend le dossier technique qui lui permettra de juger de la rentabilité économique et financière des actions à entreprendre.

- Ligne de crédit à la BRD.

La Belgique a marqué son accord pour une ligne de crédit de 100 millions FB en faveur de la BRD.

Il y a lieu de signaler que les travaux de la Commission Mixte qui s'est réunie en novembre 1988 ont été préparés par la visite de contact que Monsieur André GEENS, Ministre belge de la Coopération a effectuée au Rwanda en juillet 1988.

.../...

2. FRANCE

A. COOPERATION AU NIVEAU DU FAC.

Pour 1988, le FAC d'intérêt général a reçu un budget de 3 millions FF, l'Assistance Technique 40 millions FF et la logistique 7 millions FF. Rappelons que les interventions directes dans les projets ont porté sur un montant de 24 millions FF et les crédits déconcentrés, un budget de 900.000 FF.

Quant aux projets, ils ont évolué comme suit :

- Projet Kigali-Est.

La première phase de ce projet est terminée. La nouvelle phase de 2 ans se terminera en 1990. La convention de financement de 9.400.000 FF a été signée le 27 juillet 1988. Le rapport de l'évaluation qui a été effectuée sur le volet élevage reste attendu.

En ce qui concerne le volet élevage, un programme complémentaire sur l'intensification animale des caprins sera soumis à l'approbation de Paris en juin 1989. La 1ère phase de 3 ans de ce programme sera consacrée à l'amélioration de la race caprine dont les premières races seront introduites en septembre 1989. Ce programme dont le budget prévu se situe entre 4 et 5 millions FF pourra fonctionner sur son propre budget à partir de janvier 1990.

- Projet Kigali-Nord.

Ce projet est entré dans sa 2ème phase à partir du mois de septembre 1987 pour une période de 3 ans.

Le rapport d'évaluation du mois de juin 1988 n'est pas encore finalisé mais sera disponible très prochainement.

.../...

La nouvelle réorientation de ce projet telle que souhaitée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts concerne l'insistance sur les volets formation, vulgarisation et recherche-développement.

Aux termes de la Convention signée le 18 avril 1988, la République Française a accordé au Gouvernement Rwandais une aide financière de 4.400.000 FF destinée à financer les études, les travaux d'infrastructures, les biens d'équipement et la formation dans le cadre du projet.

- Projet Crête Zaïre-Nil.

Malgré les quelques problèmes qu'a connus ce projet, des progrès importants ont été réalisés. Les deux assistants techniques français ont été maintenus et la France se propose d'y affecter un troisième.

D'autre part, le souhait du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts de rattacher à l'ISAR la station de Gakuta a reçu l'approbation de la partie française.

- Recherche rizicole.

Ce projet à vocation nationale sera basé à l'ISAR et bénéficiera d'une enveloppe de 1,7 million FF. L'expert de coordination est en cours de recrutement en France.

- Réhabilitation de 4 Centres de santé en Préfecture de Gisenyi.

Suite à l'appel d'offres lancé fin octobre 1987, les offres ont été ouvertes le 14 juin 1988 dans les bureaux de la mission française de coopération et d'action culturelle.

Le marché a été conclu le 13 octobre 1988 pour un montant de 1.125.000 FF.

.../...

- Hôpital de Ruhengeri.

La France fournit son assistance au fonctionnement de cet Hôpital mais le problème de l'insuffisance du personnel médical et paramédical rwandais dans cet hôpital de référence persiste.

Pour le volet "Formation de cadres", la France souhaite que soit créé un petit Centre pédagogique disposant d'une salle et d'un équipement didactique suffisant (livres et autres matériels) pour la formation à courte et longue durée. Cette formation pourrait également s'intégrer dans la coopération avec le Centre régional d'Orléans dans le cadre du jumelage avec le Loiret et une étude ad hoc est déjà en cours d'élaboration.

La lutte contre le SIDA va se poursuivre sous l'égide de l'OMS et la chaîne ELISA est déjà installée.

Par ailleurs, par le truchement de la convention signée le 18 avril 1988, la France a accordé un appui à l'Hôpital de Ruhengeri au moyen d'une aide chiffrée à 400.000 FF consentie pour permettre l'acquisition et l'installation au bloc opératoire, d'un amplificateur de brillance sous arceau.

- Bourses d'études.

La France a accordé à notre Pays pour la période 1988-1989 un quota de 14 bourses d'études liées pour la plupart aux projets qu'elle finance ainsi que 18 bourses de stage. Toutefois, plusieurs Universités françaises n'ont pas encore réagi aux candidatures envoyées faute de places dans leurs Etablissements. Cette situation donne encore plus de sens à la nécessité de conclure des accords de coopération et de jumelage entre l'Université Nationale du Rwanda et les Universités françaises.

- Appui à la rénovation de l'enseignement du français dans le cycle primaire.

La coopération française poursuivra son effort dans la production des instruments pédagogiques indispensables à la rénovation de l'enseignement du français dans les écoles primaires. Certains documents d'accompagnement sont en train de sortir tandis que les livres pour la 8ème année vont sortir au cours de l'année 1989.

S'agissant de la mise en oeuvre de la formation et du recyclage des maîtres dont la Convention passée en septembre 1988 porte sur un montant de 2,7 millions FF, il subsiste encore un désaccord entre la partie française et le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire quant à l'approche à retenir.

En effet, alors que le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire privilégie une formation de courte durée pour tous les maîtres concernés, la France soutient quant à elle une formation renforcée dans les écoles normales. Elle considère que par cette voie seraient formés des maîtres de référence en réduisant ainsi le nombre de participants. Elle considère par ailleurs que si le plan du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire était suivi, il faudrait une enveloppe correspondant à deux FAC, ce qui bloquerait la poursuite des autres actions dans lesquelles elle s'est engagée. Enfin, elle estime qu'il est inutile de recycler des maîtres qui n'ont pas un niveau de base suffisant.

- Appui au Centre National de Recyclage des Enseignants.

Au termes de la Convention signée le 18 février 1988, la France s'est engagée à accorder une aide financière de 700.000 FF pour financer, en faveur du Centre de recyclage des enseignants, l'achat des biens d'équipement, les frais de fonctionnement, l'appui logistique et la formation.

.../...

- Ecole Agri-Vétérinaire de Kabutare.

Une mission française a séjourné au Rwanda pour la finalisation d'une étude relative à la formation à dispenser dans cette école aux cadres du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts. Cette étude sera terminée en mars 1989. Le projet pourra ainsi démarrer en septembre 1989 sur un budget de 2 millions FF prévu pour une période de 3 ans.

- Laboratoire des travaux publics.

Dans le cadre du 6ème projet routier, un montant de 4,5 millions FF a été accordé en supplément des 2 millions FF dont l'accord de subvention a été signé le 27 octobre 1987.

La France est prête à libérer le technicien promis dès que le Rwanda aura nommé le responsable de ce laboratoire.

- Appui au fonds de développement communal.

La France entend financer des opérations à caractère productif (abattoirs, menuiseries, ...) mais le déblocage d'une tranche de fonds supplémentaires (2 millions FF) reste subordonné à la remise du rapport d'utilisation de l'aide initialement accordée (4 millions FF).

Pour d'autres interventions, la France se prononcera après examen des textes régissant le crédit inter-communal de développement, en particulier le mode de gestion et de fonctionnement.

- Jumelage-coopération.

Un protocole de jumelage-coopération entre les Communes de Gashora et de Macon a été signé le 16 juillet 1988 à l'issue de la visite du Bourgmestre de Gashora à Macon.

En remplacement de la Préfecture de Butare à laquelle souhaitait se jumeler le Département du Tarn

.../...

alors qu'elle est déjà jumelée avec le Loiret, la Préfecture de Gikongoro a été proposée audit jumelage.

Quant au jumelage Butare-Loiret, il se concrétise déjà par :

- des visites entre hauts responsables des deux administrations concernées;
- la culture de haricots verts dans le marais de Rwasave;
- la construction et l'équipement d'un hangar de stockage qui deviendra aussi un centre de recherche et d'appui aux agriculteurs;
- l'échange de chercheurs entre l'ISAR et le Loiret.

Le jumelage entre les écoles de Butare et du Loiret est également envisagé.

B. COOPERATION AVEC LA CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE (CCCE).

Cette année, aucun accord de prêt n'a été signé entre le Rwanda et la CCCE. La coopération s'est donc poursuivie dans le cadre des conventions passées antérieurement.

- Electrification rurale.

Le financement des études des lignes électriques MT NYAKINAMA-VUNGA-MURAMBA-MUHORORO avec antennes vers SHYIRA-NDUSU-KABAYA et NYAKABANDA ainsi que les lignes MUKUNGWA-CYABINGO-BUSENGO-JANJA avec antennes vers GATONDE a été assuré par prélèvement du reliquat dégagé par le projet National d'Energie Domestique. Le marché ad hoc a été confié à l'entreprise française COYNE et BELIER et les études sont à un stade avancé.

Le financement des actions concrètes pourrait intervenir en 1989.

- Appui à l'artisanat et aux micro-industries.

La CCCE a financé une étude de pré-factibilité de ce projet pour un montant de 410.000 FF et reste disposée à participer ultérieurement au financement de ce projet au cas où les conclusions de l'étude seraient positives.

.../...

La confection des études est déjà terminée et des unités spécifiques (domaine de l'agro-industrie, cuirs et peaux) ont été identifiées avec des promoteurs précis.

- Extension de la zone fret de l'Aéroport de Kanombe.

L'étude de faisabilité permettant de se prononcer sur le financement de l'extension de la zone fret de l'Aéroport de Kanombe est dans sa phase finale.

La mission d'évaluation de la CCCE qui a séjourné au Rwanda du 5 au 14 juillet 1988 estime que le financement pour la réalisation de cette étude sera conditionné soit par la construction d'un nouvel entrepôt, soit par la récupération et le réaménagement du hangar militaire, la deuxième solution étant considérée comme la plus économique car elle est moins chère d'environ 100 millions FRW. Le Gouvernement Rwandais a marqué son accord pour la 2ème option.

- Postes et télécommunications.

Lors de la dernière réunion de la Table Ronde sectorielle des bailleurs de fonds dans le domaine des postes et télécommunications à Kigali du 15 février 1988, la CCCE a porté son choix sur les nouveaux projets suivants :

- Equipement pour les nouveaux ponts de desserte postale y compris les correspondants postaux;
- Création de nouveaux centres locaux à Kabuga, Kanzenze, Mukamira, Ruhango, Kabaya et Kigeme;
- Faisceaux de transmission de départ entre les centres locaux et les centres existants;
- Extension des centres téléphoniques existants;
- Extension du centre de facturation informatique;
- Etude de la téléphonie rurale;
- Etude de la création de nouveaux services.

Les études de rentabilité^y relatives sont en cours.

.../...

- Rénovation et extension de la Sucrierie de Kabuye.

La CCCE est disposée à financer une étude relative à l'augmentation de la capacité de la Sucrierie de Kabuye qui pourrait atteindre 6.000 tonnes par an.

- Ligne de crédit à la BRD.

En juin 1988, la CCCE a décidé d'accorder au Gouvernement Rwandais un crédit de 20 millions FF en vue de financer les projets d'investissements ainsi que les études nécessaires à la création et/ou l'extension des entreprises de production au Rwanda.

Ce prêt sera rétrocédé à la BRD et devra être mis en vigueur avant le 27 juin 1989.

Dans le cadre de la coopération future, la CCCE pourrait participer aux projets ci-après :

- Adduction d'eau à Kigali à l'horizon 2000;
- Abattoir de Kigali.

3. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

La coopération avec la République Fédérale d'Allemagne en 1988, s'est poursuivie dans le cadre des décisions de la Commission Mixte tenue en juin 1987. Rappelons à cet égard, que la République Fédérale d'Allemagne a accordé au Rwanda pour la période 1987-1988 une enveloppe globale de 88 millions DM dont 50 millions DM au titre de la coopération financière et 38 millions DM au titre de la coopération technique.

Pour préparer la Commission Mixte qui se tiendra en 1989, la Commission Technique Mixte germano-rwandaise s'est tenue à Kigali du 21 au 25 novembre 1988. A cette occasion, les deux parties ont actualisé le programme du biennium 1987-1988 et passé en revue les principes de coopération et les projets qui pourraient être inscrits dans le programme 1989-1990.

Après avoir retiré le projet de développement agricole dans les Communes de Nshili et Kivu de la Coopération Financière, suite à des mécanismes de coopération propres à la République Fédérale d'Allemagne, le programme de coopération financière pour 1987-1988 a été actualisé comme suit :

- Entretien des routes bitumées	: 1,5 millions DM
- Programme Ponts	: 2 millions DM
- Aide en marchandises VI	: 6 millions DM
- Projet agricole dans les Communes Nshili-Kivu	: -
- Route de transit à Kigali (supplément aux 8 millions DM retenus en 1985-86)	: 4 millions DM
- Adduction d'eau au Bugesera-Sud	: 25,5 millions DM
- Réhabilitation de la route Kayonza-Rusumo	: 11 millions DM
- Fonds d'Etudes et d'Experts	: 1 million DM
- Réserve	: 1 million DM.
	<hr/>
	52 millions DM.

Les fonds encore disponibles au titre de ce programme restent la propriété du Rwanda qui n'a pas à les négocier.

Pour le reste, l'état d'avancement des projets de la Coopération Financière se présente comme suit :

- a) Entretien des routes bitumées : la partie allemande privilégie l'entretien des routes bitumées à la construction de nouvelles routes. A ce titre, elle conditionne sa coopération future dans ce secteur, à la mise en place du Fonds National Routier, à l'élevation au niveau de direction des routes bitumées, le service qui en est chargé et enfin, à la nomination d'un responsable qualifié pour l'entretien des routes bitumées.
- b) Projet alimentation en eau et en électricité des chefs-lieux des Sous-Préfectures (11,4 millions DM). Le projet suit son cours.
- c) Voie de transit (12 millions DM). Le projet est en cours d'exécution.

.../...

- d) Réhabilitation de la route Kayonza-Rusumo (11 millions DM).
Le projet devrait démarrer en 1989.
- e) Projet Ponts : le projet sera renouvelé.
- f) Alimentation en eau potable dans la région du Bugesera-Sud :
l'enveloppe initiale (14 millions DM) s'est avérée insuffisante.
Une augmentation a été décidée. Le projet coûtera 25,5 millions DM.
- g) Le fonds d'études et experts qui recevra une nouvelle allocation pour 1989-1990 permettra la réalisation des études pour les projets ci-après :
- Alimentation en eau potable dans le Centre de la Préfecture de Kigali et dans la Commune Runda;
 - Adduction d'eau potable dans la région riveraine du Lac Kivu;
 - Construction d'écoles et d'ateliers scolaires en milieu rural;
 - Assainissement des eaux usées, pluviales et ménagères dans les villes de Gisenyi et Butare;
 - Mission d'Experts des routes en terre des régions Nshili-Kivu;
 - Mission d'Experts sur le crédit intercommunal de développement.

En ce qui concerne la coopération technique, il est à signaler que :

- Le projet agro-pastoral de Nyabisindu sera financé jusqu'en 1991;
- Le projet de production vivrière dans les Communes Karago-Giciye-Kibilira-Satinskyi ainsi que l'appui à l'ISAR se poursuivront au-delà de 1989;
- Le projet DECOR recevra un équipement pour les centres régionaux;
- Se poursuivront au-delà de 1989 le projet Radio Rwanda et le programme ONAPO-GTZ;
- Le projet SMEP s'étendra aux constructions d'écoles et d'ateliers scolaires en milieu rural dans le cadre de la coopération financière;
- Le projet EFOTEC recevra un appui technique plus important;
- Les Conseillers auprès de l'ELECTROGAZ et du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie seront reconduits;
- L'appui à l'atelier central des Ponts et Chaussées et aux ateliers satellites de Ruhengeri et de Butare se poursuivra.

.../...

Les perspectives de la coopération financière future telles qu'entrevues par la Commission Technique Mixte pour l'enveloppe de 1989-1990 se présentent comme suit :

- Projet Ponts : 5 millions DM;
- Entretien des routes bitumées : 6 millions DM;
- Banque Rwandaise de Développement : 4 millions DM;
- Fonds d'Etudes et d'Experts : 1 million DM;
- Aide en marchandises : 6 millions DM;
- Route Kigali-Kanazi : 25 millions DM;
- Crédit Inter-communal de développement : 4 millions DM.

Les actions seraient ainsi chiffrées à 51 millions DM soit 50 millions pour la nouvelle enveloppe et 1 million au titre de fonds de réserve à reprogrammer.

En ce qui concerne la coopération avec la Rhénanie-Palatinat, l'événement le plus marquant de l'année reste l'organisation et la tenue à Mayence, du 31 mai au 1er juin 1988, de la réunion de la IIIème Commission Mixte rwando-rhénane à laquelle la délégation rwandaise était conduite par le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal. A l'issue des travaux de la Commission Mixte, les deux parties ont convenu de mener prioritairement une action conjointe pour le renforcement et la consolidation des jumelages existants aussi bien au niveau des entités administratives qu'au niveau des écoles, d'appuyer les Communes en matière d'élaboration de plans pour un développement endogène plus marqué, de poursuivre les interventions dans la construction de nouveaux centres de santé, dans l'aménagement des hôpitaux ruraux, dans la promotion de petites et moyennes entreprises et dans de petits projets intéressant l'encadrement de la jeunesse et des sports.

4. SUISSE

Pour concrétiser les décisions prises lors de la Commission Mixte rwando-suisse tenue à Kigali du 23 au 27 novembre 1987, les Gouvernements Rwandais et Suisse ont procédé le 8 avril 1988 à la signature des Accords relatifs aux projets suivants :

.../...

- Accord relatif à la poursuite de la coopération dans le cadre de l'Unité de Gestion de la zone de la Forêt de Nyungwe (UGZ 1), (phase 2, 1988-1990) : 172.790.285 FRW.
- Accord concernant la poursuite pour les années 1988 à 1990 de l'opération "Appui à la Direction Générale des Forêts" : 88.401.000 FRW.
- Accord concernant la phase 1988-1990 de l'opération "Programme d'Appui au Service Forestier Préfectoral de Kibuye" : 91.643.593 FRW.
- Accord relatif à la poursuite pour la période de janvier 1988 à août 1990 de l'opération "Programme d'Appui au Département de Foresterie de l'ISAR" : 52.675.200 FRW.
- Accord portant sur un don de 15 millions FS destiné au financement du projet de réhabilitation et d'extension des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural.
- Accord relatif à l'appui suisse aux services agricoles préfectoraux de Kibuye (phase transitoire 1988) : 68.401.000 FRW.
- Accord relatif au développement communal en Préfecture de Kibuye avec un appui de 46.804.000 FRW qui permettra aux Communes concernées de faire usage de leurs ressources, d'élaborer leur plan de développement et leur méthodologie participante de planification.
- Accord relatif à l'élaboration de l'étude globale sur l'argile au Rwanda et à la création du Laboratoire nécessaire au déroulement satisfaisant de cette étude. La contribution du Gouvernement Suisse à la réalisation de ce projet est de 22.660.000 FRW tandis que celle du Fonds d'Appui aux Innovations Industrielles (FAII) est estimée à 26.060.000 FRW pour 4 ans.

Au cours de l'année 1988, ont connu une évolution significative dans le cadre de la coopération avec la Suisse, les projets suivants :

- Route Gitarama-Kibuye.

La partie suisse compte participer à la réalisation de ce projet à concurrence de 15 millions FS.

- Plan d'action au développement communal.

L'objectif de ce projet vise à fournir une expertise ainsi que des conseils aux Communes pour la

.../...

réalisation de leurs projets. La première action financée à cet égard a été l'élaboration du plan de développement communal de la Commune Bwakira qui vient de s'achever.

- Appui aux entrepreneurs forestiers et du bois.

La cellule d'appui aux innovations industrielles est en train de confectionner une étude de factibilité pour la création d'un parc à bois à Ruhango. Le coût de l'étude est estimé à 1,5 millions FRW.

- Briqueterie Rwandaise de Ruliba.

Cette briqueterie pour laquelle la partie suisse a consenti un crédit de 5 millions FS vient d'entamer sa phase de production après les essais concluants réalisés en novembre-décembre 1987. La partie suisse a exprimé sa satisfaction au regard de la réussite de cette expérience et se montre disposée à renouveler cette expérience dans un projet du même genre, en créant une PME par exemple.

- TRAFIPRO.

Après les éclaircissements fournis par la partie rwandaise lors de la Commission Mixte, la partie suisse a accepté de poursuivre son aide en faveur de la Coopérative TRAFIPRO. Ainsi, elle a confirmé son accord pour la conversion du **stock stratégique de houes et de sel en fonds propres, le financement d'un audit des comptes de TRAFIPRO par la Fiduciaire Colombus** ainsi que le recrutement d'un expert en gestion des stocks par système informatique. La TRAFIPRO a, pour sa part, remboursé le prêt de 1966 (principal et intérêts).

- Système de normalisation et d'amélioration de la qualité des produits rwandais.

Une requête de financement, sous forme de don d'une étude portant sur le système de normalisation et d'amélioration de la qualité des produits rwandais a été adressée au Gouvernement Suisse le 9 septembre 1988.

Intéressée par la réalisation de cette étude, la Société Générale de Surveillance (SGS) a déjà effectué auprès des autorités helvétiques (Direction de la Coopération au

.../...

Développement et de l'Aide Humanitaire et Office Fédéral des Affaires Economiques Extérieures) des démarches informelles pour obtenir ce financement évalué à 167.000 Francs suisses. La même société a déjà fait une ébauche portant sur l'objet, les termes de référence, le déroulement et le coût de cette étude.

- Projet d'Adduction d'eau en milieu rural.

Il existe des problèmes de retard des études ad hoc mais la partie suisse a confirmé qu'elle est prête à débloquent le montant de sa participation dès que tous les prérequis pour le démarrage du projet auront été réalisés.

- Electrification rurale dans la région Ouest du Rwanda.

La partie suisse a des appréhensions dues au fait que l'électricité disponible n'est pas utilisée par la population rurale en raison des conditions financières difficiles à charge des utilisateurs potentiels. La partie suisse souhaite par conséquent que le Gouvernement Rwandais trouve les voies et moyens d'alléger ces contraintes.

La position du Rwanda est de maintenir les projets d'électrification rurale car l'énergie constitue un facteur important de développement. C'est pourquoi, le Gouvernement Rwandais étudie actuellement les voies et moyens d'appliquer des paramètres appropriés pour le monde rural et pour la ville.

- Bourses d'études.

La Commission Fédérale Suisse des bourses d'études a retenu trois des six candidatures présentées par le Gouvernement Rwandais pour les études universitaires en Suisse, année académique 1988/1989 et accordé 4 prolongations de bourses d'études pour 1988/1989.

En outre, la Suisse a accordé une bourse de 3ème cycle et 5 bourses en hôtellerie et tourisme à Utalii College au Kenya ainsi que 2 bourses d'études supérieures en foresterie à Moi University dans le cadre du projet Appui à la Direction Générale des Forêts.

.../...

5. ITALIE

En raison des mécanismes propres à l'Administration italienne, la coopération rwando-italienne a été caractérisée par l'immobilisme au niveau des divers projets retenus de commun accord.

- Projet d'aménagement du périmètre 4 de Kagitumba-Muvumba.

Ce projet dont la première pierre a été posée lors de la quinzaine des projets, édition 1988, a déjà franchi en juillet 1988, l'étape de l'approbation du contrat d'exécution des travaux par le bureau technique italien de la Direction Générale pour la Coopération au Développement.

Le dossier est présentement au stade de la vérification et de l'approbation du contrat par une commission juridique du Gouvernement Italien avant de passer à l'étape de signature du contrat d'exécution et à l'établissement de l'acte d'autorisation du démarrage des travaux.

Le Gouvernement Rwandais a émis le souhait que ce projet puisse démarrer effectivement au courant du 1er trimestre 1989.

- Projet de développement de la cuvette de Rusumo.

Une mission technique italienne a séjourné au Rwanda en mai 1988 et a eu des discussions avec les responsables du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts relativement aux interventions prioritaires identifiées de commun accord en vue de la réalisation de ce projet.

A cette occasion, les actions prioritaires à entreprendre ont été définies comme suit :

- Les aménagements hydro-agricoles pour la production du riz sur ± 320 Ha dans les vallées de Buhaga et de Mwogo;
- Une ligne électrique (Kibungo-cuvette de Rusumo) pour alimenter les pompes d'irrigation de la cuvette à partir de la rivière Akagera;
- Une adduction d'eau potable pour les populations de la zone du projet;

.../...

- Un complexe administratif pour le projet et une usine pour le décorticage du riz;
- Un dispensaire rural pour les populations concernées.

Rappelons que le financement de ce projet émerge d'une enveloppe globale de 18,5 milliards de Lires italiennes du Programme FAI décidé en mars 1985 tandis que les Accords y relatifs ont été signés entre le Gouvernement Rwandais et le Gouvernement Italien le 17 décembre 1985.

Le lancement des travaux d'aménagement de la cuvette de Rusumo a eu lieu le 21 juillet 1988 par le Président de la République à l'occasion de la quinzaine des projets, édition 1988.

- Chantier naval sur le Lac Kivu.

Une délégation de la Société italienne SICS (Societa Internazionale per la Cooperazione e lo Sviluppo) à laquelle le marché de construction d'un chantier naval sur le Lac Kivu a été confié, a séjourné dans notre pays au mois d'avril 1988 pour compléter les informations qui devaient permettre le déblocage des fonds et le démarrage du projet.

Le projet ne démarre pas encore alors qu'après avoir visité le site du projet à Cyangugu et examiné toutes les caractéristiques du terrain mis à la disposition de ce projet, les experts de la SICS ont déclaré ce terrain bien approprié à un chantier naval surtout qu'il offre des possibilités d'extension.

- Assainissement des eaux usées, la collecte et l'évacuation des eaux pluviales de la ville de Kigali.

Au mois d'août 1988, une requête de financement du projet d'assainissement des eaux usées, la collecte et l'évacuation des eaux pluviales de la ville de Kigali a été adressée au Gouvernement Italien.

L'Administration Rwandaise analyse le dossier technique de façon à y inclure d'autres quartiers à aménager prioritairement en phase d'urgence et solliciter du Gouvernement

.../...

Italien une intervention d'urgence sous forme de prêt, les phases ultérieures étant éligibles au financement sous forme de don.

Le coût total du projet est actuellement estimé à 3.403.000.000 FRW.

- Bourses d'études.

Les 9 candidatures présentées pour l'année académique 1987/1988 ont été reconduites pour l'année 1988/1989. 8 boursiers sont effectivement partis pour l'Italie le 14 septembre 1988.

- Jumelage-coopération entre les Communes Muhura et Osimo.

Le Bourgmestre de la Commune Muhura a effectué au mois de mai 1988 une visite dans la Commune d'Osimo à l'issue de laquelle il a convenu avec les autorités de cette Commune de signer très prochainement un Protocole de jumelage entre les deux entités administratives.

- Jumelage-coopération entre les Communes Bicumbi et Trezzo Sull'Adda.

Sur invitation du Maire de la Commune de TREZZO SULL'ADDA (Province du Milan en Italie), le Bourgmestre de la Commune BICUMBI a effectué une visite dans cette Commune italienne fin septembre-début octobre 1988. A l'issue de cette visite, les deux Bourgmestres ont signé un avant-projet de protocole de coopération entre les deux Communes et ont convenu que les clauses définitives de ce protocole seront arrêtées à l'occasion de la visite officielle du Maire de Trezzo Sull'Ada en Commune Bicumbi prévue en janvier 1989.

A cette même occasion, le Bourgmestre de la Commune Bicumbi a eu des entretiens avec des responsables du Ministère italien des Affaires Etrangères et de l'organisme PROJETTO SVILUPPO au sujet du financement de la construction d'un Hôpital rural à Nzige (Commune Bicumbi) dont le coût est estimé à 160 millions de FRW.

Une mission italienne au Rwanda est prévue prochainement dans le cadre du financement de ce projet.

.../...

6. AUTRICHE

Au cours de cette année 1988, deux accords ont été signés. Il s'agit de :

- a) Protocole d'Entente signé à Vienne le 22 février 1988 relatif à la IIIème phase (1988-1992) du projet relatif à l'intensification de la production vivrière et animale dans les Communes Cyabingo, Gatonde, Ndusu (CYGAND) : 250 millions FRW non compris l'assistance technique et les infrastructures routières prévues dans la zone du projet et dans la Commune de Nyarutovu.
- b) Accord de prêt signé le 30 mars 1988 d'un montant de 100 millions Shillings Autrichiens (7 millions \$US) destinés au financement du projet de réhabilitation et d'extension des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural.

Pour le reste, les projets de coopération austro-rwandaise ont évolué comme suit :

- Adduction d'eau dans la région des laves (lot 2).

En juin 1988, les sociétés autrichiennes GROUPEMENT AQUA AUSTRAL et STRABAG ont confirmé leur accord de participer à la réalisation du projet d'adduction d'eau dans la région des laves (lot2) en fournissant les équipements, les travaux de génie civil devant être assurés par une entreprise choisie par le Gouvernement Rwandais.

En juillet 1988, les représentants de la Société AQUA AUSTRAL ont convenu avec le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie de confier l'exécution des travaux de génie civil à une entreprise soumissionnaire installée au Rwanda sous la surveillance de AQUA AUSTRAL qui assurera également la formation du personnel.

- Projet d'extraction de Wolframite.

Monsieur WOLFGANG GAIDOSCHIK de la Société autrichienne AUSTRALPLAN a séjourné au Rwanda du 6 au 20 avril 1988 et a examiné avec les services rwandais les modalités d'exécution du projet "Extraction de Wolframite" dans le cadre

de l'utilisation du reliquat de 4 millions de Shillings autrichiens sur le don de 9.923.246 Shillings autrichiens que le Gouvernement Autrichien avait accordé au Gouvernement Rwandais.

A l'issue des discussions, les deux parties ont convenu que le Gouvernement Autrichien versera initialement un financement de 19 millions FRW. Ces fonds seront rétrocédés à la COPIMAR à des conditions à convenir ultérieurement.

- Assainissement des eaux usées de la ville de Ruhengeri.

Une mission autrichienne a séjourné au Rwanda en mars 1988 et s'est entretenue avec les services techniques du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie afin de réactualiser l'étude technique antérieure en tenant compte de la nouvelle option de réaliser l'assainissement des eaux usées, des eaux pluviales et des déchets solides de la ville de Ruhengeri quartier par quartier et en respectant les spécifications prescrites par l'étude normative et institutionnelle du système d'assainissement défini par le Ministère des Travaux Publics et de l'Energie.

Au cours de cette mission, les termes de référence de l'étude d'assainissement ont été définis et le dossier technique a été transmis à la partie autrichienne dont la réaction est encore attendue.

7. PAYS-BAS

Dans le cadre de la coopération avec les Pays-Bas, il importe de souligner que ce pays n'a pas accepté de prendre en considération la requête du Gouvernement Rwandais portant sur un don de Hfl 6 millions en faveur du projet de réhabilitation et d'extension des réseaux de câbles téléphoniques étant donné que les Pays-Bas ne classent pas le Rwanda parmi les pays les plus pauvres et de ce fait, ne peut pas figurer sur la liste des pays à concentration de l'aide directe de ce pays.

Cette situation consécutive à la position néerlandaise réaffirmée malgré l'insistance de la partie rwandaise exprimée à plusieurs reprises lors de divers entretiens

.../...

avec les responsables néerlandais du Ministère de la Coopération au Développement, constitue un handicap pour une coopération bilatérale dynamique.

Aussi, l'aide néerlandaise au Rwanda ne pourra passer que par d'autres canaux, par exemple, à travers le mécanisme des organisations non-gouvernementales néerlandaises (la SNV, les Eglises), par l'entremise des organes spécialisés de l'ONU ou sous forme d'appui financier à la Balance des paiements.

Concernant l'aide à la balance des paiements, il est à noter qu'en 1986, les Pays-Bas ont à ce titre accordé au Rwanda une enveloppe de 10 millions de Florins. L'opération d'utilisation s'est déroulée en deux phases : en 1986 pour 3.151.875 Fl et en 1987/1988 pour 6.861.834 Florins. Il avait été convenu entre les deux pays que les fonds de l'appui néerlandais soient consommés avant le 31 décembre 1987. La partie rwandaise a tout fait pour respecter ces limites mais quelques fournisseurs n'ont pas pu honorer à temps leurs engagements. Pour les Pays-Bas qui étaient pourtant disposés à programmer une nouvelle tranche d'appui dans ce domaine, ce retard qui s'étire à début 1989 constitue un handicap sérieux à la philosophie de l'aide à la balance des paiements qui est une aide à court terme.

8. GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG

Au cours de cette année, la coopération avec le Luxembourg a été relancée. A cet effet, le Luxembourg a envoyé au Rwanda en septembre une mission pluridisciplinaire qui est restée jusqu'au 22 octobre 1988 pour collecter toute information utile sur les possibilités du Luxembourg de contribuer, au-delà des actions déjà entreprises à travers la Communauté Economique Européenne, à la réalisation du programme d'appui à la stratégie alimentaire.

Cette délégation qui a visité la plupart des projets qui se développent dans la région de la Crête Zaïre-Nil a déclaré qu'elle proposera aux autorités compétentes de son pays le financement de la construction d'une laiterie à Gatara (Gikongoro). Son séjour aura permis d'identifier les

.../...

paramètres qu'il faut approfondir davantage avant l'intervention, en l'occurrence le système de la collecte de lait, le traitement du lait et la mise en place du réseau de commercialisation.

9. GRANDE BRETAGNE

Ce pays intervient au Rwanda dans le domaine de l'enseignement surtout en accordant chaque année quelques bourses en langue anglaise (bourses de stage et bourses d'études). Pour l'année académique 1988/1989, le Gouvernement Britannique a offert 4 bourses à notre pays : 3 de longue durée et 1 pour un stage de trois mois. Sur trois candidats présentés aux 3 bourses d'études, un seul a été retenu et il est effectivement parti en Grande Bretagne pour la formation de 3ème cycle.

Dans ce même cadre, du 09 au 18 mai 1988, le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a séjourné en Grande Bretagne pour explorer les voies et moyens de renforcer notre coopération particulièrement dans le domaine de la formation.

Dans le domaine de la coopération industrielle, la partie britannique avait envisagé d'accorder au Rwanda un don de 1.852.692 de Livres Sterling (environ 240.000.000 FRW) pour la réalisation d'une laiterie industrielle. Ce don étant toutefois lié à un crédit commercial dont les conditions ont été jugées onéreuses, le Rwanda y a renoncé. Cependant, les négociations se poursuivent avec la partie britannique pour que ce don puisse être accordé pour la réalisation d'autres projets à identifier.

10. URSS ET LES AUTRES PAYS SOCIALISTES DE L'EUROPE DE L'EST.

Dans le domaine de la formation des cadres, il est à noter que pour l'année académique 1988/1989, l'URSS a admis 79 étudiants rwandais dans ses établissements d'enseignement supérieur. L'offre soviétique a totalisé 101 bourses dont 79 pour des études de longue durée et 22 pour des stages.

.../...

Dans le domaine de la coopération médicale, l'URSS est disposée à envoyer au Rwanda une équipe de 10 médecins. Toutefois, elle a demandé à la partie rwandaise de dissocier ce programme du souhait rwandais que du matériel médical accompagne les médecins, sous prétexte que les deux aspects peuvent être exécutés séparément. Au stade actuel, les pourparlers autour de ce dossier se poursuivent entre les deux parties.

Par ailleurs, le Rwanda et l'URSS ont signé le 12 septembre 1988 deux Contrats aux termes desquels la partie soviétique enverra au Rwanda pour 1988-1991, six professeurs qualifiés en matière d'enseignement général pour donner des cours dans les établissements d'enseignement secondaire et 3 professeurs pour l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne les autres pays de l'Europe de l'Est, il y a lieu de signaler que la Bulgarie a accordé des bourses d'études à 2 ressortissants rwandais tandis que la Pologne a offert une bourse d'études.

11. ESPAGNE

La coopération entre le Rwanda et l'Espagne n'a pas encore véritablement démarré malgré la signature, à l'occasion de la visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération en Espagne du 24 au 26 mars 1986, de l'Accord Général de Coopération entre les deux pays.

Ainsi, les projets qui avaient été inventoriés par les deux parties spécialement dans les domaines des bourses de perfectionnement dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de la santé, de la médecine vétérinaire, etc..., n'ont connu jusqu'à date aucun développement.

Le site de Ruli (Commune Musasa) a été choisi en mai 1988 pour l'implantation d'un hôpital rural. Les travaux de construction dudit hôpital ont été lancés par le Président de la République à l'occasion de la quinzaine des projets, édition 1988. Deux bailleurs de fonds extérieurs sont

.../...

pressentis pour le financement, à savoir la Rhénanie-Palatinat et l'ONG espagnole "Medicus Mundi". Il revient dès lors à la partie rwandaise de fournir le dossier technico-financier.

12. GRECE

Cette année, la Grèce a accordé deux bourses d'études en économie et en hôtellerie ainsi que 5 bourses de stages de courte durée.

Ces actions sont loin de concrétiser les assurances fournies par ce pays lors de la signature, le 13 octobre 1986, de l'Accord de coopération économique et technique; promesses selon lesquelles la Grèce s'était engagée à appuyer le Rwanda notamment dans les domaines du développement agricole et rural et du tourisme.

13. PORTUGAL

La Préfecture de Gikongoro a été proposée au jumelage-coopération avec la ville de Porto. La monographie de cette Préfecture sera envoyée prochainement.

D. PAYS D'AMERIQUE.

1. CANADA.

Deux principaux événements ont marqué la coopération rwando-canadienne au cours de l'année sous revue, à savoir :

- la tenue à HULL, du 9 au 10 mars 1988 des consultations bilatérales;
- la deuxième visite effectuée au Rwanda par Madame Margaret CATLEY-CARLSON, Présidente de l'ACDI, du 2 au 5 novembre 1988, et au cours de laquelle elle a participé à la célébration, le 3 novembre 1988, du 25ème Anniversaire de l'Université Nationale du Rwanda, joyau de la coopération rwando-canadienne. Ce dernier événement coïncide avec les 25 ans des relations de coopération entre le Rwanda et le Canada.

Ces grands moments ont chacun fourni l'occasion d'apprécier les efforts déployés par les deux partenaires et d'harmoniser les perspectives pour que le programme de la coopération bilatérale se poursuive avec la satisfaction souhaitée de part et d'autre.

En effet, lors de la Commission Mixte de mars 1988, les deux parties ont arrêté le contenu du programme à suivre pour la période 1988-1992. Une enveloppe indicative d'environ 150 millions de dollars canadiens financera au cours de cette période essentiellement des actions de trois secteurs de concentration : le développement rural, le développement des ressources humaines et le secteur énergétique. La délégation rwandaise a alors enregistré de la part des diverses autorités canadiennes la confirmation de la place privilégiée qu'occupe le Rwanda parmi les 30 pays à concentration qui reçoivent 60% de toute l'aide du Canada. En conséquence, les moyens destinés au développement de notre pays pourront augmenter substantiellement au rythme de l'aide publique canadienne qui atteint aujourd'hui 0,5% du PNB pour passer graduellement à partir de 1991 à 0,6% puis à 0,7% en l'an 2000.

... / ...

La Présidente de l'ACDI qui a conduit la délégation de son pays aux festivités organisées à l'Université Nationale du Rwanda pour son 25ème Anniversaire a saisi cette occasion pour réaffirmer la détermination du Canada à poursuivre son aide au Rwanda.

Pour cette année, le programme de coopération entre le Rwanda et le Canada s'est développé comme suit :

1. Secteur du Développement rural

- Développement rural des vallées du Mutara.

Concrétisant son intention d'allouer, au cours des 10 prochaines années, entre 25 et 50 millions \$ Can à l'aménagement du périmètre 8 du Mutara, le Canada vient d'affecter déjà à cette action un montant de 25 millions de \$Can.

Par ailleurs, un Protocole d'entente a été signé le 18 octobre 1988 dans le cadre du 1er projet relatif à la mise en oeuvre du Plan-Directeur de développement du Mutara.

Ce projet vise à aider le Gouvernement Rwandais à mobiliser, auprès des bailleurs de fonds, le financement requis pour la réalisation des projets retenus au Plan-Directeur du Mutara et à l'assister dans la définition et la mise en place d'une structure de planification de coordination et de suivi des interventions dans la région du Mutara.

La contribution accordée par le Canada aux termes de ce Protocole d'Entente est chiffrée à 1,8 millions \$Can qui servira au financement des études préalables destinées à faciliter l'engagement des bailleurs de fonds.

- Projets de quatre Communes de Ruhengeri.

Tandis que le siège administratif est en cours de construction, le programme canadien dans la Préfecture de Ruhengeri officiellement lancé le 12 juillet 1988 comprend trois projets :

... /

1. Amélioration de la Productivité Agricole.

L'appui financier consenti par le Canada est de 7.493.000 \$Can. Le personnel rwandais et canadien est en place depuis avril 1988 mais il reste à pourvoir les postes d'adjoints rwandais pour le volet recherche et développement et pour le volet administration.

2. Appui à la Petite Entreprise

Pour ce projet en faveur duquel le Canada accordera 3.253.00 \$Can aux termes du Protocole d'Entente du 8 mai 1987, le plan d'opération a été signé en octobre 1988. Le démarrage effectif des activités pourrait coïncider avec l'arrivée au Rwanda, en janvier 1989, de l'expert canadien qui sera le Chef de projet.

3. Appui au Développement Communal

Les deux parties se sont mises d'accord en mars 1988 sur les principes de base, à savoir les actions éligibles à l'appui canadien ainsi que l'enveloppe financière nécessaire évaluée à 5 millions \$Can. Les parties poursuivent les consultations pour arrêter les modalités pratiques pour le démarrage du projet.

- Programme des Micro-réalisations

Le Canada a instauré ce programme au Rwanda en septembre 1987 avec une enveloppe de 5 millions \$Can. Le premier projet a été lancé par la Présidente de l'ACDI le 3 novembre 1988. Il s'agit du projet intégré du secteur Gishamvu (Commune Gishamvu), dans la Préfecture de Butare. Cette micro-réalisation vise à satisfaire les besoins essentiels des membres de 13 groupements féminins et ceux de la population de ce secteur en favorisant l'augmentation de leur productivité et de leurs revenus.

A l'issue de 5 ans de la phase actuelle, le Canada a promis de renouveler son appui à travers une nouvelle phase, ceci pour soutenir la politique rwandaise qui consacre

... / ...

les 25 prochaines années au développement de la Commune.

2. Secteur du développement des ressources humaines.

- Université Nationale du Rwanda.

Parle de la coopération entre le Rwanda et le Canada, l'Université Nationale du Rwanda a célébré ses 25 ans le 3 novembre 1988. Le Très Révérend Père Georges Henri LEVESQUE, ressortissant canadien qui a fondé cette Institution et en a été le premier Recteur a fait aussi le déplacement au Rwanda pour cette circonstance.

Cet événement historique dans le développement du Rwanda a fourni une occasion très opportune au Président de la République Rwandaise qui a loué la coopération rwando-canadienne en soulignant que "La part essentielle, la partie fondamentale revient, dans la création et la réussite de l'Université Nationale du Rwanda, au peuple canadien, grâce à la coopération si généreuse duquel il a été possible de concevoir cette oeuvre splendide, cette oeuvre créée pour durer des siècles, hommage profond à l'idée la plus pure de ce que signifie réellement la coopération internationale : c'est-à-dire un contrat de solidarité liant le destin de deux peuples dans une oeuvre commune".

1. Faculté d'Agronomie

Le Canada a posé un geste hautement significatif en accordant au Rwanda un cadeau du 25ème Anniversaire de l'Université Nationale du Rwanda représenté par un montant de 3 à 5 millions \$Can pour la construction et l'équipement de la Faculté d'Agronomie.

Les travaux ne vont pas tarder à démarrer car le Bureau d'études local AGINCO a reçu sans recours à l'adjudication le mandat de faire les plans et devis nécessaires pendant deux à trois mois.

.... /

2. Coopération institutionnelle.

Entamée en septembre 1987, cette phase de coopération institutionnelle qui bénéficie pour 5 ans d'un financement de l'ACDI de 16 millions \$CAN a pris forme progressivement avec l'installation à Butare des représentants des trois Universités canadiennes (Laval, Québec et Sherbrooke) impliquées dans cette nouvelle forme de coopération. Dans ce même cadre, une dizaine de boursiers rwandais sont partis en 1988 au Canada pour suivre les études de deuxième et troisième cycles.

- Programme d'appui technique, formation et perfectionnement des ressources humaines.

Pour ce programme auquel le Canada prévoit de consacrer environ 10 millions \$Can, l'orientation première conçue par le partenaire ~~canadien~~ porte sur des stages de courte durée et sur l'assistance technique. Par la suite, la partie rwandaise ayant vivement souhaité que ce programme puisse comporter un grand nombre de bourses de longue durée, la partie canadienne s'est montrée disposée à accorder au Rwanda l'équivalent de 18 bourses annuelles pendant 5 ans pour la formation au Canada ou dans d'autres pays au niveau du premier et du 2ème cycles.

Ayant reçu de l'ACDI le mandat d'exécuter les actions reliées à ce projet, l'Institut Canadien de Développement Nord-Sud (IDNS) de la Pocatière s'est concerté avec la partie rwandaise avec laquelle un Protocole d'Entente a été conclu le 6 décembre 1988 et aux termes dudit Protocole, l'IDNS s'est engagé à mettre en oeuvre ce projet bilatéral.

Du côté rwandais, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a été désigné pour représenter la partie rwandaise comme agent responsable de l'exécution **de ses obligations vis-à-vis du projet PATP.**

Le démarrage proprement dit de ce programme ne pourra avoir lieu qu'après la signature d'un accord intergouvernemental ad hoc qui devrait ~~intervenir~~ incessamment.

... / ...

Un plan d'opération à établir conjointement par les deux agences d'exécution précisera les détails des activités à mener.

- Bourses de la francophonie.

Sur 33 dossiers présentés pour 1988/1989, le Comité canadien de sélection avait retenu 15 candidats prioritaires et mis quatre en attente. Communiquée en août 1988, la décision finale a porté sur l'admission de quinze rwandais dont 6 femmes.

3. Secteur de l'Energie.

- Projets de coopération bilatérale.

Depuis mars 1988, l'énergie est le nouveau secteur de concentration que le Canada a choisi d'ajouter à ceux du développement rural et du développement des ressources humaines.

Il a donné la mesure de son intérêt à y réaliser des projets d'envergure en programmant, pour une période de 5 ans à compter d'avril 1988, un montant indicatif de 50 millions de dollars canadiens pour deux opérations :

- a) le financement des études et la réalisation de la ligne électrique MT Byumba-Nyagatare;
- b) le financement des études et l'exécution du projet de construction d'une centrale hydro-électrique sur Rukarara.

Dans le cadre de ces deux projets, une mission technique a séjourné au Rwanda en octobre 1988. Sur la base des données techniques relevées, elle a proposé le calendrier prévisionnel suivant :

- Les travaux pour la ligne électrique Byumba-Nyagatare (30 KV) pourraient durer 18 mois. Comme la rentabilité de ce tronçon est **déjà établie, les techniciens canadiens en font l'objet de la** première phase à démarrer sans tarder. La seconde phase concernerait les travaux de remplacement de la ligne 30 KV Rulindo-Byumba par une ligne de 110 KV si l'analyse canadienne portant sur sa rentabilité devient concluante.

... / ...

- La Centrale de Rukarara sera opérationnelle en 1996. Les études à elles seules dureront 3 ans.

Pour le secteur de l'énergie, il est à relever que le Canada a indiqué que l'enveloppe budgétaire pourra s'accroître sensiblement en 10 ans (1988-1998) selon l'état d'avancement des deux projets retenus et selon les conclusions de l'évaluation de la programmation globale.

- Projet d'électrification rurale.

Ce projet qui date de 1983 revêt un cachet politique de haute signification, le Rwanda voulant doter les milieux ruraux d'un réseau électrique indispensable au développement rural. Le projet comprend la réalisation de huit principales lignes électriques moyenne tension 30 KV totalisant 75,676 Km de longueur.

Bénéficiant de l'appui moral et financier de l'ACDI et de la Société canadienne pour l'Expansion des Exportations (SEE) qui ont offert au Rwanda un crédit de 6,04 millions de dollars Can, la société canadienne ALMAX International a sollicité ce marché pour 7.566.136 \$Can.

Du côté rwandais, le crédit a été accepté et le marché a été attribué à la Société ALMAX International sans recours à l'appel d'offres. Il reste à conclure une convention de financement entre les parties avant de procéder au démarrage des travaux.

4. Autres projets.

- Développement du transport aérien.

Depuis 1984, le Canada a appuyé le projet d'aviation civile rwandaise pour une enveloppe de 4.417.227 \$Can. Il s'est dégagé un reliquat de 273.737 \$Can que les deux parties ont convenu d'affecter à l'étude de la stratégie globale de désenclavement aérien du Rwanda. La Société Lavalin International retenue pour ce marché devrait avoir terminé l'étude dont question en 1989.

... / ...

- Télécommunications.

Depuis 1979, le Canada a aidé le Rwanda pour une somme de 11,95 millions \$Can dans un projet de télécommunications relatif à l'installation d'un système interurbain de micro-ondes et à la mise en place d'un réseau de téléphonie rurale.

En principe, le projet est terminé depuis 1984. Mais pour en renforcer les acquis, il s'est avéré nécessaire de procéder à certaines actions qui se sont poursuivies tout au long de 1988. Au nombre de ces actions qui bénéficient du reliquat financier dégagé du projet s'inscrit l'exécution depuis 1987 de la première tranche de la téléphonie rurale dans la zone du Mutara.

Les travaux de cette action consistent en la fourniture des équipements radio et l'installation d'un réseau extérieur (câbles et postes d'abonnés). Il reste à corriger les lacunes constatées par le Ministère technique avant la réception provisoire des travaux.

- Ligne de crédit.

L'enveloppe programmée en mars 1988 est de 20 millions de dollars canadiens dont 2 millions \$Can réservés au projet d'Electrification rurale que réalisera la Société ALMAX International.

Dans l'ensemble, la ligne de crédit accordée par le Canada est destinée à l'achat de biens et services au Canada et dans les pays du Tiers-Monde (elle est donc liée à 50%) de manière à constituer un appui à la balance des paiements du Rwanda. Elle comporte 3 volets, à savoir :

1. achat de biens d'équipement pour les Ministères sans remboursement au Fonds de contrepartie;
2. achat de produits de base et de biens d'équipement pour le secteur privé et para-public selon le programme national d'importation mais avec remboursement obligatoire au Fonds de contrepartie pour le privé et négociable pour le para-public;

... / ..

3. achat de biens et services pour le secteur privé dans le cadre de projets d'investissement reliés au programme d'industrialisation du pays avec remboursement obligatoire à un Fonds d'investissement selon des modalités à négocier cas par cas.

A cet égard, il est à relever que la mise en oeuvre des deux premiers volets ne pose aucun problème alors que les modalités pratiques du 3ème volet sont encore à définir puisque le Fonds d'investissement de l'entreprise n'est pas encore mis en place.

Des réflexions vont se poursuivre en ce qui concerne le 3ème volet car la partie canadienne n'entend pas intégrer ce volet dans les structures existantes mais conçoit le Fonds d'investissement comme une structure autonome de gestion et d'évaluation des projets.

En tout état de cause, il a été convenu que la gestion de la ligne de crédit sera assurée par le Ministère des Finances et de l'Economie par le biais de la cellule de programmation des importations, avec l'appui d'une agence d'achat à recruter au Canada.

- Aide alimentaire.

Le Gouvernement Rwandais a présenté au Canada une requête portant sur 1.000 tonnes d'huiles végétales au titre du programme canadien d'aide alimentaire pour 1988-1989. En réponse, le Canada a accepté de fournir des quantités dont la valeur ne dépassera pas un million \$Can destiné à financer l'achat et le transport jusqu'au Rwanda de l'huile de Canada. Le Protocole d'Entente y relatif a été signé le 18 octobre 1988.

- Appui au programme national de lutte contre le SIDA

Aux termes du Protocole d'Entente signé le 8 août 1988, le Canada s'est engagé à accorder au Gouvernement Rwandais une contribution pour un montant de 499.000 dollars canadiens destinée à financer l'achat de matériels et d'équipement ainsi que la formation du personnel rwandais et l'assistance technique en faveur du Programme National de Lutte contre le SIDA.

... / ...

2. ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

A. CADRE DE LA COOPERATION AVEC LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

En septembre 1987, l'USAID/KIGALI a transmis à la partie rwandaise un document intitulé "Stratégie quinquennale de développement du Rwanda pour la période 1988-1992". La partie rwandaise a réagi cette année en indiquant qu'elle souhaitait, préalablement à l'organisation d'un séminaire qui discuterait le document élaboré par l'USAID, recueillir la position du Gouvernement des Etat-Unis sur la proposition de programmer les actions de la coopération soit par le canal d'une Commission Mixte, soit par le biais des comités conjoints de programmation.

B. ETAT DE LA COOPERATION EN 1988.

L'enveloppe budgétaire réservée au Rwanda pour l'exercice fiscal 1988 est restée la même qu'en 1987, soit 6 millions de dollars. Cependant, en considérant les déboursements sur les projets en cours d'exécution, l'aide alimentaire et le versement de la deuxième tranche du programme PRIME, on remarque que les flux totaux ont atteint cette année la somme de 18,4 millions de dollars.

La revue des projets en cours d'exécution ou de négociation donne lieu aux observations suivantes :

- Volet infrastructure du projet "Farming Systems": Ce volet a connu un certain retard car en effet pour son exécution, nonobstant l'avis contraire exprimé par la Préfecture de Ruhengeri, l'USAID a tenu à ce que les travaux soient réalisés par un des ONG américains opérant au Rwanda par voie d'appel d'offres. Le point de vue de l'USAID a prévalu si bien que l'on attend incessamment le démarrage des travaux.
- Projet "RRAM" : Ce projet a connu des difficultés liées à l'arrêt des activités en avril suite à l'épuisement prématuré des moyens financiers y réservés qui devaient tenir jusqu'au 30 septembre 1988, date prévue pour la fin de la 2ème phase.

... / ...

Face à cette situation, les parties rwandaise et américaine ont essayé de trouver d'autres sources de financement en utilisant notamment les fonds réservés au volet assistance technique du projet "Farming Systems". Cette solution a été écartée par l'ISAR estimant que le projet ne disposait plus de fonds sur le volet Assistance technique. En attendant l'aboutissement des démarches déjà entamées pour trouver un autre financement, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts a sollicité pour un budget de 16.867.440 FRW en vue de continuer les activités de la 2ème phase et préparer la 3ème phase qui exploitera sur le terrain dans la région de haute altitude, les expériences accumulées et les résultats provenant des phases 1 et 2. Cette 3ème phase ne sera en aucun cas confondue avec le grand projet en cours d'identification et de formulation qui s'intitulera "Aménagement des ressources naturelles".

- Projet "Développement de l'Entreprise Privée" (1984-1988).

Ce projet exécuté par TECHNOSERVE sur financement de l'USAID pour un montant de 4.064.000 \$US vise l'assistance technique et la formation des entrepreneurs privés pour les petites et moyennes entreprises dans le domaine de l'agro-industrie.

L'année 1988 s'achève sans que l'USAID confirme sa disponibilité à financer une autre phase de ce projet qui doit prendre fin en 1988. D'ailleurs, à certains endroits, le projet n'a pas atteint les résultats escomptés en ce qui concerne notamment la formation qu'il a dispensée, surtout dans les établissements kenyans.

- Lutte contre les maladies infantiles transmissibles (1984-1989).

Pour un montant de 1,1 millions de dollars, ce projet apporte depuis 1984 son appui au Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales dans le programme de lutte contre les maladies infantiles transmissibles, la formation des cadres et l'appui logistique.

Ce projet dont les activités se poursuivent à la satisfaction des parties concernées prendra fin en 1989.

- Enquête agricole et Analyse de la Politique Economique du Secteur rural.

Depuis 1987, ce projet est entré dans sa deuxième phase d'exécution pour une enveloppe de 7 millions de dollars. Il se concentre actuellement sur la formation, l'exploitation et la mise en application des résultats de la première phase portant sur les enquêtes agricoles. Les activités sont pilotées par 3 Ministères : le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, le Ministère du Plan et le Ministère des Finances et de l'Economie.

- Programme "PRIME".

Ce programme vise la réforme de la politique industrielle et de l'emploi pour une enveloppe de 12 millions de dollars américains dont 2 millions \$US pour l'assistance technique.

La première tranche de 3,5 millions de dollars a été déjà engagée et comme les conditions exigées par les termes de l'Accord y relatif ont été déjà réunies pour pouvoir débloquer la 2ème et la 3ème tranches, la deuxième tranche portant sur une enveloppe de 3 millions \$US a été débloquée en juillet 1988.

A l'actif de ce projet figure la réalisation de certaines études sous-sectorielles (étude sur les sous-secteurs bâtiments, vêtements, climat des affaires, etc..) ainsi qu'un appui budgétaire direct en faveur des PMI/PME et du Fonds Spécial de Garantie.

Selon les règlements en vigueur dans l'administration de l'USAID, tout projet financé par les missions de l'USAID à l'étranger et qui génère les dépenses en monnaie locale qui servira à payer toutes les dépenses locales inhérentes à ce projet (le personnel, les véhicules, les déplacements, les équipements, les constructions etc...).

... /

Malgré que dans l'accord signé en 1984 entre le Gouvernement Rwandais et l'USAID relatif au projet "PRIME" ne figure pas cette forme d'utilisation des fonds, l'USAID va conditionner le déblocage des fonds de la 3ème tranche à cette exigence. Saisi de cette réorientation, la partie rwandaise a accepté le principe de la discussion sur l'utilisation et la gestion des fonds fiduciaires. L'USAID prépare encore le document de travail pour cette rencontre en vue.

L'USAID serait disposée à poursuivre le programme PRIME à travers une deuxième phase.

- Santé Maternelle et Infantile/Planning Familial.

La première phase de ce projet qui a démarré en 1981 s'est terminée en 1987 pour un montant de 6,25 millions de dollars.

La phase actuellement en cours porte sur un montant de 2 millions de dollars et s'occupe de l'appui au Programme de Planning Familial de l'Office Nationale de la Population et de la Construction de Centres de Santé et de Centres Nutritionnels.

Au sujet de ce projet, il y a lieu de noter que les divergences entre la partie rwandaise et l'USAID quant à l'organisation des activités ont failli bloquer la bonne marche du projet. Pour l'USAID, la poursuite du financement serait subordonnée à l'intervention du secteur privé dans la distribution des matériels requis par les programmes de Planning Familial; la partie rwandaise trouvait quant à elle, que ce secteur est trop délicat pour être confié à des ONG surtout que nos ONG ne sont pas suffisamment outillés pour intervenir en la matière. Après de dures discussions, les deux parties se sont données un temps de réflexion de 3 mois pour arrêter définitivement une position commune. Ce délai expirera en janvier 1989.

En vue d'assurer la continuité du projet pendant cette période intérimaire, un amendement à l'accord de subvention a été signé le 30 août 1988 portant sur l'augmentation de 500.000 dollars de la contribution des USA à la réalisation du

... / ...

projet, la prolongation de la date d'achèvement du projet du 25 septembre 1988 au 31 mars 1989, le financement d'un assistant technique à court terme (6 mois), la formation supplémentaire à l'intérieur du pays ainsi que la fourniture de contraceptifs.

- Jumelage-coopération entre la Faculté d'Agronomie de l'Université Nationale du Rwanda et l'Université du MINNESOTA.

Un Accord de jumelage-coopération entre la Faculté d'Agronomie de l'Université Nationale du Rwanda et l'Université du MINNESOTA allant du 30 juillet 1987 à fin septembre 1992 pour une enveloppe de 2.046.000 \$US a été signé le 11 février 1988.

Les modalités de mise en application de cet accord sont en cours tandis que les Universités concernées ont déjà échangé des délégations à cette fin.

C. PROJETS EN COURS DE NEGOCIATION.

- Développement des Ressources Humaines.

Ce projet va remplacer celui intitulé "Développement du Personnel Cadre Africain" dont l'amendement à l'Accord y relatif a été signé le 29 mai 1987.

Pour préparer le nouveau projet, une mission d'experts de l'USAID a séjourné au Rwanda en juin 1988 et a examiné avec les autorités rwandaises concernées nos priorités en matière de formation.

Il y a lieu de souligner que l'USAID va mettre beaucoup plus de moyens financiers dans ce nouveau projet par rapport à l'ancien. En effet, une enveloppe budgétaire d'environ 1 million de dollars pour une période de 7 ans était réservée à l'ancien projet alors que pour le nouveau projet, l'USAID compte allouer environ 3,5 millions de dollars pour une période de 5 ans. L'Accord y relatif a été signé le 30 août 1988.

L'assistance financière américaine est évaluée, pour la première année à 500.000 dollars US tandis que la contribution totale du Gouvernement Rwandais à la réalisation du projet est de 165.000 \$US.

Il faut signaler toutefois que l'USAID compte accorder une grande importance à la formation des cadres du secteur privé au même titre que le secteur public. Les spécialités prioritaires seront la gestion, la comptabilité, l'informatique et la formation des femmes.

- Aménagement des Ressources Naturelles.

Ce projet s'occupera de l'aménagement des ressources naturelles au Rwanda notamment l'aménagement des marais, la lutte anti-érosive, le développement de l'agro-foresterie, la conservation des sols, etc...Le projet complètera avantageusement à une échelle plus large les actions menées en phases 1 et 2 par le projet RRAM.

D. COOPERATION AVEC LES ORGANISMES NON-GOUVERNEMENTAUX.

- Africare.

Le projet "Aménagement de la Région du Lac Nasho" ayant pris fin en 1987 pour un montant de 4,4 millions de dollars, cet ONG n'entreprend plus depuis des projets d'envergure mais s'occupe plutôt de petits projets de développement rural notamment la vulgarisation agricole, l'apiculture et la diffusion du petit bétail. C'est dans ce nouveau contexte que s'inscrit son accord de financer l'acquisition de l'équipement de l'Ecole Primaire de Kavumu en Commune Ramba pour un montant de 10.560 \$US.

- Care International.

Depuis son installation au Rwanda en 1984, les deux réalisations principales de cet ONG ont été le Projet Forestier de Gituza et le Projet de Système Hydraulique du Sud-Est de Byumba.

En plus de ces deux activités principales, Care International s'est intéressé au domaine de l'économie d'énergie en produisant des foyers améliorés consommant le charbon de bois et des foyers améliorés consommant du bois.

... / ...

Pendant la phase du projet forestier de Gituza (1989-1992), Care International entend consolider les acquis de la 1ère phase par l'entretien et l'exploitation commerciale de toutes les plantations forestières créées au moyen de son financement.

Il sied de rappeler que de 1984 à 1987, la contribution financière de Care International dans les projets de développement s'élève à 119.851.341 FRW. Elle s'est élevée à 65.775.000 FRW en 1988.

- African Development Foundation (ADF).

Cet ONG a commencé ses activités au Rwanda en 1986 et a déjà financé les projets suivants :

- Projet de petit élevage et de semences améliorées (102.704 \$US);
- Projet de formation et de crédit aux coopératives (233.000 \$US);
- Un don de 39.749 dollars à l'Association des Parents pour l'Enseignement des Sciences Appliquées (APESA).

Un Accord-cadre de coopération est en instance de négociations et les contacts sont par ailleurs avancés pour identifier d'autres projets que peut financer l'ADF.

- Coopération avec Life Chiropractic College.

Un Accord de coopération entre Life Chiropractic College et le Gouvernement Rwandais a été signé à Washington le 17 octobre 1988.

Par cet accord, le Life Chiropractic College s'engage à satisfaire, dans la mesure de ses possibilités, la demande de la partie rwandaise en matière de coopération technique, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et de la formation en chiropraxie. Il enverra des coopérants qui seront employés par la République Rwandaise.

... / ...

II. SUR LE PLAN MULTILATERAL

A. ORGANISATIONS REGIONALES

1. LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS (CEPGL)

Dans le cadre de la CEPGL, force est de noter que la 10ème Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL qui s'est tenue à Bujumbura du 16 au 17 janvier 1988 a notamment approuvé la décision de l'Assemblée Générale de la BDEGL de chercher un financement extérieur pour la construction de son siège.

Par ailleurs, la signature du Protocole sur la création d'un tarif préférentiel CEPGL pour les produits industriels a été différée à la prochaine session et que le Secrétariat Exécutif a été instruit d'entreprendre les démarches nécessaires pour trouver le financement des liaisons téléphoniques entre Bujumbura et Uvira, Cyangugu et Bukavu ainsi que Goma et Gisenyi.

Concernant l'EGL, il importe de préciser que la XIVème Assemblée Générale tenue à Goma du 21 au 29 janvier 1988 a demandé de faire aboutir le plus rapidement possible les activités programmées en 1987 et ayant spécialement trait à la création d'une Banque communautaire de données énergétiques, à la maîtrise de l'énergie dans les industries en vue de rentabiliser RUSIZI II, à la poursuite du projet alcool-carburant, etc...

Pour la SINELAC, la Vème Assemblée Générale a fixé le budget de la Société à 1.768.197 DTS soit 293.732 DTS par Etat membre et 887.000 DTS de financement externe (Banque Européenne d'Investissement). Aucun Etat n'a encore déboursé la totalité de sa quote-part dans le capital social de la Société. Il est à signaler que la Centrale Hydroélectrique RUSIZI II pourrait être mise en service au début de l'année 1989.

S'agissant de l'IRAZ, la Xème Assemblée Générale qui s'est tenue à Kinshasa du 6 au 8 octobre 1988 a inscrit au programme de ses activités pour 1989 des actions à mener dans le domaine de la Recherche Agronomique, Zootechnique et des services généraux.

Le budget de l'Institut pour l'exercice 1989 a été fixé à 1.508.681 DTS dont 1.488.879 DTS pour le budget ordinaire et 30.802 DTS pour le budget extraordinaire.

.../...

Ce budget sera financé par le fonds de roulement de l'IRAZ qui s'élevait à 1.916.559,61 DTS au 31 décembre 1987. Le solde de 407.879,61 DTS sera réalimenté par des arriérés de contributions des Etats membres qui se chiffrent à 516.692,48 DTS.

La 10ème Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL a fixé le coût des infrastructures à doter l'IRAZ à 200 millions de FBU.

2. ORGANISATION DU BASSIN DE LA KAGERA (OBK)

La 25ème Session Ordinaire de la Commission de l'OBK s'est tenue à Arusha du 23 au 27 mai 1988.

Au sujet du projet hydroélectrique de Rusumo, il sied de rappeler qu'aucune évolution significative n'avait été enregistrée depuis la 23ème Session suite au souhait du Rwanda de voir approfondies les études sur toutes les alternatives du barrage, y compris l'aménagement au fil de l'eau, sur une meilleure estimation de la valeur intrinsèque des terres et les conséquences écologiques du barrage sur l'écosystème aussi bien en amont qu'en aval. En outre, le Rwanda avait indiqué qu'il se prononcerait sur la hauteur du barrage à l'issue des études qu'il mène et qui doivent montrer l'influence du Projet Rusumo Falls sur le Projet d'Aménagement de la Vallée de la Nyabarongo.

Lors de la 25ème Session, les différentes délégations sont arrivées à un compromis: les études d'exécution (volet III) du barrage à la hauteur de 1.325 m peuvent commencer en même temps que se poursuivent les études d'aménagement de la Nyabarongo afin de ne pas se trouver sans projet hydro-électrique. Au cas où les études sur la Nyabarongo confirmeraient l'impact négatif du projet Rusumo Falls, d'autres sites ou alternatives sur la même rivière seraient identifiés pour se prémunir contre cette éventualité.

En ce qui concerne le Projet des Télécommunications, la Commission a avalisé l'attribution du marché à SIEMENS TELECOMMUNICATIONI pour le lot "Transmission" et à MARUBENI pour les lots "Commutation" et "Moyens logistiques" respectivement pour 11,662 millions de dollars US, 5,711 millions de dollars US et 194.322 dollars US. Toutefois, le bailleur de fonds (la BAD) n'a approuvé que l'attribution du lot 2.

.../...

Pour l'attribution des 2 autres lots, les négociations se poursuivent entre la BAD, le Secrétariat Exécutif de l'OBK et les délégations des Etats membres.

S'agissant du Projet de Chemin de Fer de l'OBK, il est à noter que le Consortium italien KARACO (Kagera Railway Consortium) est en train de rédiger un Sommaire Exécutif relatif aux sections prioritaires ci-après définies par la 24ème Session:

- KEMONDO BAY - RUSUMO FALLS;
- RUSUMO FALLS - ligne de pénétration vers le Rwanda;
- RUSUMO FALLS - ligne de pénétration vers le Burundi;
- Amélioration du port de Jinja en Uganda.

Le Gouvernement Italien est, pour sa part, disposé à jouer le rôle de Chef de file dans le financement de ce projet et mènera à cet effet des contacts auprès d'autres bailleurs de fonds potentiels comme l'Autriche, le FED, la BAD, etc...

3. ZONE D'ECHANGES PREFERENTIELS DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'EST ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE (ZEP)

La 7ème réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la ZEP s'est tenue à Arusha du 1er au 2 décembre 1988.

Le Sommet d'Arusha a pris les décisions sur les différentes recommandations issues des 12ème et 13ème réunions du Conseil des Ministres respectivement tenues à Kampala du 9 au 10 juin et à Arusha du 26 au 29 novembre 1988. Ces réunions ont été préparées par les réunions de la Commission Intergouvernementale d'Experts qui ont eu lieu successivement à Kampala du 3 au 7 juin et à Arusha du 21 au 25 novembre 1988.

Les principales décisions prises par la 7ème réunion de la Conférence sont reprises ci-après:

- a) Tous les pays membres de la ZEP devront avoir publié avant le 31 janvier 1989 aussi bien les premiers tarifs ZEP dans le système à trois tranches que la première série de nouvelles réductions tarifaires de 10% qui devait être publiée le 1er octobre 1988.

.../...

- b) Djibouti et le Kenya doivent prendre les mesures pour appliquer sans plus tarder la décision de la Conférence visant la mise en circulation des chèques de voyage en UCZEP.
- c) Les dérogations dont bénéficient les Etats BLS-Botswana, Lesotho, Swaziland - en ce qui concerne l'application de la règle 2 (1) a) du Protocole sur les règles d'origines et la publication des tarifs ZEP sont renouvelées pour une période de cinq ans, c'est-à-dire de septembre 1987 à septembre 1992.
- d) Le budget de l'exercice 1988 de 2.412.700 UCZEP a été reconduit pour l'exercice 1989 en attendant que le Secrétariat présente un projet de budget conforme aux besoins de 1989.
- e) La nouvelle formule de calcul des contributions au budget de la ZEP adoptée par la Conférence se présente comme suit:
PNB: 35%, PNB par habitant: 15%, exportations intra-ZEP: 42,5%, importations intra-ZEP: 7,5%, le plafond par pays étant fixé à 19% et le plancher à 0,5%. L'excédent sur le plafond sera réparti à parts égales entre les autres Etats membres.
- f) Compte tenu du fait que le mandat de l'actuel Secrétaire Général expire le 3 décembre 1990 et dans un esprit de bonne planification, la vacance de ce poste sera annoncée dès juin 1989 et un jury ministériel d'interviews sera organisé en juin 1990. Ses recommandations seront présentées à la Conférence pour décision en décembre 1990.
- g) Suivant les recommandations de la 3ème réunion extraordinaire des Gouverneurs de la Banque de la ZEP, tenue à Arusha le 25 novembre, la Conférence a donné son accord de principe pour que la Banque Africaine de Développement puisse participer au capital-actions de la Banque de la ZEP.
- h) La 7ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la ZEP a accepté les conditions d'adhésion du Mozambique au Traité de la ZEP. La République Populaire du Mozambique qui adhérera au Traité au courant du premier trimestre 1989, bénéficiera des dérogations suivantes:
- Exemption de contributions au budget de la ZEP et de paiement des services par le canal de la Chambre de Compensation et des Paiements pendant une durée de trois ans.

.../...

- Exemption spéciale de paiement des services de transport par le canal de la Chambre de Compensation tant que l'état de guerre n'aura pas cessé dans ce pays.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la ZEP ont par ailleurs tenu leur 2ème Sommet Extraordinaire le 24 mai 1988 en marge du 24ème Sommet de l'OUA.

A cette occasion, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté les mesures que les Etats membres devront prendre pour appuyer les sanctions économiques contre la République Sud-Africaine et aider les pays de la ligne de front à pallier aux conséquences d'éventuelles représailles de l'Afrique du Sud.

Dans le domaine des affaires monétaires et commerciales, la Conférence a demandé que les pays accroissent les échanges entre eux et en particulier avec les pays voisins de l'Afrique du Sud.

Pour les transports et communications, le Sommet a adopté des recommandations portant sur des actions à mener dans la perspective de réduire la dépendance de certains pays membres de la ZEP vis-à-vis de l'Afrique du Sud. A cet égard, il y a lieu de mentionner la pratique de la main levée sur les marchandises des Etats voisins de l'Afrique du Sud, la diminution des ponts bascules sur le parcours de transit, l'amélioration des différentes voies de communications, etc...

En ce qui concerne l'exode et les travailleurs migrants, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont demandé que tous les pays prennent des mesures appropriées pour persuader leurs ressortissants de ne pas se faire recruter en République Sud-Africaine et dans les Bantoustans.

Pour coordonner et faciliter la mise en oeuvre des mesures adoptées, il a été mis sur pied un Comité de Coordination et d'exécution composé des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Ethiopie, du Kenya, de l'Uganda, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. Ce Comité sera épaulé par un Comité Ministériel et des Comités techniques spécialisés couvrant les secteurs du Commerce, de la Compensation et des paiements, des transports et communications, de l'énergie, de la sécurité et les secteurs de la production.

.../...

Concernant le bilan des réalisations de la ZEP pour cet exercice, il sied de retenir que l'année 1988 a enregistré la mise en circulation à partir du 1er août 1988 des chèques de voyage UCZEP émis en coupures de 10 UCZEP, 20 UCZEP, 50 UCZEP et 100 UCZEP. Ces chèques peuvent être touchés auprès des institutions autorisées à recevoir les monnaies étrangères y compris les établissements hôteliers, les magasins hors taxes, les autorités aéroportuaires et même les magasins ordinaires. Elles sont exonérées de droit de timbre et autres taxes.

Au cours de cette année, la 2ème Foire Commerciale de la ZEP s'est tenue à Lusaka du 26 au 31 août 1988. RWANDEX-CHILLINGTON, UTEXRWA, SULFO-RWANDA et SODEPARAL y ont participé tandis que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda a exposé des produits de certaines entreprises qui n'ont pas pu y envoyer leurs délégations faute de moyens financiers.

4. FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE (FAGACE)

A l'occasion de la 6ème Session du Fonds, le Comité de Gestion a décidé d'accorder à la République Rwandaise une bonification d'intérêt de 0,8 point sur le taux d'intérêt de 4% l'an du prêt de 7,25 millions \$ US, soit 2,175 milliards FCFA, contracté auprès de la BADEA pour une durée de 20 ans dont 5 ans de différé.

Le coût de cette bonification est limité à un montant maximum de 90.000.000 FCFA, soit 300.000 \$ US pour une durée de 6,5 ans, et porte les interventions totales du FAGACE dans notre pays à 281.500.000 FCFA. La signature de l'Accord de bonification y afférente interviendra prochainement.

5. CORRIDOR DE DESENCLAVEMENT DE L'AFRIQUE DE L'EST.

Une réunion de cofinancement des Corridors de l'Afrique de l'Est s'est tenue à Bujumbura du 2 au 4 juin 1988.

Au total, 38 projets ont été estimés prioritaires par les pays de la sous-région. Parmi ces projets, il y a lieu de citer les projets rwandais de construction des entrepôts de Mombasa qui intéresse la BAD, la liaison télécommunication Cyangugu-Bukavu programmée dans le cadre de la CEPGL et la liaison téléphonique internationale Kigali-Bujumbura qui va être réalisée dans le cadre du projet "Télécoms de l'OBK" sur financement de la BAD.

.../...

6. AUTORITE DE COORDINATION DU TRANSPORT DE TRANSIT SUR LE CORRIDOR NORD.

La 1ère réunion extraordinaire et la 2ème réunion ordinaire de l'Autorité de Coordination du Transport de Transit sur le Corridor Nord se sont tenues respectivement à Mombasa du 3 au 6 mai 1988^{et} à Bujumbura du 22 au 25 août 1988.

La 1ère réunion extraordinaire a décidé de mettre en place un Secrétariat Permanent de l'Autorité. La deuxième réunion ordinaire a élu à ce poste pour une période de 4 ans renouvelable, un Coordinateur du Transport de Transit de nationalité rwandaise qui sera épaulé par un Ingénieur Civil, un Economiste et un personnel auxiliaire estimé à 7 unités.

Les frais de fonctionnement et d'installation ont été fixés à 4.373.629 KShs, soit 268.377 \$ US. Le financement des frais de fonctionnement proviendra des contributions égalitaires des Etats membres, tandis que les frais d'installation sont attendus des donateurs multilatéraux notamment la CCE et la CNUCED.

B. ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

1. BANQUE MONDIALE.

Au courant de l'année 1988, la coopération entre la Banque Mondiale et notre pays n'a pas enregistré une importante évolution. En effet, on ne peut enregistrer à son actif que la signature de l'Accord de crédit supplémentaire de 8 millions DTS (soit environ 10 millions \$ US) destinés au 6ème projet routier et le SPPF de 190.000 \$ US accordé pour financer la préparation de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Plan d'Action Environnemental qui en résultera.

Le bilan de cette coopération est succinctement donné dans les lignes qui suivent.

a) Projets en cours de réalisation.

- VIème Projet Routier.

Le Conseil d'Administration de l'IDA a approuvé le 12 janvier 1988 un crédit de 8 millions DTS (soit environ 10 millions \$ US) émanant du Programme dénommé "Facilité Spéciale

pour l'Afrique (SAF)" en faveur du VIème projet routier. La signature de l'Accord y relatif est intervenue le 19 février 1988 à Washington.

Ce crédit supplémentaire constitue un Avenant à l'Accord de crédit signé entre le Gouvernement de la République Rwandaise et l'Association Internationale de Développement (IDA) le 9 janvier 1986. Il servira à la réhabilitation et à l'entretien du réseau routier rwandais.

- Stratégie Nationale de l'Environnement/Plan d'Action Environnemental.

En vue de soutenir les préparatifs de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Plan d'Action Environnemental qui en résultera et suite à la requête lui adressée par le Gouvernement Rwandais, l'IDA a accepté d'accorder à notre pays une avance de fonds d'un montant ne dépassant pas 190.000 \$ US.

b) Projets en instance de démarrage.

Les 3 Accords signés en 1987 (soutien à la Capacité de Préinvestissement, GBK II et Adductions d'eau II) ont, après plusieurs prolongations de la date d'entrée en vigueur, atteint ce stade le 18 août 1988 pour le soutien à la capacité de préinvestissement et le 31 octobre 1988 pour le projet d'adduction d'eau dans la région des laves.

Concernant le projet GBK II, entré en vigueur le 13 octobre 1988, il convient de noter que la pierre d'achoppement entre les deux parties était constituée par le prix du lait à payer aux producteurs ainsi que la signature des baux de pâturages par les éleveurs à Gishwati. Au niveau du compromis, la Banque Mondiale a imposé comme condition du premier décaissement pour la composante élevage de Gishwati la signature des baux de pâturage par 75% des éleveurs.

c) Projets en préparation.

Par ordre décroissant de l'état d'avancement, les projets en préparation sont:

- Service agricole II;
- Renforcement des institutions urbaines;
- Réformes des entreprises publiques;
- Communications II;

.../...

- Education IV;
- Transport I (bitumage des routes Gitarama-Kibuye et Kigali-Nemba);
- Soutien au Développement Communal;
- Santé Familiale II.

Il convient aussi de mentionner la tenue à Berlin-Ouest du 21 au 29 septembre 1988 des Assemblées Annuelles du Groupe de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, Assemblées qui ont été dominées par la question des programmes d'ajustement structurel dans les pays membres. Certains bailleurs de fonds sont allés jusqu'à lier leurs interventions dans l'un ou l'autre pays à la signature d'un Accord d'Ajustement Structurel avec le FMI et la Banque Mondiale.

Signalons enfin que ces Assemblées ont permis de fixer à 3,6 milliards DTS le montant réservé aux programmes de prêts de l'IDA pour l'exercice 1989.

2. FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL.

Création d'un Fonds dénommé "Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée".

Le Fonds Monétaire International a créé un nouvel instrument de prêts à des conditions privilégiées: "Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée" dotée de 6 milliards de DTS (soit environ 8,4 milliards \$ US). Ces fonds mobilisés surtout en faveur des pays déshérités d'Afrique Subsaharienne proviennent des prêts spéciaux et des contributions d'un grand nombre de pays. Soixante-deux pays (dont le Rwanda) considérés comme étant les plus pauvres de la planète pourraient bénéficier de cette nouvelle assistance grâce à des prêts d'une durée de 10 ans assortis d'un taux d'intérêt limité à 0,5% l'an.

Ce nouveau mécanisme servira à soutenir ceux des 62 pays qui entreprennent ou entreprendront de vigoureux programmes d'ajustement structurel et macro-économiques pour améliorer leur position de la balance des paiements et leur croissance économique.

3. GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT.

La coopération entre le Rwanda et la Banque Africaine de Développement a été caractérisée, au cours de la période sous revue, par la signature de deux accords de prêt relatifs au

.../...

financement du tronçon Gitarama-Ngororero de la route Gitarama-Mukamira:

- Accord de prêt de 10 millions UCF signé à Abidjan le 6 mai 1988;
- Accord de prêt de 6 millions UCF avec le Fonds Spécial du Nigéria signé à Abidjan le 6 mai 1988.

Il convient de noter que le marché des travaux d'exécution de cette route a été attribué comme suit:

- Le lot I (Gitarama-Ngororero) à l'entreprise ASTALDI pour un montant de 1.394.546.430 FRW et un délai de 900 jours.
- Le lot II (Ngororero-Mukamira) à l'entreprise CNCTPC pour un montant de 1.865.199.000 FRW et un délai de 1.080 jours.

A l'actif de notre coopération avec la Banque Africaine de Développement, il y a lieu de mentionner également les négociations du crédit relatif au projet "Renforcement de l'Enseignement Technique Secondaire et Tertiaire" qui ont eu lieu à Abidjan du 9 au 11 août 1988. Le projet d'accord de prêt adopté à l'issue des négociations porte sur un montant de 15.300.000 UCF, soit environ 1.447.399.890 FRW au taux de l'UCF = 94,6013 FRW. Le Gouvernement Rwandais participera à concurrence de 160.822.210 FRW (= 1.700.000 UCF), soit environ 10% du coût total du projet. Ce prêt sera remboursé en 40 ans après un délai d'amortissement de 10 ans moyennant une commission de service de 0,75% par an sur le montant du prêt décaissé et non encore remboursé. Le Conseil d'Administration du FAD a approuvé l'octroi dudit prêt le 19 septembre 1988 et la signature de l'Accord interviendra prochainement.

Ce projet, évalué à 17,00 millions UCF, comprendra les volets suivants:

- La création de 3 nouvelles écoles techniques à Ruhengeri, Cyangugu et Gitarama;
- Renforcement de la Faculté des Sciences Appliquées de l'Université Nationale du Rwanda à Butare et création d'un Centre de Formation de Professeurs de l'Enseignement Secondaire Technique et Général au Campus de Nyakinama (ENS).

Sont en phase de préparation dans le cadre de la coopération avec la BAD les projets suivants:

- Alimentation en eau potable de la ville de Kigali, phase III;
- Route Ntendezi-Bugarama;

.../...

- 2ème ligne de crédit à la Banque Rwandaise de Développement;
- Entrepôts à Mombasa;
- Etude du Plan Directeur de gestion des ressources en eau.

Il sied enfin de noter la tenue à Abidjan du 1er au 3 juin 1988 des Assemblées annuelles du Groupe de la BAD. Les assises d'Abidjan ont été dominées par l'initiative prise par la BAD pour faire face à l'endettement extérieur africain et la création d'une Banque import-export pour l'Afrique.

L'entrée en vigueur de la 5ème reconstitution des ressources du FAD et la 4ème augmentation générale du capital-actions de la BAD ont également retenu l'attention des participants. En effet, le capital de la BAD a été augmenté de 200% en passant de 5,6 à 16,2 milliards UCB; les ressources du FAD V ont été portées à 2,25 milliards UCF soit une augmentation d'environ 50% par rapport au FAD IV qui totalisait en disponibilité 1,5 milliard UCF.

4. BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE (BADEA).

La coopération avec la BADEA n'a pas enregistré de nouvelles actions au cours de l'année qui s'achève et s'est poursuivie à travers les projets en cours: Route Kigali-Gatuna et Rénovation et extension des systèmes d'alimentation en eau potable du milieu rural.

Concernant le projet de construction de la route Kigali-Gatuna, le Conseil d'Administration de la BADEA réuni en sa 48ème session à Casablanca a marqué son accord à l'utilisation d'un montant de 632.000 \$ US pour couvrir la partie en devises des travaux supplémentaires de renforcement nécessaires.

L'accord de prêt signé le 15 novembre 1987 pour le financement du projet "Rénovation et extension des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural - région des laves" est en passe d'entrer en vigueur. Le marché du lot 4 financé par la BADEA, a été attribué au groupement CNCTPD-SOMITRAP pour un montant de 456.636.615 FRW.

Pour ce qui est des perspectives de coopération on peut noter:

.../...

1. Route Gitarama-Mukamira.

Suite au retard mis par le Fonds Saoudien de Développement à annoncer sa décision ferme quant à sa participation au financement de ce projet, la BADEA a annoncé son intérêt à couvrir les fonds manquants. Cette institution attend la requête officielle du Gouvernement pour se prononcer sur le financement de 10 millions \$ US sollicité.

2. Alimentation en eau potable de la ville de Kigali (phase III).

Ce projet qui est appelé à assurer la satisfaction des besoins en eau potable de la ville de Kigali à l'horizon 2000 est évalué à environ 3.500 millions FRW. La participation de la BADEA sera requise au cas où des ressources à des conditions moins contraignantes ne seraient pas obtenues.

5. FONDS SPECIAL DE L'OPEP

Le 30 mars 1988 a été signé au siège du Fonds Spécial de l'OPEP à Vienne, l'accord de prêt portant sur un montant de 3,5 millions \$US destiné au financement de la route Gitarama-Mukamira.

A noter également que le Fonds Spécial de l'OPEP s'est fait représenter à la Table Ronde des bailleurs de Fonds ayant promis d'intervenir dans le financement de l'exécution de la route Gitarama-Kibuye, à savoir l'IDA, la CEE, la Suisse et le Fonds de l'OPEP, Table Ronde qui s'est tenue à Bruxelles du 16 au 18 mai 1988.

A cette occasion, les bailleurs de fonds ont arrêté le plan de financement de cette route évalué à 4.049 millions de FRW dont 2.271 millions de FRW pour le lot I (40,6 km) et 1.778 millions de FRW pour le lot II (25 km):

- 1) La CEE/FED supportera les coûts du lot I chiffrés à 2.271 millions de FRW;
- 2) La Suisse participera au financement du lot II pour un montant de FS 15.000.000 soit environ 10.000.000 \$US;
- 3) L'OPEP participera au financement du lot II avec 4 millions \$ US;
- 4) L'Administration rwandaise contribuera grâce à un apport d'environ 2,5 millions \$ US;
- 5) L'IDA envisage de financer la partie restante.

.../...

6. FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)

Le Conseil d'Administration du FIDA a approuvé le 30 novembre 1988 un prêt de 8.350.000 DTS destiné au financement du Projet de Développement Agricole dans la Préfecture de Gikongoro. Les négociations de l'accord de prêt ont eu lieu à Rome du 23 au 25 novembre et sa signature pourra intervenir en janvier 1989.

Ce projet couvre les Communes Mubuga, Rwamiko, Nyamagabe, Kinyamakara, Mudasonwa, Karambo et Musange et a pour objectifs:

- Le développement de l'agriculture et de l'élevage par la vulgarisation, la formation des paysans, la recherche-développement et la fourniture des intrants agricoles;
- L'amélioration de l'environnement économique en amont et en aval de la production.

Le plan de financement de ce projet dont le coût est estimé à 2.282 millions de FRW sur une période de sept ans, a été arrêté comme suit: FIDA: 818.000.000 FRW, PNUD: 231.000.000 FRW; FENU: 273.000.000 FRW; Bénéficiaires: 566.000.000 FRW; Gouvernement Rwandais: 394.000.000 FRW.

Pour le FIDA, il y a lieu de souligner que, soucieux de porter à un très haut niveau la reconstitution de ses ressources (750 mio \$US), les responsables du FIDA tentent de sensibiliser les Etats membres à faire des efforts particuliers pour que ce niveau soit atteint de façon à doter cette Institution de moyens adéquats pour répondre aux besoins croissants des pays pauvres en général et des pays africains en particulier, en matière de développement agricole et rural.

Dans cette optique, les pays à faible revenu ont été invités à contribuer à concurrence de 75 millions \$US, les pays à revenu intermédiaire, pour 184 millions \$US et les pays industrialisés pour 491 millions \$US.

Notre pays a accepté de contribuer à concurrence de 50.000 \$US libérables de 1992 à 1994.

.../...

7. COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (CEE).

Il sied de rappeler d'abord que le Programme Indicatif du VIème FED portant sur un montant de 111 millions d'ECUS dont 89 millions d'ECUS au titre des subventions, 12 millions d'ECUS au titre des capitaux à risques et 10 millions d'ECUS réservés aux prêts spéciaux, a été signé le 9 décembre 1985. En mars 1988, la CEE a décidé d'ajouter un montant de 8 millions d'ECUS à l'enveloppe initiale de 111 millions d'ECUS, au titre des subventions.

Pour ce qui concerne la mise en oeuvre de ce programme, la CEE a été le premier partenaire à choisir, comme domaine de concentration, la stratégie alimentaire qui est l'axe principal du IVème Plan. C'est le 22 février 1988 que la Convention de financement de 51 millions d'ECUS portant sur le 1er Programme d'appui à la stratégie alimentaire (PASA I) a été signée. Ce programme est axé sur la poursuite des actions des projets Crête Zaïre-Nil et Développement Global de Butare ainsi que sur d'autres opérations axées prioritairement sur la stratégie d'autosuffisance alimentaire notamment la définition et la mise en oeuvre d'une politique nationale d'intrants.

Actions	TOTAL 103 ECUS	VOLET	
		CZN	DGB
-Programme National des Intrants	2.400	-	-
-Recherche/Développement	1.400	700	700
-Appui aux structures communales de vulgarisation	2.000	900	1.100
-Développement de la production végétale et animale	7.400	2.900	4.500
-Maintien de l'équilibre naturel	5.200	3.700	1.500
-Infrastructures rurales	11.500	5.700	5.800
- Mouvement coopératif	2.500	300	2.200
-Formation	7.800	-	-
-Gestion, suivi, évaluation adaptation, appui institutionnel, études	9.300	2.700	3.600
-Imprévus	1.500	-	-
T O T A L	51.000	16.900	19.400

.../...

La CEE financera également la totalité du lot 1-PK 1 au PK 40,6 de la route Gitarama-Kibuye. Le coût de ce tronçon est évalué à 2.271 millions FRW.

En vue de soutenir les activités industrielles et artisanales de notre pays, la CEE a marqué son accord pour le déblocage de 1.610.000 ECUS destinés au démarrage des activités de la COPTIMAR dans le cadre du projet "Développement de l'Industrie Artisanale de l'Etain". Elle s'est également prononcée en faveur du déblocage des 2 premières tranches d'environ 26.271.368 FRW de la ligne de crédit à la BRD sur le Vème FED pour les microréalisations.

Signalons également que la CEE a accordé à notre pays 21.960.748 ECUS, soit près de deux milliards de FRW, au titre du STABEX (café) pour l'année d'application 1987.

Dans le domaine de la Formation, la CEE a décidé d'accorder 17 bourses de stages de 5 mois à l'Ecole d'Agronomie de Nyagahanga pour 7.055 ECUS, 80 bourses au Centre de Zootechniciens vétérinaires de Rubilizi pour 137.840 ECUS pour l'année scolaire 1988/1989 et 4 bourses d'études à 4 ressortissants rwandais à l'école inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires.

Il sied enfin de signaler que la CEE a approuvé la proposition d'affectation de 150.000 ECUS au projet "Stratégie Nationale dans le secteur Socio-Culturel".

8. ONU (Secrétariat Général).

- Evaluation du Programme des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique (PANUREDA).

A l'issue des travaux du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée Générale de l'ONU sur l'évaluation à mi-parcours du PANUREDA qui s'est tenue à New York du 12 au 24 septembre 1988, un document de consensus qui rallie les points de vues de l'Afrique et la position des pays développés a été adopté. A cet égard, les Etats africains ont pris l'engagement d'intensifier leurs efforts de redressement économique orientés vers les secteurs prioritaires comme l'agriculture, les ressources humaines, le commerce, la coopération sous-régionale et régionale en vue de

.../...

la réalisation des objectifs définis dans le Plan d'Action et l'Acte Final de Lagos et dans le PANUREDA. Pour sa part, la communauté internationale s'est engagée à augmenter les apports de ressources à l'Afrique, à poursuivre les initiatives visant l'allègement de la dette extérieure de l'Afrique et à soutenir les réformes et les programmes d'ajustement structurel tout au long du processus de redressement et de développement économique du continent africain.

A la demande du Conseil d'Administration du PNUD de juin 1988, les Ministres Africains du Plan ont participé à quatre réunions restreintes convoquées par le Bureau Régional pour l'Afrique en novembre et décembre 1988. Ces réunions ont eu lieu respectivement au Botswana pour l'Afrique Australe, en Uganda pour l'Afrique Orientale, au Togo pour l'Afrique Occidentale et au Burundi pour l'Afrique Centrale.

La réunion sous-régionale des Ministres du Plan d'Afrique Centrale, tenue à Bujumbura du 7 au 9 décembre 1988 et à laquelle notre pays s'est fait représenter, a été la dernière étape de ces nouvelles consultations en vue de définir le rôle que doit jouer le PNUD dans la mise en oeuvre du PANUREDA, car il a été reproché à cette Institution de n'avoir apporté jusqu'ici aucun appui à l'Afrique dans ces moments difficiles de crise économique qu'elle traverse actuellement.

A l'issue des débats, la réunion a adopté plusieurs recommandations invitant le PNUD à jouer désormais un rôle actif dans le redressement économique et le développement à long terme du continent. Un accent particulier a été mis notamment sur la nécessité d'aider les pays africains à mobiliser les ressources nécessaires pour financer leurs plans de développement et de renforcer les capacités africaines requises pour la préparation, la négociation, l'application, le suivi et l'évaluation des programmes d'ajustement structurel; sur l'exigence de prise en compte de la dimension humaine et sociale de l'ajustement structurel et l'adéquation desdits programmes au contexte spécifique de chaque pays africain; sur la valorisation des cadres africains en leur réservant au moins un quota de 50% dans chaque volet d'assistance technique et sur le financement des coûts de toute assistance technique par des dons; sur la nécessité de modifier

.../...

la répartition actuelle des ressources disponibles entre l'assistance technique et l'équipement de façon que leurs enveloppes soient équilibrées.

9. PNUD

La coopération avec le PNUD se poursuit dans le cadre du IVème cycle de programmation 1987-1991 dont le montant du CIP pour notre pays s'élève actuellement à 36.846.000 \$ US. Le montant du CIP initialement fixé à 30.852.000 \$ US a été augmenté à deux reprises: de 515.000 \$ US d'abord et de 5.479.000 \$US ensuite. Le niveau actuel des engagements programmés au titre du IVème CIP s'élève à 41.716.705 \$ US mais compte tenu de ce que tous les projets ne seront pas terminés à la fin du cycle, il y a lieu d'estimer que nous pourrions rester sans difficultés dans l'enveloppe nous accordée pour les cinq années du cycle tout en respectant les engagements et les priorités de développement retenues qui sont: le renforcement de la capacité de gestion de l'économie, l'élargissement de la base productive, le développement des ressources humaines et le désenclavement.

Il convient de noter que les projets suivants et totalisant un montant d'environ 11.000.000 \$ US ont été approuvés au cours de cette année:

- Production et Intensification de l'Agriculture dans la Préfecture de Gikongoro.
- Formation Professionnelle (CNFPP).
- Gestion de l'Industrie.
- Informatisation du Service de la Dette au Ministère des Finances et de l'Economie.
- Assistance à la Planification des Transports.
- Appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.
- Soutien à la formation et au perfectionnement professionnel.
- Plan directeur du développement du tourisme.

Du 15 au 17 février 1988, le Ministère des Transports et des Communications a organisé à Kigali, avec l'appui du PNUD, de l'UPU et de l'UIT, une consultation sectorielle des bailleurs de fonds dans le domaine des postes et des télécommunications. A l'issue des travaux, certains des pays et organismes présents

.../...

(Banque Mondiale, Banque Européenne d'Investissement, PNUD, Belgique et CCCE) ont manifesté leur intention de financer la plupart des projets présentés par le Gouvernement Rwandais.

10. FNUAP.

A l'occasion de sa visite au Rwanda du 23 au 28 janvier 1988, Madame RANEBERG-NILSEN, Chef Adjoint de la Division Afrique et Chef de la Branche Afrique Orientale au Fonds des Nations Unies pour la population a annoncé une enveloppe de 5 millions de \$ US en faveur de notre pays durant la période 1987-1991.

Le programme du FNUAP au Rwanda se matérialise actuellement par deux projets en cours d'exécution, à savoir: "Santé maternelle et infantile et Planification maternelle" et "Assistance à l'ONAPO" ainsi que par deux projets qui ont été approuvés au cours de cette année: "Information, Education et Communication en matière de population" et "Opération pilote d'intégration de l'éducation en matière de population dans les services de vulgarisation agricole au Rwanda".

11. FENU

Du 21 janvier au 5 février, une mission de planification et d'identification des projets du Fonds des Nations Unies pour l'Equipement, conduite par Monsieur Cyr. Mathieu SAMAKE, Chef des Programmes FENU pour l'Afrique, a séjourné au Rwanda. A cette occasion, un Protocole d'Accord portant sur le chiffre du Programme Indicatif Rwanda/FENU pour la période 1988-1990 a été signé entre le FENU, le PNUD et le Gouvernement Rwandais. Le montant ainsi arrêté pour financer les projets retenus s'élève à 18.263.837 \$ US qui proviendront du FENU (12.231.000 \$ US), du PNUD (3.380.000 \$ US) et du Gouvernement Rwandais (2.652.837 \$ US).

Le FENU interviendra ainsi dans les projets:

- Développement agricole en Préfecture de Gikongoro.
- Construction et gestion de micro-centrales hydro-électriques.
- Réhabilitation de deux routes en terre assurant la liaison entre les régions de Butare et Kibungo.
- Aménagement d'une maille d'accueil à Kigali (Gaculiro).
- Appui au développement de la petite entreprise.
- Contribution au programme national de lutte contre le SIDA.

.../...

12. UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT).

Dans le cadre de la coopération avec l'UIT, la Suisse a financé le projet "Téléphonie rurale" dans la région riveraine du Lac Kivu. Ce projet va permettre d'exécuter des raccordements dans 26 localités de la Préfecture de Cyangugu, 29 en Préfecture de Kibuye et 22 en Préfecture de Gisenyi. Compte tenu des possibilités techniques et du relief montagneux de la région où le projet va intervenir, les Préfectures de Ruhengeri et Gikongoro vont également bénéficier en partie des réalisations de ce projet. Le coût d'exécution du projet est estimé à près de 223 millions FRW, montant qui constitue un don de la Suisse. Le projet sera exécuté par une société japonaise SUMITOMO CORPORATION et prendra fin en 1990.

13. O I C.

Au cours de cette année, le Conseil International du Café a déterminé le contingent annuel global de Café à mettre sur le marché des pays membres de l'OIC et a réparti ce contingent entre les membres exportateurs. Pour l'année caféière 1988/1989, le contingent annuel effectif au 1er octobre 1988 a été fixé globalement à 56 millions de sacs, chaque sac contenant 60 Kg de café marchand. Comme pour l'année précédente, la part attribuée au Rwanda est de 470.000 sacs soit 28.200 tonnes; elle ne sera pas soumise à des coupures en cas de réduction du contingent global.

Toutefois, ce quota est nettement inférieur à nos capacités d'exportations actuelles estimées à environ 40.000 tonnes de café marchand. Il sera donc nécessaire de recourir aux marchés des pays non membres de l'OIC pour écouler l'excédent.

14. O M S.

La 38ème session du Comité Régional de l'OMS pour l'Afrique s'est tenue à Brazzaville du 7 au 14 septembre 1988. La session a examiné le rapport du Directeur Régional sur les activités de l'OMS dans la région africaine, activités qui ont porté principalement sur l'appui aux soins de santé primaires dans les pays, la lutte contre les épidémies et la formation du personnel.

.../...

La Conférence a arrêté le budget total pour le biennium 1990-1991 à 119.711.400 \$ US soit une augmentation de 9,1% par rapport au budget-programme de 1988-1989. L'allocation indicative pour le Rwanda s'élève à 1.918.000 \$ US soit une augmentation de 11,7% par rapport au biennium 1988/1989 dont le budget était de 1.702.000 \$ US.

Le budget pour le Rwanda a été réparti comme suit:

- Développement des ressources humaines pour la santé: 40%.
- Processus gestionnaire pour le développement sanitaire national: 19,8%.
- Santé maternelle et infantile/planification familiale: 16,9%.
- Approvisionnement en eau et assainissement: 10,4%.
- Développement d'ensemble des programmes: 6,2%.
- Organisation des systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires: 5,9%.

Pour sa part, le Rwanda a envoyé une délégation aux travaux de la 41ème Assemblée Générale de l'OMS qui s'est tenue à Genève du 2 au 13 mai. Les assises de cette Assemblée ont coïncidé avec deux événements importants, à savoir: le 40ème Anniversaire de l'OMS et le 10ème Anniversaire de la Déclaration d'ALMA-ATA sur les soins de santé primaires. A l'issue des travaux, l'Assemblée Générale a élu à l'unanimité le nouveau Directeur Général de l'OMS, le Docteur HIROSHI NAKAJIMA (Japon), candidat unique présenté par le Conseil Exécutif. L'Assemblée a adressé aux Gouvernements, aux ONG, aux Etablissements d'Enseignement et à l'OMS des recommandations axées sur le "Développement du leadership de santé pour tous" dans le cadre de l'objectif de la Santé pour tous d'ici l'an 2000.

.../...

III. SECOURS AUX SINISTRES DES PLUIES TORRENTIELLES DE MAI 1988.

Au cours de la 1ère quinzaine de mai, des pluies torrentielles se sont abattues sur le Nord et le Nord-Ouest du pays provoquant des éboulements de terrain et des inondations.

Le bilan indique 47 pertes de vies humaines, 12.842 personnes sans abris et des dégâts matériels considérables dont les ponts et les routes coupés.

A ce jour, les secours apportés atteignent plus de 180 millions de FRW dont près de 40 millions représentant l'apport des Gouvernements et Organismes étrangers, près de 45 millions FRW constituant la contribution des personnes physiques et morales et plus de 100 millions FRW d'intervention du Gouvernement Rwandais.

Les besoins pressants qui restent à couvrir sont ceux relatifs à la réhabilitation de l'habitat en Préfecture de Ruhengeri et à la réparation des routes et ponts coupés évalués à environ 1 milliard de FRW.

IV. COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Il convient de rappeler que la mission de l'Assistance Technique en personnel est à la fois de suppléer temporairement à la carence des compétences nationales et de promouvoir, en vue de la relève de l'Assistance Technique, la formation progressive des cadres nationaux soit sur le tas soit par l'octroi de bourses d'études et de stages.

C'est cette vision qu'essaye de concrétiser le Rwanda quand il fait appel à l'Assistance Technique étrangère provenant des sources bilatérale et multilatérales ainsi que des organismes non-gouvernementaux (ONG) disposés à apporter leur contribution au développement économique et social du peuple rwandais.

.../...

Cependant, même si l'Assistance Technique a contribué avantageusement à la mise en place des infrastructures socio-économiques, il subsiste un problème de son utilisation rationnelle. En effet, faut-il souligner que les difficultés d'utiliser rationnellement cette assistance sont liées principalement :

- à l'absence d'une planification rwandaise à court et à long terme des besoins en ressources humaines nécessaires pour les domaines qui souffrent encore d'un manque de cadres nationaux formés en nombre suffisant (enseignement, santé, agriculture, recherches scientifiques et infrastructures);
- au manque d'un système d'évaluation du rendement de l'expertise étrangère opérant dans les projets de développement;
- à l'exigence de certains partenaires d'accompagner leur aide financière d'une assistance technique qui coûte plus de 60 % de l'enveloppe globale allouée aux projets;
- à l'incapacité de la partie rwandaise d'affecter aux projets des cadres rwandais de qualité en nombre suffisant.

Cette situation crée malheureusement chez certains coopérants un esprit de faire carrière dans l'assistance technique en s'occupant des activités de routine et en négligeant souvent le côté transfert du savoir-faire aux techniciens rwandais.

Toutefois, il y a lieu de noter avec satisfaction que, grâce aux efforts déployés par le Gouvernement Rwandais en matière de rwandisation des postes de responsabilité dans les divers projets de coopération, le nombre des assistants techniques subit depuis 1985 une légère régression chez certains partenaires (Chine, Belgique, France et PNUD) considérés comme les grands pourvoyeurs. Le tableau suivant illustre cette situation.

.../...

Pays	Année :	1985	:	1986	:	1987	:	1988
Belgique	:	133	:	119	:	110	:	106
France	:	72	:	78	:	77	:	72
ONU + Agences Spécialisées	:	69	:	62	:	66	:	65
Chine	:	319	:	269	:	195	:	52

Pour le cas particulier de la République Fédérale d'Allemagne qui s'est engagée depuis longtemps dans la voie de la réduction progressive de son personnel en faveur de la rwandisation des postes de responsabilité dans les projets bénéficiant de son assistance technique, il y a lieu de souligner le fait que l'accroissement de ses effectifs résulte plutôt des relations privilégiées de jumelage-coopération entretenues avec le Land de Rhénanie-Palatinat.

Par ailleurs, certains partenaires comme le Japon et le Canada ont entrepris le renforcement de leurs relations de coopération technique avec le Rwanda par le truchement des associations de volontaires et la multiplication de missions de consultants. C'est une composante de leur politique de coopération que le Rwanda ne peut pas modifier car elle est en étroite relation avec l'augmentation du volume de l'aide que ces pays octroient à leurs partenaires.

S'agissant du mouvement des volontaires expatriés oeuvrant principalement dans des programmes de micro-réalisations en milieu rural, on remarque que, depuis 1985, tel qu'il ressort du tableau ci-après, leur nombre n'a cessé de s'accroître par le fait que certains pays amis ont entrepris de réduire leur aide bilatérale en personnel en confiant l'exécution de leurs programmes aux organismes de volontaires.

Année	:	1985	:	1986	:	1987	:	1988
Effectifs	:	133	:	146	:	166	:	205

.../...

Face à la situation décrite ci-avant, le Ministère a entrepris d'exiger des services rwandais qui introduisent des demandes de recrutement d'assistants techniques ou de volontaires d'examiner d'abord les possibilités de satisfaire leurs besoins par des cadres rwandais disponibles sur le marché national de l'emploi. En outre, à l'occasion des contacts effectués en 1988 avec les divers responsables des organismes de volontaires oeuvrant au Rwanda, le Ministère n'a^{pas} cessé d'insister sur la nécessité de doter les volontaires et les projets de leur affectation de moyens matériels et financiers suffisants en vue de garantir la réalisation des programmes convenus de commun accord et d'assurer la pérennité des projets ainsi initiés après le retrait de l'expertise étrangère.

Compte tenu des difficultés que rencontre le Gouvernement Rwandais en matière de rationalisation de l'utilisation de l'assistance technique et en attendant que le programme NATCAP (Analyse et programmation nationales de la coopération technique) entrepris par le PNUD dans les pays en développement soit opérationnel au Rwanda, le Ministère se propose de mener les actions suivantes :

- Insister auprès des Départements ministériels demandeurs et utilisateurs de l'assistance technique de privilégier d'abord le recours à l'expertise nationale.
- Proposer aux divers partenaires l'élaboration conjointe et la mise en place d'un système d'évaluation des prestations des experts pour permettre soit la poursuite ou la réorientation des tâches à remplir soit l'exclusion des experts reconnus incompetents.
- Encourager la politique d'affectation aux projets des cadres rwandais qualifiés et en nombre suffisant et veiller à ce que ces mêmes cadres puissent tirer profit de toutes les possibilités de formation leur offertes dans le cadre des projets de leur affectation.
- Réduire au minimum l'assistance technique étrangère particulièrement dans les projets financés par les aides remboursables.
- Veiller à ce que les experts étrangers à recruter dans le cadre de l'assistance technique soient de haut niveau technique en exigeant d'eux des dossiers complets (C.V. détaillé, copies des diplômes d'études faites).

.../...

Au-delà de la stratégie ainsi préconisée pour viser la rationalisation de l'utilisation de l'assistance technique pour laquelle il sera également envisagé une révision des pratiques actuelles dans l'optique de la soumettre de plus en plus aux règles nationales et la traiter de "moins en moins en ilot spécial de privilèges exclusifs", force est de constater que le niveau atteint dans le cadre de la politique extérieure de notre pays permet de dresser un bilan positif des éléments significatifs présentés ci-avant dans le domaine politique et sur le plan de la coopération au développement du Rwanda.

En guise d'évaluation des efforts déployés au cours de l'exercice 1988 dans le cadre de la mission lui dévolue, il importe de noter que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a contribué à la promotion du développement de notre pays grâce à la mise en oeuvre des principes inscrits dans le Manifeste du MRND en ce qui concerne la politique extérieure marquée par l'esprit de renouveau diplomatique qui repose sur les orientations du Chef de l'Etat visant une coopération dont les finalités s'harmonisent en fonction des objectifs assignés à la stratégie qui porte sur le renforcement de la Commune.

C'est cette ligne de conduite qui, au-delà des actions qui ont permis à notre pays de réaffirmer son attachement à sa politique de bon voisinage et d'ouverture tous azimuts, a été une source de référence constante pour la mobilisation de l'aide dans une vision d'auto-développement véhiculée par un contrat de solidarité qui met en avant les principes de co-gestion et de co-responsabilité.

Sur le plan des moyens administratifs et financiers mis au service de cette politique, il sied de noter que pour l'année 1988, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a géré un budget de 1.034.521.708 FRW, le budget initial ayant été de 1.044.793.375 FRW avant la révision en baisse intervenue en octobre.

.../...

Pour la gestion de ces moyens financiers, la politique de rigueur et d'austérité a constitué le mot d'ordre.

Cette gestion rigoureuse et transparente a permis au Département de payer des arriérés (dont certains dataient de 1976), dus principalement aux garages, aux compagnies de transport aérien et aux hôtels.

Toutefois, concernant la Représentation à l'Etranger, il est nécessaire de préciser que l'année 1988 aura été marquée par des difficultés budgétaires qui laissent la trésorerie des Missions Diplomatiques et Consulaires Rwandaises très déficitaire à telle enseigne que la plupart d'entre elles ont dû recourir à des découverts bancaires avant la fin du mois de novembre.

Cette situation résulte de l'inadéquation des budgets par rapport aux besoins réels; inadéquation qui ne permet pas aux crédits alloués à la représentation à l'étranger de couvrir les dépenses incontournables liées à la hausse incessante enregistrée dans les pays de résidence en ce qui concerne notamment les loyers, les frais scolaires, les frais médicaux et les divers services.

Par ailleurs, l'exercice 1988 laisse des impayés de l'ordre de 45,5 millions de francs rwandais pour le poste des contributions aux organisations internationales dont le Rwanda est membre. Cette situation est en grande partie imputable à l'exercice 1987 qui, pour cet article, a enregistré des impayés de 37 millions de francs rwandais qui ont été liquidés sur les crédits de l'exercice 1988. Une attention particulière est requise pour cet article ainsi que celui de la Représentation à l'Etranger pour l'exercice 1989.

S'agissant des moyens humains requis, il convient de retenir que l'effectif du personnel du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération chiffré à 211 dont 137 à la Centrale et 74 affectés dans les Services Extérieurs du Cadre des Affaires Etrangères, n'a pas augmenté sensiblement au cours de l'année 1988 et le nombre d'agents engagés n'a pas compensé le nombre de postes vacants.

.../...

Pour le personnel de la Centrale, le recrutement devient indispensable pour certains cadres nécessaires pour permettre à la coopération de répondre à l'enjeu prospectif dans l'optique des priorités de développement retenues pour les 24 prochaines années.

En effet, sans perdre de vue les indications données en matière de recrutement qui doit désormais s'opérer dans l'esprit d'une décentralisation adaptée aux exigences du renforcement des capacités communales, force est de signaler qu'une attention particulière devrait être retenue pour le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération qui, sur le plan organique, ne dispose pas de structures ou services rattachés à la Commune.

Cette situation particulière doit tenir compte du fait que les Services Extérieurs du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ont besoin d'une "Centrale" renforcée pour les animer et leur permettre ainsi de jouer pleinement leur rôle de servir de relais pour sensibiliser nos partenaires à participer au financement des projets et programmes nécessaires pour la mise en oeuvre de la stratégie qui porte sur le renforcement de la Commune.

Le renforcement des services de la Centrale est également conçu comme une étape nécessaire pour assurer l'encadrement et la formation professionnelle des agents destinés aux Services Extérieurs qui ont besoin de cadres ayant préalablement travaillé à la Centrale pour être au fait des méandres, du contenu et de l'importance de notre diplomatie du développement.

Cette approche permettrait également des promotions ou des commissionnements aux postes organiques internes au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, en faveur des agents qui seraient déjà expérimentés.

C'est donc pour répondre aux impératifs du développement de notre pays qui requiert une attitude de grande responsabilité en matière de coopération internationale que le

.../...

recrutement des cadres s'avère nécessaire en faveur de la Direction des Etudes et Evaluation, de la Direction Générale de la Coopération Economique, Financière et Technique, de la Direction des Affaires Juridiques et de la Division chargée de l'Information et de la Documentation.

Le renforcement des services de la Centrale s'inscrit dans le prolongement des sacrifices et des efforts à consacrer, en termes de moyens humains et financiers, à la politique extérieure du Rwanda pour produire un impact significatif dans la concrétisation des objectifs assignés à cette politique.

C'est dans le cadre de la mobilisation de ces moyens humains au service de la diplomatie du développement qui vise à consolider sur le plan extérieur, la politique de renouveau poursuivie par la Deuxième République pour promouvoir le développement de notre pays, que s'inscrit la 7ème Conférence des Chefs des Missions Diplomatiques et Consulaires Rwandaises tenue du 7 au 11 juillet 1988, dans la foulée du 6ème Congrès du MRND.

Outre les questions d'ordre administratif, cette Conférence a été l'occasion de mener des réflexions pour examiner "les modalités grâce auxquelles les représentants de notre pays à l'étranger agiront, avec un dynamisme renouvelé et renforcé dans l'optique de consolider les acquis enregistrés, de mobiliser activement les soutiens dont notre pays a besoin et d'ouvrir de nouvelles perspectives dans le cadre de notre diplomatie au service du développement qui considère la Commune comme l'axe autour duquel doivent s'articuler les projets et programmes à réaliser pour faire face aux enjeux qui interpellent continuellement notre pays".

Au chapitre des acquis qu'il faudra consolider et imputer à l'actif de l'année 1988, le bilan établi met un point d'honneur aux actions qui traduisent la volonté, en ce qui concerne notre pays, de donner une place de choix aux relations établies avec les pays voisins pour favoriser et promouvoir la sécurité réciproque dans un esprit de solidarité agissante et de complémentarité mutuellement avantageuse.

.../...

Ce dynamisme a été le fruit d'une concertation permanente que le Rwanda a engagée, à travers les visites effectuées par le Chef de l'Etat en Uganda et au Kenya ainsi que par Ses proches collaborateurs en particulier le Secrétaire Général du MRND et le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et les réunions organisées à l'occasion des Commissions Mixtes et au niveau des autorités frontalières qui ont permis de conférer un contenu pratique à ces relations de bon voisinage.

Cet élan dont il convient de créditer le bilan de l'exercice 1988 et qui sera une référence constante pour les actions à envisager au cours des autres exercices, a permis à la politique de bon voisinage de servir de tremplin pour valoriser les efforts entrepris dans le cadre de l'ouverture tous azimuts marquée par l'objectif d'étendre le cercle de nos amis et par la volonté de promouvoir la coopération pour répondre aux enjeux du développement de notre pays dont l'enclavement, l'étroitesse du marché, le manque de ressources naturelles, la forte densité de la population, la situation économique défavorable aggravée par la chute des prix du café combinée à la baisse du taux de change du dollar américain... dictent une stratégie d'oeuvrer avec une détermination constante au sein des ensembles visant une intégration économique sur le plan de la coopération régionale et sous-régionale.

Ce dynamisme sera maintenu à travers les ensembles sous-régionaux tels que la CEPGL, l'OBK, la CEEAC et la ZEP.

Au niveau de la CEPGL, les contacts seront poursuivis pour inviter les autres pays membres à ratifier la Convention sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et sur le droit d'établissement, instrument juridique qui revêt une importance cardinale pour promouvoir l'intégration économique au sein de la Communauté.

Sur le plan strictement bilatéral particulièrement en ce qui concerne le bon voisinage, une attention soutenue sera consacrée aux dispositions de natures à assurer la sécurité à la frontière spécialement avec l'Uganda et la Tanzanie.

Avec la Tanzanie, l'accent sera également mis sur la libre circulation et le droit d'établissement des ressortissants rwandais installés dans ce pays, envisagés à travers l'intégration préconisée par le projet de convention déjà soumis à la partie tanzanienne.

Par ailleurs, le problème de la diaspora rwandaise devra faire l'objet de réflexions requises pour lui trouver une solution appropriée.

Concernant particulièrement la question des réfugiés rwandais, la position du Comité Central du MRND ainsi que les orientations données en la matière par le 6ème Congrès du MRND vont guider les actions à entreprendre à ce sujet notamment les négociations envisagées prochainement avec l'Uganda.

Pour cette question, nos missions diplomatiques devront expliquer davantage la position du Rwanda aux différents pays et organismes concernés ainsi qu'aux réfugiés eux-mêmes. En même temps, l'action visant à mieux faire connaître le Rwanda à l'étranger sera renforcée pour rehausser l'image de marque et le crédit de sympathie dont jouit notre pays dans le concert des nations.

En outre, les efforts seront déployés pour suivre avec intérêt le problème de délimitation et de démarcation de notre frontière avec le Burundi ainsi que celui de la matérialisation de la frontière avec l'Uganda, le Zaïre et la Tanzanie.

Sur le plan de la coopération, la volonté de faire aboutir les programmes arrêtés soit à l'occasion des visites effectuées notamment au Japon, soit à l'occasion des commissions mixtes tenues avec le Canada, le Zaïre et la Belgique, soit par le biais des divers contacts entrepris dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale restera de mise.

En ce qui concerne les partenaires africains et spécialement les pays africains, l'accent sera mis sur la nécessité d'assurer l'équilibre de la balance commerciale de notre pays dans l'esprit d'une complémentarité effective.

.../...

C'est dans cette optique qu'il convient de placer les réunions des commissions mixtes qui seront tenues en 1989 avec le Kenya, la Tanzanie et le Burundi, l'Algérie, l'Uganda, la Zambie, le Cameroun, la Libye et l'Egypte.

S'agissant de la stratégie visant le désenclavement de notre pays, les contacts seront poursuivis dans le cadre du Corridor-Nord et du Corridor Central pour accroître la sécurité et la facilité de transport de nos marchandises.

Par ailleurs, il sera veillé à la mise en application des Conventions signées avec la Tanzanie et le Kenya et portant sur la concession de terrains dans la Zone d'Isaka et dans le District de Mombasa où seront construits des entrepôts rwandais.

Dans le cadre de la recherche des moyens financiers à consacrer à nos programmes de développement, des négociations et contacts seront menés pour l'année 1989 avec la Suisse, la République Fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie, la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique pour déterminer des priorités à inscrire dans des nouvelles programmations des besoins de notre pays.

C'est dans cette même optique que s'inscrivent les visites et contacts envisagés dans les pays d'Asie notamment en Inde, au Pakistan et dans certains pays de l'ASEAN pour élargir avantageusement nos relations, à la recherche du marché de nos produits d'exportation et pour permettre à nos industries de bénéficier de l'expérience et de la technologie acquises par ces pays.

.../...

Par ailleurs, une attention particulière sera également réservée aux pays du Golfe pour maintenir le contact avec les Fonds Arabes (Fonds Saoudien de Développement, Fonds d'Abu Dhabi et Fonds Koweïtien).

Pour l'année 1989, l'élan sera maintenu dans un esprit d'ouverture tous azimuts, pour consolider les relations avec les pays scandinaves et pour renforcer et élargir le réseau et l'horizon des relations avec les pays de l'Europe de l'Est dont la politique de coopération est fondamentalement axée sur la recherche des avantages réciproques.

Dans le cadre de la coopération multilatérale, les contacts seront menés pour faire aboutir les dossiers en pipeline au sein de la Banque Mondiale, de la BAD, de la BADEA, du FIDA, du Fonds Spécial de l'OPEP et de la CEE.

L'ampleur des résultats à imputer à l'actif de l'année 1988 et les perspectives envisagées pour l'exercice 1989 resteront tributaires des moyens mis en oeuvre pour faire face aux contraintes inhérentes aux exigences et mécanismes de coopération propres aux différents partenaires qui agissent dans un environnement économique international caractérisé par une crise persistante.

En ce moment où les institutions financières internationales érigent et retiennent l'ajustement structurel comme une condition préalable à leur intervention dans les programmes de coopération, la vigilance requiert une position urgente et concertée d'autant plus que certains donateurs bilatéraux commencent à suivre le mouvement.

.../...

Sur le plan interne, les difficultés qu'il convient de relever se situent^{au} niveau de la coordination qui fait souvent défaut pour les projets relevant de la coopération multilatérale. Certains de ces projets évoluent dans le pipeline des institutions financières sans qu'ils aient suivi les procédures habituelles de concertation étant donné que certains experts qui arrivent sans s'annoncer contactent directement les départements et services techniques et leur proposent des projets qu'ils acceptent mais qui, malheureusement, ne répondent pas nécessairement aux priorités définies par le Gouvernement Rwandais en matière de développement.

De même, les dispositions doivent être prises pour augmenter la capacité d'absorption des aides reçues, dont le niveau ne dépasse pas 60 %. Pour y parvenir, l'attention des Services techniques doit être particulièrement appelée pour une meilleure préparation des projets. Grâce aux fonds d'études que certains bailleurs de fonds ont accepté de financer, ces services devront veiller à produire des études bancables et formuler des projets cohérents et toujours disponibles de manière à permettre de réserver une réponse prompte à toute demande ponctuelle d'une coopération extérieure.

A ce sujet, les mécanismes retenus et le schéma déjà convenu avec la Belgique au cours de cette année pour réussir la transparence et la co-responsabilité dans l'optique de nouer des liens de coopération régis par un véritable contrat de solidarité, constitueront une source d'inspiration et une référence à adapter pour l'étendre à la coopération avec les autres partenaires.

Ainsi, les résultats obtenus au cours de l'exercice 1988 et qui s'accompagnent d'un constat de satisfaction en dépit des difficultés inhérentes à la conjoncture économique internationale, seront consolidés dans le cadre d'un dynamisme nouveau marqué par la volonté et la détermination d'oeuvrer sans relâche à l'action de sensibilisation des pays et organismes amis disposés à appuyer le Rwanda dans son effort d'auto-développement.

.../...

Dans cette action, la stratégie de la coopération dont l'élaboration est très avancée jouera le rôle de catalyseur et d'instrument de référence pour assurer l'équilibre aux relations d'amitié et de coopération avec nos partenaires.

En cette matière, les principes retenus seront scrupuleusement mis en oeuvre en ce qui concerne particulièrement la co-gestion et la co-responsabilité, les critères d'endettement, la coopération décentralisée par l'entremise des ONG, des entreprises privées et du jumelage-coopération dans l'optique du renforcement des capacités communales et en référence au code de conduite en matière de projets de coopération qui va permettre d'assurer la coordination et la concertation nécessaires pour obtenir le consensus entre les divers opérateurs qui interviennent dans le domaine couvert par le cycle des projets.

C'est dans ce processus de dialogue et de concertation permanente que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération va poursuivre avec détermination et sans relâche, l'action diplomatique au service du développement et sans relâche, l'action diplomatique au service du développement de notre pays conformément aux options consacrées par le Manifeste du MRND en ce qui concerne la politique extérieure du Rwanda.

Dans cet esprit, le Rwanda continuera à s'associer à l'effort de la Communauté internationale visant à oeuvrer pour la paix, la sécurité, la liberté, la justice et le mieux-être de l'humanité, dans le respect des principes qui régissent les relations internationales tels qu'ils découlent de la charte de l'ONU et de celle de l'OUA ainsi que des objectifs du Mouvement des Pays Non-Alignés.

Fr. NGARUKIYINTWALI
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

